

PAPI des Basses Vallées Angevines

Dossier 4 PROGRAMME D' ACTIONS



Syndicat Mixte des Basses Vallées
Angevines et de la Romme
83, rue du Mail - BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Octobre 2019 (actualisé en juillet 2020)

N°	LIBELLÉ DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT	ECHEANCIER
Axe 0. Animation (1 action)				
0.01	Animation du PAPI des Basses Vallées Angevines	SMBVAR	360 000 TTC	2020-2026
Axe 1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (38)				
ETUDE DE CONNAISSANCE (1 action)				
I.01	Etude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Oule	SMBVAR	50 000 TTC	2020-2022
REPERE DE CRUES ET PANNEAU DE SENSIBILISATION (8 actions)				
I.02	Planter des repères de crues sur la ville d'Angers	Angers	2 000 TTC	2020
I.03	Planter un repère de crues et un panneau de sensibilisation sur Durtal	Durtal	1 000 HT	2021
I.04	Poser des repères de crues sur Bouchemaine	Bouchemaine	3 900 HT	2020-2021
I.05	Poser des repères de crues sur RLEA	Rives-du-Loir-en-Anjou	2 000 HT	2020
I.06	Poser plusieurs repères de crues sur Soulaire-et-Bourg	Soulaire-et-Bourg	1 000 HT	2020-2025
I.07	Densification des repères de crues et circuit découverte sur Cheffes	Cheffes	4 500 HT	2020-2021
I.08	Poser des panneaux de sensibilisation et des repères de crues sur Ecoflant	Ecoflant	7 500 HT	2020
I.09	Poser 4 repères et un panneau de sensibilisation sur Montreuil-Juigné	Montreuil-Juigné	900 HT	2021
FORMATION (3 actions)				
I.10	Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments publics sur Angers	Angers	5 000 TTC	2020-2026
I.11	Sensibiliser la population et former les agents sur Cantenay-Epinard	Cantenay-Epinard	5 000 TTC	2020
I.12	Mener une rencontre annuelle avec les référents risque sur les BVA	SMBVAR	15 500 TTC	2020-2026
SENSIBILISATION (13)				
Projets sur le terrain (7 actions)				
I.13	Créer une exposition GEMAPI sur ALM	ALM	15 000 TTC	2021
I.14	Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA	SMBVAR	20 000 TTC	2021
I.15	Sensibiliser le public scolaire et le grand public sur le territoire angevin	ALM	58 500 TTC	2020-2025
I.16	Animations grand public dans les villages inondables des BVA	Cheffes	3 200 TTC	2021-2026
I.17	Réfection d'une maquette de modélisation de crues par ALM	ALM	15 000 HT	2020-2021
I.18	Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'Espace Naturel Sensible de la Mayenne par la CC VHA	VHA	7 500 HT	2020
I.19	Organiser un événement pour les 30 ans de la crue de 1995	SMBVAR	40 000 TTC	2023-2025
Projets numériques (6 actions)				
I.20	Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme global de SMART City Angers	Angers	10 000 TTC	2020-2026

I.21	Editer un document numérique sur les crues historiques à Cheffes	Cheffes	1 200 HT	2020-2021
I.22	Développer un outil numérique de visualisation d'une maison inondée	ALM	25 000 TTC	2023
I.23	Développer un jeu vidéo sur application pour faire apprendre les bons gestes à adopter en cas d'inondation	SMBVAR	45 000 TTC	2020 - 2021
I.24	Produire un ou plusieurs courts-métrages sur les inondations dans les BVA	SMBVAR	10 000 TTC	2020-2022
I.25	Développer une plateforme informatique dite "Observatoire du SMBVAR"	SMBVAR	5 000 TTC	2020
DICRIM - Document d'information communal sur les risques majeurs (12)				
Harmonisation des DICRIM (3 actions)				
I.26	Proposer une uniformisation des DICRIM au sein d'ALM	ALM	10 000 TTC	2020
I.27	Concevoir un modèle de DICRIM pour les communes du territoire de la CC VHA	VHA	En interne	2020
I.28	Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale de la CC ALS	ALS	En interne	2020
Réalisation, mise à jour et diffusion des DICRIM (9 actions)				
I.29	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Bouchemaine	Bouchemaine	1 350 TTC	2020
I.30	Mettre à jour et diffuser le DICRIM d'Ecouflant	Ecouflant	2 430 TTC	2020-2021
I.31	Rédiger et diffuser le DICRIM de Grez-Neuville	Grez-Neuville	1 500 TTC	2020-2021
I.32	Rédiger et diffuser le DICRIM de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	6 800 HT	2020-2021
I.33	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Rives-du-Loir-en-Anjou	Rives-du-Loir-en-Anjou	1 500 TTC	2020
I.34	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Verrières-en-Anjou	Verrières-en-Anjou	3 300 TTC	2021
I.35	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Soulaire-et-Bourg	Soulaire-et-Bourg	500 TTC	2020-2021
I.36	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Huillé-Lézigné	Huillé-Lézigné	500 HT	2020-2021
I.37	Mettre à jour et diffuser le DICRIM des Hauts d'Anjou	Les Hauts d'Anjou	3 300 TTC	2021
Amélioration de la cartographie (1 action)				
I.38	Mise à disposition du modèle numérique de terrain et des cartographies associées sur la Mayenne et la Sarthe	Services de l'Etat	En interne	2020
Axe 2. Surveillance, prévision des crues et des inondations				
ECHELLE LIMNIMETRIQUE (5 actions)				
II.01	Poser des échelles de crue sur Bouchemaine	Bouchemaine	1 900 HT	2020-2021
II.02	Poser une échelle de crue sur Soulaire-et-Bourg	Soulaire-et-Bourg	1 500 HT	2020-2025
II.03	Poser une échelle de crue sur Angers	Angers	1 000 TTC	2020
II.04	Poser une échelle de crue sur Huillé-Lézigné	Huillé-Lézigné	1 500 HT	2021
II.05	Poser une échelle de crue sur Montreuil Juigné	Montreuil Juigné	7 100 HT	2021

Axe 3. Alerte et gestion de crise (12)				
PCS - Plan Communal de Sauvegarde(9 actions)				
III.01	Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS	SMBVAR	En interne	2020-2026
III.02	Mettre en place des exercices du Plan Communal de Sauvegarde d'Angers	Angers	En interne	2020-2026
III.03	Impliquer la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) d'Angers sur la thématique inondation	Angers	En interne	2020-2026
III.04	Mener un exercice « inondation » sur Verrières-en-Anjou	Verrières-en-Anjou	En interne	2020
III.05	Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard	Cantenay-Epinard	En interne	2020
III.06	Garantir l'opérationnalité du PCS d'Ecouflant	Ecouflant	En interne	2020-2021
III.07	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou	Rives-du-Loir-en-Anjou	En interne	2020-2021
III.08	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Huillé-Lézigné	Huillé-Lézigné	En interne	2020-2021
III.09	Rédiger le PCS de la commune nouvelle des Hauts d'Anjou	Les Hauts d'Anjou	En interne	2020-2021
PLAN DE GESTION HORS PCS (3 actions)				
III.10	Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des Plans Bleus et Plans Blancs	ARS Pays de la Loire	En interne	2020-2026
III.11	Vérifier l'opérationnalité des Plans de Mise en Sûreté (PPMS) et des Protocoles de mise en sûreté (PMS)	SMBVAR	En interne	2020-2026
III.12	Diffusion des cartes ZIP-ZICH en vue d'améliorer la gestion de crise	Services de l'Etat	En interne	2020
Axe 4. Prise en compte du risque dans l'urbanisme				
FORMATION ET INFORMATION (3 actions)				
IV.01	Informersur la prise en compte du risque dans l'urbanisme sur la CC ALS	ALS	1 000 TTC	2020-2021
IV.02	Former les agents de la DADT d'ALM sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme	ALM	10 000 TTC	2021-2022
IV.03	Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme	SMBVAR	En interne	2022-2025
Axe 5. Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (12)				
DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE (8 actions)				
V.01	Réaliser des diagnostics sur les habitations à Ecouflant	Ecouflant	10 000 TTC	2022-2023
V.02	Réaliser des diagnostics sur 1 ERP et 4 habitations à Verrières-en-Anjou	Verrières-en-Anjou	2 500 TTC	2020
V.03	Réaliser des diagnostics sur les habitations à Soulaire-et-Bourg	Soulaire-et-Bourg	5 000 HT	2020-2021
V.04	Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers	Angers	6 000 TTC	2020-2021
V.05	Réaliser des diagnostics sur des bâtiments publics de l'intercommunalité d'ALS	ALS	5 000 HT	2021-2022
V.06	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations sur ALM	ALM	225 000 TTC	2021-2026
V.07	Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité sur l'habitat face aux inondations sur la CC VHA	VHA	20 000 HT	2020-2023

V.08	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur habitations	Particuliers	860 000 TTC	2020-2026
VULNERABILITE DU PATRIMOINE CULTUREL (1 action)				
V.09	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers	Angers	En interne	2020-2026
VULNERABILITE DES RESEAUX (3 actions)				
V.10	Etude de réduction de la vulnérabilité des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma Directeur de la CC VHA	VHA	En interne	2019-2021
V.11	Portage d'une étude sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement par la CC ALS	ALS	15 000 HT	2022-2023
V.12	Réunir régulièrement le groupe de travail « réseaux et activités économiques »	SMBVAR	En interne	2020-2026
Axe 6. Ralentissement des écoulements (3 actions)				
VI.01	Organiser des réunions avec l'INTERCLE du Bassin de la Maine	SMBVAR	En interne	2020-2026
VI.02	Etude cartographique du ruissellement rural selon la méthode IRIP (IRSTEA) pour la plantation prioritaire de haies bocagères par la CC VHA	VHA	3 500 TTC	2020
VI.03	Analyse de la sensibilité du territoire à la problématique de ruissellement en lien avec le changement climatique par la CU ALM	ALM	30 000 TTC	2022

Axe PAPI	Nbr actions	Cout global
Axe 0 - Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI	1	360 000 €
Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	38	384 880 €
Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations	5	13 000 €
Axe 3 - Alerte et gestion de crise	12	En interne
Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	3	11 000 €
Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	12	1 149 00 €
Axe 6 - Gestion des écoulements	3	33 500 €
TOTAL	74	1 951 380 €

PAPI des Basses Vallées Angevines

Dossier 4 TABLEAUX FINANCIERS

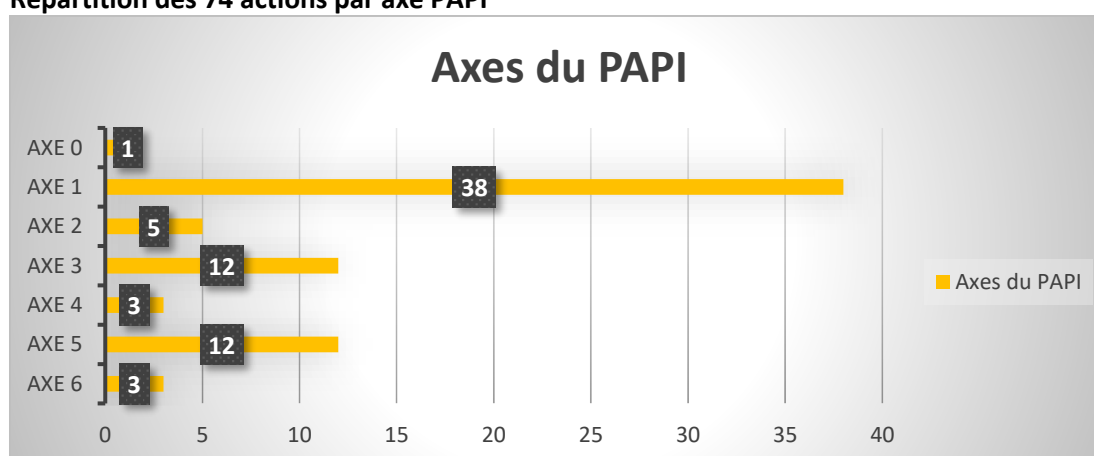


Tableau TF01 a

Répartition du coût global par axe PAPI

Axe PAPI	Cout global
Axe 0 - Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI	360 000 €
Axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	384 880 €
Axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations	13 000 €
Axe 3 - Alerte et gestion de crise	0 €
Axe 4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	11 000 €
Axe 5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	1 149 000 €
Axe 6 - Gestion des écoulements	33 500 €
TOTAL	1 951 380 €

Répartition des 74 actions par axe PAPI



Répartition du financement « Etat » par axe et par année

(en prenant pour hypothèse que la dépense est faite la dernière année de mise en œuvre de l'action)

FPRNM		en euros							
Axe d'actions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL PAR AXE	
Axe 0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 1	17 175	66 165	30 000	12 500	0	49 750	16 850	192 440	
Axe 2	500	5 250	0	0	0	750	0	6 500	
Axe 3	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 4	0	500	5 000	0	0	0	0	5 500	
Axe 5	1 500	5 500	0	25 000	0	0	800 500	832 500	
Axe 6	0	0	15 000	0	0	0	0	15 000	
TOTAL PAR AN	19 175	77 415	50 000	37 500	0	50 500	817 350	1 051 940	
P181		en euros							
Axe d'actions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL PAR AXE	
Axe 0	20 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	4 000	144 000	
Axe 1	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 2	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 3	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 4	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 5	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 6	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL PAR AN	20 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	4 000	144 000	
Total FPRNM + P181		en euros							
Axe d'actions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL PAR AXE	
Axe 0	20 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	4 000	144 000	
Axe 1	17 175	66 165	30 000	12 500	0	49 750	16 850	192 440	
Axe 2	500	5 250	0	0	0	750	0	6 500	
Axe 3	0	0	0	0	0	0	0	0	
Axe 4	0	500	5 000	0	0	0	0	5 500	
Axe 5	1 500	5 500	0	25 000	0	0	800 500	832 500	
Axe 6	0	0	15 000	0	0	0	0	15 000	
Total FPRNM + P181	39 175	101 415	74 000	61 500	24 000	74 500	821 350	1 195 940	

Tableau TF01 b

Répartition du coût par maître d'ouvrage et par année

Financeurs	Engagement prévisionnel des dépenses par année, par maître d'ouvrages							TOTAL
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Etat (BOP 181)	20 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	4 000	144 000 €
Etat (FPRNM)	19 175	74 915	52 500	35 000	0	53 000	817 350	1 051 940 €
Union Européenne (FEDER)	3 000	28 500	27 000	7 500	0	29 550	211 500	307 050 €
SMBVAR	12 500	25 000	27 000	12 000	12 000	20 000	9 750	118 250 €
ARS Pays de la Loire	0	0	0	0	0	0	0	0 €
CU ALM	2 000	6 000	8 000	5 000	0	11 700	45 000	77 700 €
CC ALS	0	500	2 500	7 500	0	0	0	10 500 €
CC VHA	3 500	3 750	0	10 000	0	0	0	17 250 €
Angers	1 500	3 000	0	0	0	0	7 500	12 000 €
Bouchemaine	675	2 900	0	0	0	0	0	3 575 €
Cantenay-Epinard	2 500	0	0	0	0	0	0	2 500 €
Cheffes	0	2 850	0	0	0	0	1 600	4 450 €
Durtal	0	500	0	0	0	0	0	500 €
Ecouflant	3 750	1 215	0	5 000	0	0	0	9 965 €
Grez-Neuville	0	750	0	0	0	0	0	750 €
Huillé-Lézigné	0	1 000	0	0	0	0	0	1 000 €
Les Hauts d'Anjou	0	1 650	0	0	0	0	0	1 650 €
Montreuil-Juigné	0	4 000	0	0	0	0	0	4 000 €
Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	0	3 400	0	0	0	0	0	3 400 €
Rives-du-Loir-en-Anjou	1 750	0	0	0	0	0	0	1 750 €
Soulaire-et-Bourg	0	250	0	0	0	3 750	0	4 000 €
Verrières-en-Anjou	1 500	1 650	0	0	0	0	0	3 150 €
Les particuliers	0	0	0	0	0	0	172 000	172 000 €
TOTAL	71 850 €	185 830 €	141 000 €	106 000 €	36 000 €	142 000 €	1 096 700 €	1 951 380 €

Diagramme de cette répartition par types de porteurs d'actions

(hors actions portées par Services de l'Etat et ARS Pays de la Loire car portage « en interne »)

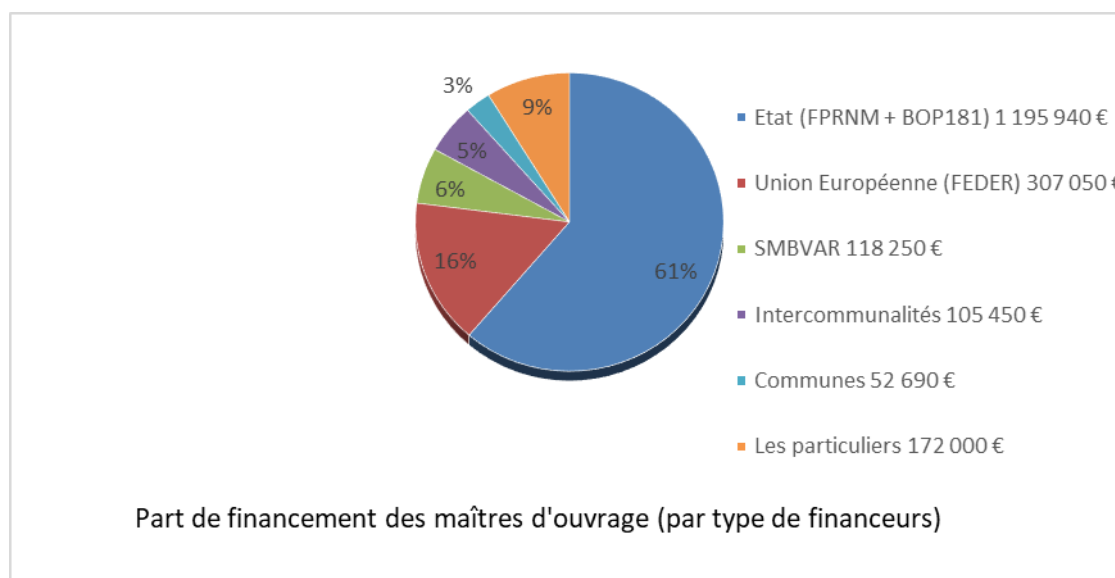


Tableau TF01 b

Co-financement par action, groupement par axe PAPI

Axe 0 : Animation																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT (hors taxe)	COUT TTC (toutes taxes comprises)	COUT GLOBAL PAPI (addition HT et TTC)	HT ou TTC (choix du porteur de projet)	MO	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Fonds FEDER Plan Loire	% Part.	Échéance de réalisation	Date de fin prévisionnelle
Catégorie financeur								Maître d'ouvrage		P181		FPRNM		CoF4			
0.01	Animation du PAPI des Basses Vallées Angevines	0.1-Animation d'un PAPI d'intention ou d'un PAPI	SMBVAR	300 000	360 000	360 000	TTC	72 000	20,0%	144 000	40,0%	0	0,0%	144 000	40,0%	2020-2026	2026
TOTAL				300 000	360 000	360 000		72 000	20,0%	144 000	40,0%	0	0,0%	144 000	40,0%		
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT (hors taxe)	COUT TTC (toutes taxes comprises)	COUT GLOBAL PAPI (addition HT et TTC)	HT ou TTC (choix du porteur de projet)	MO	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Fonds FEDER Plan Loire	% Part.	Échéance de réalisation	Date de fin prévisionnelle
Catégorie financeur								Maître d'ouvrage		P181		FPRNM		CoF4			
I.01	Etude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Ouile	1.1-Études relatives aux risques d'inondation	SMBVAR	41 667	50 000	50 000	TTC	10 000	20,0%	0	0,0%	25 000	50,0%	15 000	30,0%	2020-2022	2022
I.02	Planter des repères de crues sur la ville d'Angers	1.3-Repères de crue	Angers	1 667	2 000	2 000	TTC	1 000	50,0%	0	0,0%	1 000	50,0%	0	0,0%	2020	2020
I.03	Poser des repères de crue et un panneau de sensibilisation sur Durtal	1.3-Repères de crue	Durtal	1 000	1 200	1 000	HT	500	50,0%	0	0,0%	500	50,0%	0	0,0%	2021	2021
I.04	Poser des repères de crue sur Bouchemaine	1.3-Repères de crue	Bouchemaine	3 900	4 680	3 900	HT	1 950	50,0%	0	0,0%	1 950	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
I.05	Faire l'inventaire et poser des repères de crues sur Rives-du-Loir-en-Anjou	1.3-Repères de crue	Rives-du-Loir-en-Anjou	2 000	2 400	2 000	HT	1 000	50,0%	0	0,0%	1 000	50,0%	0	0,0%	2020	2020
I.06	Poser plusieurs repères de crues sur Soulaire-et-Bourg	1.3-Repères de crue	Soulaire-et-Bourg	1 000	1 200	1 000	HT	500	50,0%	0	0,0%	500	50,0%	0	0,0%	2020-2025	2025
I.07	Densification des repères de crues et circuit découverte sur Cheffes	1.3-Repères de crue	Cheffes	4 500	5 400	4 500	HT	2 250	50,0%	0	0,0%	2 250	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
I.08	Poser des panneaux et des repères de crues à Ecoouliant	1.3-Repères de crue	Ecoouliant	7 500	9 000	7 500	HT	3 750	50,0%	0	0,0%	3 750	50,0%	0	0,0%	2020	2020
I.09	Poser un repère de crue et un panneau de sensibilisation sur Montreuil-Juigné	1.3-Repères de crue	Montreuil-Juigné	900	1 080	900	HT	450	50,0%	0	0,0%	450	50,0%	0	0,0%	2021	2021
I.10	Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments publics sur Angers	1.7-Formation aux risques d'inondation	Angers	4 167	5 000	5 000	TTC	2 500	50,0%	0	0,0%	2 500	50,0%	0	0,0%	2020-2026	2026
I.11	Action de sensibilisation de la population et de formation des agents sur Cantenay-Epinard	1.7-Formation aux risques d'inondation	Cantenay-Epinard	4 167	5 000	5 000	TTC	2 500	50,0%	0	0,0%	2 500	50,0%	0	0,0%	2020	2020
I.12	Mener une rencontre annuelle avec les référents risques sur les BVA	1.7-Formation aux risques d'inondation	SMBVAR	12 917	15 500	15 500	TTC	7 750	50,0%	0	0,0%	7 750	50,0%	0	0,0%	2020-2026	2026
I.13	Créer une exposition sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations sur ALM	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	ALM	12 500	15 000	15 000	TTC	3 000	20,0%	0	0,0%	7 500	50,0%	4 500	30,0%	2021	2021
I.14	Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	SMBVAR	16 667	20 000	20 000	TTC	4 000	20,0%	0	0,0%	10 000	50,0%	6 000	30,0%	2021	2021
I.15	Sensibiliser le public scolaire et le grand public à la problématique des inondations sur le territoire angevin	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	ALM	48 750	58 500	58 500	TTC	11 700	20,0%	0	0,0%	29 250	50,0%	17 550	30,0%	2020-2025	2025
I.16	Animations grand public dans les villages inondables des Basses Vallées Angevines	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	Cheffes	2 667	3 200	3 200	TTC	1 600	50,0%	0	0,0%	1 600	50,0%	0	0,0%	2021-2026	2026
I.17	Développer un outil de sensibilisation des scolaires d'ALM, de type maquette	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	ALM	15 000	18 000	15 000	HT	3 000	20,0%	0	0,0%	7 500	50,0%	4 500	30,0%	2020-2021	2021
I.18	Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'espace naturel sensible de la	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	VHA	7 500	9 000	7 500	HT	3 750	50,0%	0	0,0%	3 750	50,0%	0	0,0%	2021	2021
I.19	Organiser un événement pour les 30 ans de la crue de 1995	1.10-Autres actions pour la conscience du risque	SMBVAR	33 333	40 000	40 000	TTC	8 000	20,0%	0	0,0%	20 000	50,0%	12 000	30,0%	2023-2025	2025
I.20	Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme global de SMART City Angers	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	Angers	8 333	10 000	10 000	TTC	5 000	50,0%	0	0,0%	5 000	50,0%	0	0,0%	2020-2026	2026
I.21	Éditer un document numérique sur les crues historiques à Cheffes	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	Cheffes	1 200	1 440	1 200	HT	600	50,0%	0	0,0%	600	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
I.22	Développer un outil numérique de visualisation d'une maison inondée	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	ALM	20 833	25 000	25 000	TTC	5 000	20,0%	0	0,0%	12 500	50,0%	7 500	30,0%	2023	2023
I.23	Développer un jeu vidéo sur application pour faire apprendre les bons gestes à adopter en cas d'inondation	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	SMBVAR	37 500	45 000	45 000	TTC	9 000	20,0%	0	0,0%	22 500	50,0%	13 500	30,0%	2020-2021	2021
I.24	Produire un ou plusieurs courts métrages sur les inondations dans les BVA	1.5-Sensibilisation / information sur les risques	SMBVAR	8 333	10 000	10 000	TTC	5 000	50,0%	0	0,0%	5 000	50,0%	0	0,0%	2022	2022
I.25	Mettre en ligne un Observatoire des Basses Vallées Angevines	1.6-Observatoires concernant les risques d'inondation	SMBVAR	4 167	5 000	5 000	TTC	2 500	50,0%	0	0,0%	2 500	50,0%	0	0,0%	2020	2020
I.26	Proposer une uniformisation des DICRIM au sein d'ALM	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	ALM	8 333	10 000	10 000	TTC	2 000	20,0%	0	0,0%	5 000	50,0%	3 000	30,0%	2020	2020
I.27	Concevoir un DICRIM pour les communes du territoire de la CCVHA	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	VHA	0	0	0	en interne	0	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2020	2020
I.28	Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale d'ALS	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	ALS	0	0	0	en interne	0	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2020	2020
I.29	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Bouchemaine	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Bouchemaine	1 125	1 350	1 350	TTC	675	50,0%	0	0,0%	675	50,0%	0	0,0%	2020	2020
I.30	Mettre à jour et diffuser le DICRIM d'Ecoouliant	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Ecoouliant	2 025	2 430	2 430	TTC	1 215	50,0%	0	0,0%	1 215	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
I.31	Rédiger et diffuser le DICRIM de Grez-Neuville	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Grez-Neuville	1 250	1 500	1 500	TTC	750	50,0%	0	0,0%	750	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
I.32	Rédiger et diffuser le DICRIM de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	6 800	8 160	8 160	HT	3 400	50,0%	0	0,0%	3 400	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
I.33	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Rives-du-Loir-en-Anjou	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Rives-du-Loir-en-Anjou	1 250	1 500	1 500	TTC	750	50,0%	0	0,0%	750	50,0%	0	0,0%	2020	2020
I.34	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Verrières-en-Anjou	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Verrières-en-Anjou	2 750	3 300	3 300	TTC	1 650	50,0%	0	0,0%	1 650	50,0%	0	0,0%	2021	2021
I.35	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Soulaire-et-Bourg	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Soulaire-et-Bourg	417	500	500	TTC	250	50,0%	0	0,0%	250	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
I.36	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Huillé-Lézigné	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Huillé-Lézigné	500	600	600	HT	250	50,0%	0	0,0%	250	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
I.37	Mettre à jour le DICRIM des Hauts d'Anjou	1.4-Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Hauts d'Anjou	2 750	3 300	3 300	TTC	1 650	50,0%	0	0,0%	1 650	50,0%	0	0,0%	2021	2021
I.38	Mise à disposition du modèle numérique de terrain et des cartographies associées sur la Mayenne et la Sarthe	1.1-Études relatives aux risques d'inondation	Services de l'Etat	0	0	0	en interne	0	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2020	2020
TOTAL				329 367	395 240	384 880		108 890	28,3%	0	0,0%	192 440	50,0%	83 550	21,1%		

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COU HT (hors taxe)	COU TTC (toutes taxes comprises)	COU GLOBAL PAPI (addition HT et TTC)	HT ou TTC (choix du porteur de projet)	MO	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Fonds FEDER Plan Loire Cof4	% Part.	Échéance de réalisation	Date de fin prévisionnelle
Catégorie financeur								Maître d'ouvrage		P181		FPRNM					
II.01	Poser des échelles de crues sur Bouchemaine	2.1-Surveillance et prévision des crues, des submersions marines et des inondations	Bouchemaine	1 900	2 280	1 900	HT	950	50,0%	0	0,0%	950	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
II.02	Poser une échelle de crues sur Soulaire-et-Bourg	2.1-Surveillance et prévision des crues, des submersions marines et des inondations	Soulaire-et-Bourg	1 500	1 800	1 500	HT	750	50,0%	0	0,0%	750	50,0%	0	0,0%	2020-2025	2025
II.03	Poser une échelle de crues sur Angers	2.1-Surveillance et prévision des crues, des submersions marines et des inondations	Angers	833	1 000	1 000	TTC	500	50,0%	0	0,0%	500	50,0%	0	0,0%	2020	2020
II.04	Poser une échelle de crues sur Huillé-Lézigné	2.1-Surveillance et prévision des crues, des submersions marines et des inondations	Huillé-Lézigné	1 500	1 800	1 500	HT	750	50,0%	0	0,0%	750	50,0%	0	0,0%	2021	2021
II.05	Poser une échelle de crues sur Montreuil-Juigné	2.1-Surveillance et prévision des crues, des submersions marines et des inondations	Montreuil-Juigné	7 100	8 520	7 100	HT	3 550	50,0%	0	0,0%	3 550	50,0%	0	0,0%	2021	2021
TOTAL				12 833	15 400	13 000		6 500	42,2%	0	0,0%	6 500	42,2%	0	0,0%		
Axe 3 : Alerte et gestion de crise																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COU HT (hors taxe)	COU TTC (toutes taxes comprises)	COU GLOBAL PAPI (addition HT et TTC)	HT ou TTC (choix du porteur de projet)	MO	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Fonds FEDER Plan Loire Cof4	% Part.	Échéance de réalisation	Date de fin prévisionnelle
Catégorie financeur								Maître d'ouvrage		P181		FPRNM					
III.01	Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS	3.2-Plans communaux de sauvegarde (PCS)	SMBVAR	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020-2026	
III.02	Mettre en place des exercices du PCS d'Angers	3.4-Exercices de gestion de crise	Angers	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020-2026	
III.03	Impliquer la réserve communale de sécurité civile d'Angers sur la thématique inondation	3.5-Autres actions de préparation à la gestion de crise	Angers	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020-2026	
III.04	Mener un exercice "inondation" sur Verrières-en-Anjou	3.4-Exercices de gestion de crise	Verrières-en-Anjou	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020	
III.05	Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard	3.2-Plans communaux de sauvegarde (PCS)	Cantenay-Epinard	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020	
III.06	Garantir l'opérationnalité du PCS d'Ecouffant	3.2-Plans communaux de sauvegarde (PCS)	Ecouffant	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020-2021	
III.07	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou	3.2-Plans communaux de sauvegarde (PCS)	Rives-du-Loir-en-Anjou	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020-2021	
III.08	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Huillé-Lézigné	3.2-Plans communaux de sauvegarde (PCS)	Huillé-Lézigné	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020-2021	
III.09	Rédiger le PCS de la commune nouvelle des Hauts d'Anjou	3.2-Plans communaux de sauvegarde (PCS)	Hauts d'Anjou	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-		
III.10	Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des Plans Bleus et Plans Blancs	3.3-Autres plans de préparation à la gestion de crise	Agence régionale de la Santé Pays de la Loire	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020-2026	
III.11	Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des PPMS et des PMS	3.3-Autres plans de préparation à la gestion de crise	SMBVAR	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020-2026	
III.12	Diffusion des cartes ZIP-ZICH en vue d'améliorer la gestion de crise	3.5-Autres actions de préparation à la gestion de crise	Service de l'Etat	0	0	0	en interne	-	100,0%	-	-	-	-	-	-	2020	
TOTAL				0	0	0		0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%		
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COU HT (hors taxe)	COU TTC (toutes taxes comprises)	COU GLOBAL PAPI (addition HT et TTC)	HT ou TTC (choix du porteur de projet)	MO	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Fonds FEDER Plan Loire Cof4	% Part.	Échéance de réalisation	Date de fin prévisionnelle
Catégorie financeur								Maître d'ouvrage		P181		FPRNM					
IV.01	Informersur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme sur la CC ALS	4.5-Formation des concepteurs de projets	ALS	833	1 000	1 000	TTC	500	50,0%	0	0,0%	500	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
IV.02	Former les agents de la DADT d'ALM sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme	4.5-Formation des concepteurs de projets	ALM	8 333	10 000	10 000	TTC	2 000	20,0%	0	0,0%	5 000	50,0%	3 000	30,0%	2021-2022	2022
IV.03	Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme (SMBVAR)	4.5-Formation des concepteurs de projets	SMBVAR	0	0	0	en interne	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2022-2025	2025
TOTAL				9 167	11 000	11 000		2 500	22,7%	0	0,0%	5 500	50,0%	3 000	27,3%		

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT (hors taxe)	COUT TTC (toutes taxes comprises)	COUT GLOBAL PAPI (addition HT et TTC)	HT ou TTC (choix du porteur de projet)	MO	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Fonds FEDER Plan Loire Cof4	% Part.	Échéance de réalisation	Date de fin prévisionnelle
Catégorie financeur								Maître d'ouvrage		P181		FPRNM					
V.01	Réaliser des diagnostics sur les habitations à Ecoflant	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	Ecoflant	8 333	10 000	10 000	TTC	5 000	50,0%	0	0,0%	5 000	50,0%	0	0,0%	2022-2023	2023
V.02	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur Verrières-en-Anjou	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	Verrières-en-Anjou	2 500	3 000	3 000	TTC	1 500	50,0%	0	0,0%	1 500	50,0%	0	0,0%	2020	2020
V.03	Réaliser des diagnostics sur les habitations à Soulaire-et-Bourg	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	Soulaire-et-Bourg	5 000	6 000	5 000	HT	2 500	50,0%	0	0,0%	2 500	50,0%	0	0,0%	2020-2025	2025
V.04	Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	Angers	5 000	6 000	6 000	TTC	3 000	50,0%	0	0,0%	3 000	50,0%	0	0,0%	2020-2021	2021
V.05	Réaliser des diagnostics sur des bâtiments publics de la CC d'ALS	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	ALS	5 000	6 000	5 000	HT	2 500	50,0%	0	0,0%	2 500	50,0%	0	0,0%	2021-2022	2022
V.06	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations sur ALM	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	ALM	187 500	225 000	225 000	TTC	45 000	20,0%	0	0,0%	112 500	50,0%	67 500	30,0%	2023-2026	2026
V.07	Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat face aux inondations sur la CC VHA	5.6-Opérations de réduction de la vulnérabilité	VHA	20 000	24 000	20 000	HT	10 000	50,0%	0	0,0%	10 000	50,0%	0	0,0%	2020-2023	2023
V.08	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur habitations	5.6-Opérations de réduction de la vulnérabilité	les particuliers	716 667	860 000	860 000	TTC	172 000	20,0%	0	0,0%	688 000	80,0%	0	0,0%	2020-2026	2026
V.09	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	Angers	0	0	0	en interne	0	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2020-2026	2026
V.10	Etude de la réduction de la vulnérabilité des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma Directeur de la CC VHA	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	VHA	0	0	0	en interne	0	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2019-2021	2021
V.11	Portage d'une étude sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement par la CC ALS	5.5-Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	ALS	15 000	18 000	15 000	HT	7 500	50,0%	0	0,0%	7 500	50,0%	0	0,0%	2022-2023	2023
V.12	Réunir régulièrement le groupe de travail "réseaux et activités économiques"	5.11-Autres actions de réduction de la vulnérabilité	SMBVAR	0	0	0	en interne	0	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2020-2026	2026
TOTAL				965 000	1 158 000	1 149 000		249 000	21,5%	0	0,0%	832 500	71,9%	67 500	5,8%		

Axe 6 : Ralentissement des écoulements																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	COUT HT (hors taxe)	COUT TTC (toutes taxes comprises)	COUT GLOBAL PAPI (addition HT et TTC)	HT ou TTC (choix du porteur de projet)	MO	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Fonds FEDER Plan Loire Cof4	% Part.	Échéance de réalisation	Date de fin prévisionnelle
Catégorie financeur								Maître d'ouvrage		P181		FPRNM					
VI.01	Organiser des réunions avec l'InterClé du Bassin de la Maine	6.5-Autres actions de gestion des écoulements	SMBVAR	0	0	0	en interne	0	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2020-2026	2026
VI.02	Etude cartographique du ruissellement rural pour la plantation prioritaire de haies bocagères sur la CC VHA	6.1-Études et travaux relatifs à des aménagements hydrauliques	VHA	2 917	3 500	3 500	TTC	3 500	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2020	2020
VI.03	Analyse de la sensibilité du territoire à la problématique de ruissellement en lien avec le changement climatique par ALM	6.1-Études et travaux relatifs à des aménagements hydrauliques	ALM	25 000	30 000	30 000	TTC	6 000	20,0%	0	0,0%	15 000	50,0%	9 000	30,0%	2022	2022
TOTAL				27 917	33 500	33 500		9 500	28,4%	0	0,0%	15 000	44,8%	9 000	26,9%		

SYNTHESE											
AXE	COUT global HT	COUT global TTC	COUT GLOBAL PAPI (addition HT et TTC)	MO	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Fonds FEDER Plan Loire	% Part.
Axe 0	300 000	360 000	360 000	72 000	20,0%	144 000	40,0%	0	0,0%	144 000	40,0%
Axe 1	329 367	395 240	384 880	108 890	28,3%	0	0,0%	192 440	50,0%	83 550	21,1%
Axe 2	12 833	15 400	13 000	6 500	42,2%	0	0,0%	6 500	42,2%	0	0,0%
Axe 3	0	0	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Axe 4	9 167	11 000	11 000	2 500	22,7%	0	0,0%	5 500	50,0%	3 000	27,3%
Axe 5	965 000	1 158 000	1 149 000	249 000	21,5%	0	0,0%	832 500	71,9%	67 500	5,8%
Axe 6	27 917	33 500	33 500	9 500	28,4%	0	0,0%	15 000	44,8%	9 000	26,9%
TOTAL	1 644 283	1 973 140	1 951 380	448 390	23 %	144 000	7 %	1 051 940	53 %	307 050	16 %

PAPI des Basses Vallées Angevines

Dossier 4 CALENDRIER PREVISIONNEL



Syndicat Mixte des Basses Vallées
Angevines et de la Romme
83, rue du Mail - BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02

Octobre 2019 (actualisé en juillet 2020)

	Phase projet (groupes de travail, CCTP)
	Mise en œuvre
	Actions prévues en parallèle
ndlr.	2020 supposée comme 1ère année de mise en œuvre du PAPI

Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des actions du PAPI des Basses Vallées Angevines

Maitre d'ouvrage	N° action	Libellé action	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SMBVAR	0.01	Animation du PAPI des Basses Vallées Angevines								
	I.01	Etude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Oule								
	I.12	Mener une rencontre annuelle avec les référents risques sur les BVA								
	I.14	Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA								
	I.19	Organiser un événement pour les 30 ans de la crue de 1995								
	I.23	Développer un jeu vidéo sur application qui fait apprendre les comportements qui sauvent								
	I.24	Produire un ou plusieurs courts métrages sur les inondations dans les BVA								
	I.25	Développer une plateforme informatique dite "Observatoire du SMBVAR"								
	III.01	Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS								
	III.11	Vérifier l'opérationnalité des PPMS et PMS								
	IV.03	Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme								
	V.12	Réunir régulièrement le groupe de travail "Réseaux et Activités Economiques"								
VI.01	Organiser des réunions avec l'INTERCLE du Bassin de la Maine									
Agence régionale de Santé Pays de la Loire	III.10	Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des Plans Bleus et Plans Blancs								
Services de l'Etat	I.38	Mise à disposition du modèle numérique de terrain et des cartographies associées sur la Mayenne et la Sarthe								
	III.12	Diffusion des cartes ZIP-ZICH en vue d'améliorer la gestion de crise								
Angers Loire Métropole (ALM)	I.13	Créer une exposition GEMAPI sur ALM								
	I.15	Sensibiliser le public scolaire et le grand public sur le territoire angevin								
	I.17	Réfection d'une maquette de modélisation de crues par ALM								
	I.22	Développer un outil numérique de visualisation d'une "maison inondée"								
	I.26	Proposer une uniformisation des DICRIM au sein d'ALM								
	IV.02	Former les agents de la DADT d'ALM sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme								
	V.06	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations sur ALM								
VI.03	Analyse de la sensibilité du territoire d'ALM à la problématique de ruissellement en lien avec le changement climatique									
Anjou Loir et Sarthe (ALS)	I.28	Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale d'ALS								
	IV.01	Informier sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme à ALS								
	V.05	Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de l'intercommunalité d'ALS								
	V.11	Etude sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement d'ALS								
Vallées du Haut Anjou (VHA)	I.18	Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'ENS de la Mayenne par la CC VHA								
	I.27	Concevoir un modèle de DICRIM pour les communes du territoire VHA								
	V.07	Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité sur l'habitat face aux inondations par VHA								
	V.09	Etude de réduction de la vulnérabilité des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma Directeur de VHA								
VI.02	Etude cartographique du ruissellement rural pour la plantation prioritaire de haies bocagères									
Angers (ALM)	I.02	Implanter des repères de crue sur la ville d'Angers								
	I.10	Sensibiliser les gestionnaires des bâtiments publics sur Angers								
	I.20	Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme global de Smart City Angers								
	II.03	Poser une échelle de crues sur Angers								
	III.02	Mettre en place des exercices du PCS d'Angers								
	III.03	Impliquer la RCSC d'Angers sur la thématique inondation								
	V.04	Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers								
V.09	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers									
Bouchemaine (ALM)	I.04	Poser des repères de crues sur Bouchemaine								
	II.01	Poser des échelles de crues sur Bouchemaine								
	I.29	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Bouchemaine								
Cantenay-Epinard (ALM)	I.11	Sensibiliser la population et former les agents sur Cantenay-Epinard								
	III.05	Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard								
Cheffes (ALS)	I.07	Densification des repères de crues et circuit découverte sur Cheffes								
	I.16	Animation grand public sur les villages inondables des BVA								
	I.21	Editer un document numérique sur les crues historiques de Cheffes								
Durtal (ALS)	I.03	Implanter un repère de crues et un panneau de sensibilisation sur Durtal								
Ecouflant (ALM)	I.08	Poser des panneaux de sensibilisation sur Ecouflant								
	I.30	Mettre à jour et diffuser le DICRIM d'Ecouflant								
	III.06	Garantir l'opérationnalité du PCS d'Ecouflant								
	V.01	Réaliser des diagnostics sur les habitations à Ecouflant								
Grez-Neuville (VHA)	I.31	Rédiger et diffuser le DICRIM de Grez-Neuville								
Huillé-Lézigné (ALS)	I.36	Elaborer et diffuser le DICRIM de Huillé-Lézigné								
	II.04	Pose d'une échelle de crues à Huillé-Lézigné								
	III.08	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Huillé-Lézigné								
Les Hauts d'Anjou (VHA)	I.37	Mettre à jour et diffuser le DICRIM des Hauts d'Anjou								
	III.09	Rédiger le PCS de la commune nouvelle des Hauts d'Anjou								
Montreuil-Juigné (ALM)	II.05	Pose d'une échelle de crues à Montreuil Juigné								
Morannes sur Sarthe Daumeray (ALS)	I.32	Rédiger et diffuser le DICRIM de Morannes sur Sarthe Daumeray								
Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)	I.05	Poser des repères de crues sur RLEA								
	I.33	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de RLEA								
	III.07	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de RLEA								
Soulaire et Bourg (ALM)	I.06	Poser plusieurs repères de crues sur Soulaire-et-Bourg								
	I.35	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Soulaire-et-Bourg								
	II.02	Poser une échelle de crues sur Soulaire-et-Bourg								
	V.03	Réaliser des diagnostics sur les habitations de Soulaire-et-Bourg								
Verrières-en-Anjou (ALM)	I.34	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Verrières en Anjou								
	III.04	Mener un exercice "inondation" sur Verrières-en-Anjou								
	V.02	Réaliser des diagnostics sur un ERP et quatre foyers à Verrières-en-Anjou								

Calendrier prévisionnel du financement des actions PAPI, par maître d'ouvrage

(en prenant pour hypothèse que la dépense est faite la dernière année de mise en œuvre de l'action)

Part MO
448 390 €

Maitre d'ouvrage	N° action	Libellé action	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
SMBVAR	0.01	Animation du PAPI des BVA	-	10 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	2 000
	I.01	Etude de connaissance du risque d'inondation sur la Boire du Commun d'Oule	-	-	-	10 000	-	-	-	-
	I.12	Mener une rencontre annuelle avec les référents risques sur les BVA	-	-	-	-	-	-	-	7 750
	I.14	Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA	-	-	4 000	-	-	-	-	-
	I.19	Organiser un événement pour les 30 ans de la crue de 1995	-	-	-	-	-	-	8 000	-
	I.23	Développer un jeu vidéo sur application qui fait apprendre les comportements qui sauvent	-	-	9 000	-	-	-	-	-
	I.24	Produire un ou plusieurs courts métrages sur les inondations dans les BVA	-	-	-	5 000	-	-	-	-
	I.25	Développer une plateforme informatique dite "Observatoire du SMBVAR "	-	2 500	-	-	-	-	-	-
	III.01	Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	III.09	Vérifier l'opérationnalité des PPMS et PMS	-	-	-	-	-	-	-	-
	IV.03	Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme	-	-	-	-	-	-	-	-
V.12	Réunir régulièrement le groupe de travail "Réseaux et Activités Economiques"	-	-	-	-	-	-	-	-	
VI.01	Organiser des réunions avec l'INTERCLE du Bassin de la Maine	-	-	-	-	-	-	-	-	
Agence régionale de Santé Pays de la Loire	III.10	Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des Plans Bleus et Plans Blancs	-	-	-	-	-	-	-	-
Angers Loire Métropole (ALM)	I.13	Créer une exposition GEMAPI sur ALM	-	-	3 000	-	-	-	-	-
	I.15	Sensibiliser le public scolaire et le grand public sur le territoire angevin	-	-	-	-	-	-	11 700	-
	I.17	Réfection d'une maquette de modélisation de crues par ALM	-	-	3 000	-	-	-	-	-
	I.22	Développer un outil numérique de visualisation d'une "maison inondée"	-	-	-	-	5 000	-	-	-
	I.26	Proposer une uniformisation des DICRIM au sein d'ALM	-	2 000	-	-	-	-	-	-
	IV.02	Former les agents de la DADT d'ALM sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme	-	-	-	2 000	-	-	-	-
	VI.03	Analyse de la sensibilité du territoire d'ALM à la problématique de ruissellement en lien avec le changement climatique	-	-	-	6 000	-	-	-	-
Anjou Loir et Sarthe (ALS)	V.06	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations sur ALM	-	-	-	-	-	-	-	45 000
	I.28	Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale d'ALS	-	-	-	-	-	-	-	-
	IV.01	Informier sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme à ALS	-	-	500	-	-	-	-	-
	V.05	Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de l'intercommunalité d'ALS	-	-	-	2 500	-	-	-	-
Vallées du Haut Anjou (VHA)	V.11	Etude sur la vulnérabilité du réseau d'assainissement d'ALS	-	-	-	-	7 500	-	-	-
	I.18	Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'ENS de la Mayenne par VHA	-	-	3 750	-	-	-	-	-
	I.27	Concevoir un modèle de DICRIM pour les communes du territoire VHA	-	-	-	-	-	-	-	-
	V.07	Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité sur l'habitat face aux inondations par VHA	-	-	-	-	10 000	-	-	-
	V.10	Etude de réduction de la vulnérabilité des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma Directeur de VHA	-	-	-	-	-	-	-	-
Angers (ALM)	VI.02	Etude cartographique du ruissellement rural pour la plantation prioritaire de haies bocagères	-	3 500	-	-	-	-	-	-
	I.02	Implanter des repères de crue sur la ville d'Angers	-	1 000	-	-	-	-	-	-
	I.10	Sensibiliser les gestionnaires des bâtiments publics sur Angers	-	-	-	-	-	-	-	2 500
	I.20	Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme global de Smart City Angers	-	-	-	-	-	-	-	5 000
	II.03	Poser une échelle de crue sur Angers	-	500	-	-	-	-	-	-
	III.02	Mettre en place des exercices du PCS d'Angers	-	-	-	-	-	-	-	-
	III.03	Impliquer la RCSC d'Angers sur la thématique inondation	-	-	-	-	-	-	-	-
V.04	Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers	-	-	3 000	-	-	-	-	-	
Bouchemaine (ALM)	V.09	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers	-	-	-	-	-	-	-	-
	I.04	Poser des repères de crue sur Bouchemaine	-	-	1 950	-	-	-	-	-
	II.01	Poser des échelles de crue sur Bouchemaine	-	-	950	-	-	-	-	-
Cantenay-Epinard (ALM)	I.29	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Bouchemaine	-	675	-	-	-	-	-	-
	I.11	Sensibiliser la population et former les agents sur Cantenay-Epinard	-	2 500	-	-	-	-	-	-
Cheffes (ALS)	III.05	Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard	-	-	-	-	-	-	-	-
	I.07	Densification des repères de crue et circuit découverte sur Cheffes	-	-	2 250	-	-	-	-	-
	I.16	Animation grand public sur les villages inondables des BVA	-	-	-	-	-	-	-	1 600
Durtal (ALS)	I.21	Editer un document numérique sur les crues historiques de Cheffes	-	-	600	-	-	-	-	-
	I.03	Implanter un repère de crue et un panneau de sensibilisation sur Durtal	-	-	500	-	-	-	-	-
Ecouflant (ALM)	I.08	Poser des panneaux de sensibilisation sur Ecouflant	-	3 750	-	-	-	-	-	-
	I.30	Mettre à jour et diffuser le DICRIM d'Ecouflant	-	-	1 215	-	-	-	-	-
	III.06	Garantir l'opérationnalité du PCS d'Ecouflant	-	-	-	-	-	-	-	-
	V.01	Réaliser des diagnostics sur les habitations à Ecouflant	-	-	-	-	5 000	-	-	-
Grez-Neuville (VHA)	I.31	Rédiger et diffuser le DICRIM de Grez-Neuville	-	-	750	-	-	-	-	
Huillé-Lézigné (ALS)	I.36	Elaborer et diffuser le DICRIM de Huillé-Lézigné	-	-	250	-	-	-	-	-
	II.04	Pose d'une échelle de crue à Huillé-Lézigné	-	-	750	-	-	-	-	-
	III.08	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Huillé-Lézigné	-	-	-	-	-	-	-	-
Les Hauts d'Anjou (VHA)	I.37	Mettre à jour le DICRIM des Hauts d'Anjou	-	-	1 650	-	-	-	-	-
	III.09	Rédiger le PCS de la commune nouvelle des Hauts d'Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-
Les particuliers	V.08	Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur habitations	-	-	-	-	-	-	-	172 000
Montreuil-Juigné (ALM)	I.09	Poser un repère de crue et un panneau de sensibilisation sur Montreuil-Juigné	-	-	450	-	-	-	-	-
	II.05	Pose d'une échelle de crue à Montreuil Juigné	-	-	3 550	-	-	-	-	-
Morannes sur Sarthe Daumeray (ALS)	I.32	Rédiger et diffuser le DICRIM de Morannes sur Sarthe Daumeray	-	-	3 400	-	-	-	-	
Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)	I.05	Poser des repères de crue sur RLEA	-	1 000	-	-	-	-	-	-
	I.33	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de RLEA	-	750	-	-	-	-	-	-
	III.07	Rédiger le PCS de la commune nouvelle de RLEA	-	-	-	-	-	-	-	-
Soulaire et Bourg (ALM)	I.06	Poser plusieurs repères de crue sur Soulaire-et-Bourg	-	-	-	-	-	-	500	-
	I.35	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Soulaire-et-Bourg	-	-	250	-	-	-	-	-
	II.02	Poser une échelle de crue sur Soulaire-et-Bourg	-	-	-	-	-	-	750	-
	V.03	Réaliser des diagnostics sur les habitations de Soulaire-et-Bourg	-	-	-	-	-	-	2 500	-
Verrières-en-Anjou (ALM)	I.34	Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Verrières en Anjou	-	-	1 650	-	-	-	-	-
	III.04	Mener un exercice "inondation" sur Verrières-en-Anjou	-	-	-	-	-	-	-	-
	V.02	Réaliser des diagnostics sur un ERP et quatre foyers à Verrières-en-Anjou	-	1 500	-	-	-	-	-	-
Services de l'Etat	I.38	Mise à disposition du modèle numérique de terrain et des cartographies associées sur la Mayenne et la Sarthe	-	-	-	-	-	-	-	-
	III.12	Diffusion des cartes ZIP-ZICH en vue d'améliorer la gestion de crise	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PAR ANNEE			0 €	29 675 €	58 415 €	37 500 €	39 500 €	12 000 €	35 450 €	235 850 €

AXE 0.

Animation

Axe n°0 : Animation

Fiche-action n° 0.01

Animation du PAPI des Basses Vallées Angevines

Maître d'ouvrage : **SMBVAR**

Partenaires associés : DDT49, Etablissement public Loire

Montant estimatif de l'action : **coût 360 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Assurer le suivi, l'animation et le pilotage du PAPI ;
- Assurer la cohérence avec les objectifs de la SLGRI Angers-Authion-Saumur.

Description de l'action :

L'animation du PAPI des Basses Vallées Angevines mobilisera **un ETP** au sein du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).

Le portage et l'animation du PAPI regroupe les principales missions suivantes :

- ✓ Mobiliser, inciter et coordonner les acteurs identifiés pour la bonne mise en œuvre des mesures ;
- ✓ Aider ces acteurs d'un point de vue technique et administratif (demande de subvention, rédaction de cahier des charges, ...) ;
- ✓ Préparer et animer les comités techniques, comités de pilotage, et groupes de travail ;
- ✓ Assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions sur l'échelle du bassin versant ;
- ✓ Rassembler les informations sur l'activité du territoire en matière de prévention des inondations en vue d'obtenir des perspectives d'amélioration ;
- ✓ Faire le lien avec le PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI des BVA

Modalités de mise en œuvre :

- 1 ETP « Chargé.e de mission prévention des inondations » sera mobilisé.e au sein du SMBVAR
- Eléments de communication : les supports de présentation et bilans annuels seront mis en ligne sur une page internet dédiée.

Échéancier prévisionnel (*modifié en juillet 2020) :

Février 2020 : Commission Inondations - Plan Loire (CIPL)

Juillet 2020 : Comité de bassin Loire-Bretagne (instance de labellisation)

Mise en œuvre et animation du PAPI des BVA à partir de la signature de la convention cadre.

Calendrier supposé : automne 2020 à automne 2026

Plan de financement :

Total : 360 000 € TTC

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant € TTC	50 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	10 000

Financement :

- Maître d'ouvrage : 20 % soit 72 000 € TTC
- Etat (BOP 181) : 40 % soit 144 000 € TTC (Dépenses éligibles : salaires et charges)
- Fonds FEDER Plan Loire : 40 % soit 144 000 € TTC (Dépenses éligibles : salaires, charges, frais fonctionnement, frais déplacement).

Indicateurs de suivi / réussite :

- Rapport annuel de la mise en œuvre des actions diffusé sur le site internet du SMBVAR
- Suivi de l'avancement des actions du PAPI

AXE 1.

Amélioration de la connaissance et de la
conscience du risque

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque

Fiche-action n° I.01

Étude de connaissance du risque d'inondation sur la boire du commun d'Oule

Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**

Partenaires associés : CA Angers Loire Métropole, CC Anjou Loir et Sarthe, CD 49, DDT49, Communes des Rives-du-Loir-en-Anjou et de Corzé

Montant estimatif de l'action : **coût 50 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Évaluer les conséquences des inondations du Loir et de la boire sur les enjeux en amont de la RD192 susceptibles d'être submergés. L'étude apportera des éléments de propositions d'actions en vue de réduire la vulnérabilité des enjeux humains, agricoles et environnementaux ;
- Apporter l'ensemble des informations nécessaires à la décision d'une éventuelle classification de l'ouvrage routier RD 192 en système d'endiguement, et auquel cas de son éventuel classement (Décret Dignes) ;

Disposition relative à la SLGRI Angers-Authion-Saumur : P6 – « Amélioration de la connaissance du fonctionnement des bassins versants. »

Description de l'action (*modifiée en juillet 2020 suite aux résultats du schéma directeur d'ALM) :

(1) Le contexte hydrographique

Le bassin hydrographique de la boire du commun d'Oule est un sous bassin du Loir, rivière qui se jette dans la Sarthe au droit de Briollay. Il couvre environ 38 km². D'un linéaire de 34 kilomètres environ, la Boire du Commun d'Oule est marqué par un relief plat. Elle prend sa source sur la commune de Corzé à une altitude de 38 m et conflue avec le Loir sur la commune déléguée de Villeveque à une altitude de 21 m, soit une pente moyenne de 0,33%.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val de Loir (PPRI, novembre 2015) délimite une zone inondable en aval du bassin versant qui en recouvre environ un tiers. On estime à une **cinquantaine le nombre de bâtiments en zone inondable pour une crue centennale**, dont deux-tiers potentiellement impactés par une hauteur de submersion inférieure à 1m. L'autre tiers peut être impacté par 1m à 3m d'eau. Localement, il est observé qu'annuellement des routes sont ennoyées empêchant l'accès à certaines habitations.

(2) Les objectifs de l'étude

Localement, la route départementale 192 (RD192), parallèle au Loir, semble jouer le rôle de « digue » en temps d'inondation. Surélevé, le tronçon routier est à une altitude supérieure (21mNGF) à celle de la plaine inondable (19mNGF). Le tronçon routier ne présente pas de points bas évidents. Le bureau d'études devra vérifier la présence de points bas et tout élément permettant de définir des seuils de

surverse. De plus, selon les dires locaux, un tronçon de la route aurait « cédé » lors de la grande crue de janvier 1995. Il s'agira de prendre en compte l'impact d'une éventuelle rupture de l'ouvrage routier en certains points stratégiques, et de déterminer les zones inondées, les vitesses / hauteurs d'eau / durées de submersion en cas de transparence totale ou partielle de l'ouvrage.

Les trois grands objectifs de l'étude sont donc :

- Analyser le rôle du remblai routier face à plusieurs scénarios de crues du Loir
- Analyser le fonctionnement actuel des clapets anti-retour et l'impact de leur fermeture/ouverture sur les inondations du Loir et/ou de la boire
- Evaluer l'impacts sur les enjeux en présence (agricoles, humains, environnementaux)

(3) Le contenu de l'étude

Cette étude suivrait trois phases distinctes :

- (A) Prise de connaissance du territoire (recueil de données, visite terrain, ...)
- (B) Réalisation de modélisations hydrologique et hydraulique
- (C) Analyse des scénarios de crues corrélés aux données enjeux, puis propositions d'aménagements pour la zone ; et avis sur le classement du remblai routier

L'étude prévue prendra aussi en compte les objectifs de gestion des milieux aquatiques (DCE).

Le bureau d'études tiendra compte de la problématique de ruissellement suivant les résultats obtenus par l'étude portée par Angers Loire Métropole (ALM), inscrite dans le Schéma Directeur des Eaux Pluviales, faisant l'inventaire des réseaux d'eaux pluviales, notamment sur le lieu-dit Le Blitourne.

Territoire concerné : Bassin versant de la boire du commun d'Oule.

Communes de Villeveque (Rives-du-Loire-en-Anjou) et Corzé

Modalités de mise en œuvre :

- L'étude sera réalisée par un prestataire extérieur.
- Le suivi de l'action sera fait par un comité technique et un comité de pilotage constitués, entre autres, des partenaires mentionnés ci-dessus.
- Les partenaires PAPI seront informés de l'état d'avancement de l'étude par le biais des comités PAPI.

Échéancier prévisionnel :

2021 : début de l'action → réalisation de l'étude hydraulique par un prestataire extérieur, ponctuée de comités techniques et comités de pilotage.

2022 : fin de l'action → bilan des résultats de l'étude et prise de décision sur le remblai routier

Plan de financement :

Total : 50 000 € TTC (comprenant notamment des relevés topographiques à effectuer).

Financement :

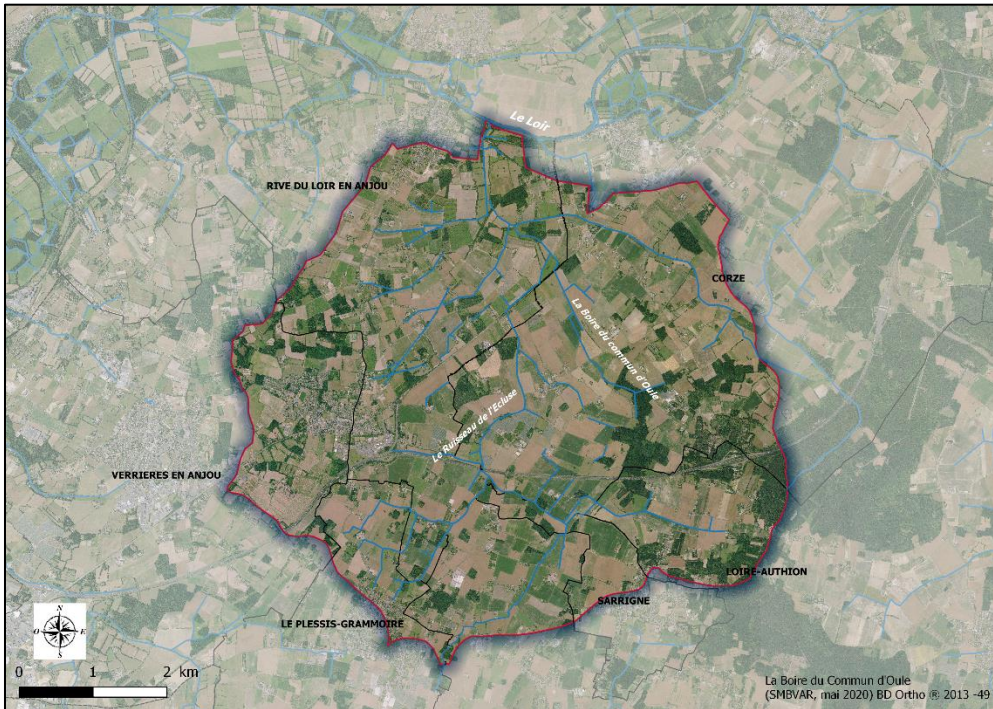
- Maître d'ouvrage : 20 % soit 10 000 euros TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 25 000 euros TTC
- Fonds FEDER Plan Loire : 30 % soit 15 000 euros TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

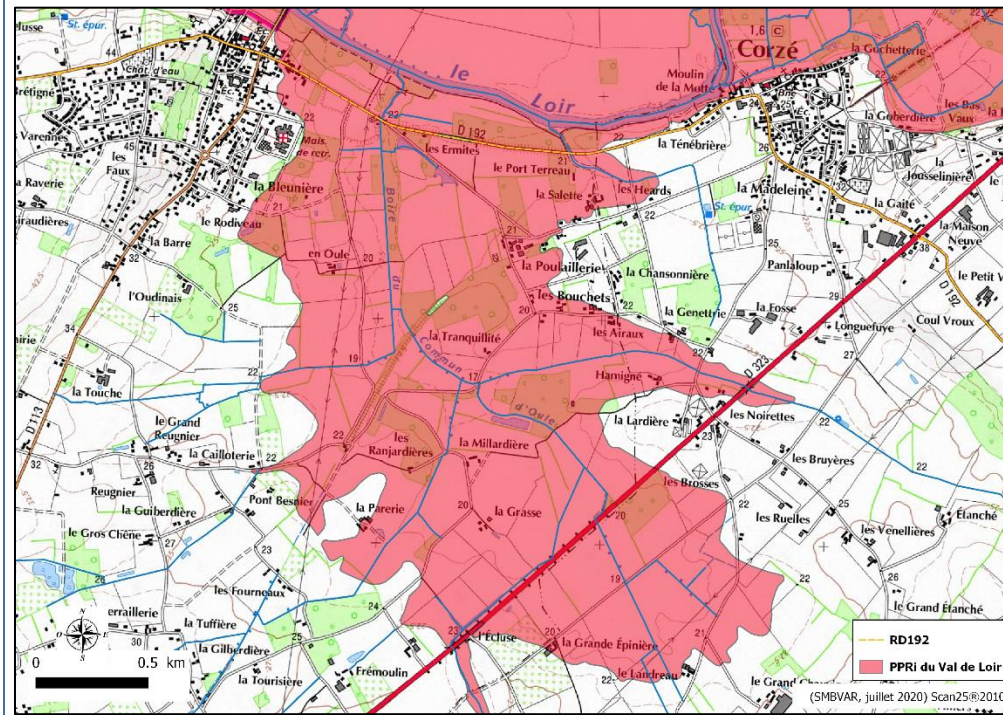
- Estimation des dommages quantitatifs et qualitatifs sur le secteur
- Analyse des résultats, et formulation de préconisations
- Décision prise de classement ou non classement de la route RD192 en système d'endiguement

Cartes de localisation :

Bassin versant de la Boire du Commun d'Oule



Les zones inondables selon le PPRI Val de Loir



Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n° I.02***Implanter des repères de crues sur la ville d'Angers***Maitre d'ouvrage :** Ville d'Angers**Partenaires associés :** DDT49, prestataires**Montant estimatif de l'action :** coût 2 000 € TTC**Objectifs de l'action :**

- Maintenir la conscience et la culture du risque inondation en informant les habitants sur les hauteurs atteintes par les crues passées ;
- Mettre en valeur les repères de crues historiques notamment par le biais de mise en place de panneaux explicatifs, d'échelles de crues ou en organisant des inaugurations.

Disposition relative à la SLGRI : C2 – « *Implanter des repères de crue et compléter l'existant* »**Description de l'action :**

Implanter deux repères de crues dont un sur l'aménagement **Cœur de Maine** et un à la **Maison de l'Environnement**.

Installer un panneau explicatif sur les crues et une échelle limnimétrique ([action II.03](#)) afin de mettre en valeur l'impact des crues de 1910 et 1995 sur l'environnement paysagé.

Organiser une inauguration pour promouvoir le projet.

Les étapes suivies seront :

- ✓ Elaborer un panneau explicatif pédagogique en interne ;
- ✓ Commander le matériel (fabrication et livraison par un prestataire extérieur) ;
- ✓ Poser l'ensemble par la Direction de l'espace public et par une entreprise ayant un marché de pose de mobilier urbain avec la collectivité.

Territoire concerné : Ville d'Angers**Modalités de mise en œuvre :**

- Une communication grand public sera faite autour de l'inauguration de l'ensemble pédagogique (couverture médiatique de l'évènement, mention dans le journal local).

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre de l'action en 2020

Plan de financement :

Total : 2 000 € TTC (achat et pose de deux repères et d'un panneau de sensibilisation)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 1 000 € TTC
- Etat (FPRNM - ETECT) : 50 % soit 1 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Pose effective des repères et du panneau
- Portée de l'évènement d'inauguration
- Mise à jour des bases de données « repères de crue » (intégration dans le PCS et DICRIM)
- Envoi d'une photographie de la pose du matériel au SMBVAR pour le suivi de l'action

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.03***Poser des repères de crues et un panneau de sensibilisation sur Durtal***Maitre d'ouvrage :** **Commune de Durtal****Partenaires associés :** SMBVAR, Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe**Montant estimatif de l'action :** **1 000 € HT****Objectifs de l'action :**

- Rappeler à la population les crues historiques passées (panneau explicatif, photographies anciennes, matérialisation des hauteurs d'eaux, ...).
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

Sur Durtal, le quartier Saint-Léonard est fortement exposé au phénomène d'inondation. La commune souhaite sensibiliser les riverains et notamment les nouveaux habitants de ce quartier, ainsi que les personnes de passage au « Petit Port », en y installant **un à deux repères de crue et un panneau** de sensibilisation. Ce panneau pourrait comprendre des explications sur les phénomènes de crue du Loir et des consignes de sécurité en cas d'inondation.

- ✓ Pré-localiser le site de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Acheter un repère des Plus Hautes Connues et réaliser un panneau de sensibilisation.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Durtal (ALS)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Inauguration éventuelle du matériel, et intégration du/des nouveaux repères de crue dans l'inventaire existant (à inclure dans le DICRIM).

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : année 2021

Plan de financement :

Total : 1 000 euros HT

- Un macaron en lave émaillée coûte environ 120 euros HT à l'unité (sans frais de transport),
- Un panneau de sensibilisation coût environ 250 euros HT à l'unité (sans frais de transport),
- L'intervention du géomètre est estimée à environ 500 euros HT.

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 500 euros

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 500 euros

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque	
Fiche-action n°I.04 <i>Poser des repères de crues sur Bouchemaine</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Bouchemaine
Partenaires associés :	DDT49, SMBVAR
Montant estimatif de l'action :	3 900 € HT
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser les plus hautes eaux connues ; • Compléter l'inventaire des repères de crues de la commune ; • Intégrer cet inventaire au DICRIM (action n°I.29) ; • Valoriser les repères de crues à travers des articles dans la presse et le bulletin d'informations municipal. 	
Objectif de la SLGRI : C2 – « <i>Implanter des repères de crue et compléter l'existant</i> »	
Description de l'action :	
<p>Selon le pré-inventaire réalisé par la commune en avril-mai 2019, Bouchemaine compte 14 repères de crue et 10 échelles limnimétriques. L'enjeu ici est de continuer à matérialiser les hauteurs d'eau atteintes lors des crues marquantes, afin de maintenir la mémoire du risque et de sensibiliser les nouveaux arrivants à l'existence de ce risque.</p> <p>Parallèlement, l'inventaire des repères de crues serait mis à jour, et intégré au Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) (action I.29).</p> <p>Le projet suivrait les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pré-localiser les sites de pose (9 secteurs d'intervention identifiés). ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes. ✓ Faire un achat groupé de repères et d'échelles (action n°II.01) : a minima 9 repères de crues et 5 échelles répartis sur les 9 secteurs d'intervention. ✓ Faire poser le matériel. 	
Territoire concerné : Commune de Bouchemaine (ALM)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par Le Directeur Général des Services • Opérations de communication : intégration au DICRIM, article dans le bulletin d'information municipal. 	
Échéancier prévisionnel :	
Réalisation de l'action : 2020-2021	
Plan de financement :	
Total : 3 900 € HT	
<ul style="list-style-type: none"> - 20 repères de crue en lave émaillée à 120 € HT l'unité soit 2400 € HT pour les 20 repères <p>Coûts mutualisés pour les fiches actions I.04 et II.01 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de transport : 300 € HT 	

- Intervention du géomètre : 500 € HT
- Pose du matériel (10 heures x 70 € HT) : 700 € HT

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 1 950 € HT
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 1 950 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de repères de crues posés
- Inventaire intégré au DICRIM
- Couverture médiatique
- Photographies du matériel posé à envoyer au SMBVAR pour le suivi de l'action

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.05***Faire l'inventaire et poser des repères de crues sur Rives-du-Loir-en-Anjou***Maitre d'ouvrage :** Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**Partenaires associés :** DDT49, SMBVAR**Montant estimatif de l'action :** 2 000 € HT**Objectifs de l'action :**

- Faire un inventaire des repères de crues existant sur la commune ;
- Matérialiser les plus hautes eaux connues ;
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

L'enjeu ici est de compléter l'existant par de nouveaux repères de crue à poser à des endroits stratégiques. L'objectif est de cibler le Grand Public et plus particulièrement les nouveaux arrivants.

- ✓ Pré-localiser les sites de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Faire un achat groupé
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Inauguration éventuelle, intégration des nouveaux repères de crue dans l'inventaire.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : année 2020

Plan de financement :

Total : 2 000 € HT (environ 5 repères de crues)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 1000 € HT
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 1000 €HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque	
Fiche-action n°1.06 <i>Poser plusieurs repères de crues sur Soulaire-et-Bourg</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Soulaire-et-Bourg
Partenaires associés :	DDT49, SMBVAR
Montant estimatif de l'action :	1 000 € HT
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser les plus hautes eaux connues pour maintenir la conscience du risque ; • Permettre le repérage rapide des hauteurs d'eau des crues historiques, afin de faciliter la surveillance et la mise en alerte en lien avec la reprise du PCS (voir action II.02). 	
Disposition de la SLGRI : C2 – « <i>Implanter des repères de crue et compléter l'existant</i> »	
Description de l'action :	
L'action I.06 se fait en parallèle de l'action II.02 (pose d'une échelle de crue).	
L'enjeu ici est de matérialiser les hauteurs d'eau atteintes lors des crues marquantes, comme 1995 ou 1910, afin de maintenir la mémoire du risque et de sensibiliser les nouveaux arrivants à l'existence de ce risque. C'est pourquoi trois repères de crues seront posés.	
De plus, dans le cadre d'une reprise du Plan Communal de Sauvegarde en vue de définir des seuils de vigilance, ces repères joueront un rôle de marqueurs visuels, utiles pour la surveillance et la mise en alerte de la population en situation de crue.	
Le projet suivrait les étapes suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pré-localiser le site de pose (route de Noyant) ; ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes ; ✓ Faire un achat groupé comprenant les repères et l'échelle ; ✓ Faire poser le matériel. 	
Territoire concerné : Commune de Soulaire-et-Bourg (ALM)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal. • Opérations de communication : intégrer au DICRIM la localisation des repères (action I.34), promouvoir le projet par un article dans le journal municipal, voire par une inauguration. 	
Échéancier prévisionnel :	
Mise en œuvre : 2020-2025	
Plan de financement :	
Total : 1 000 € HT (trois repères de crue en lave émaillée coûtent environ 120€*3 soit 360€ HT à quoi il faut ajouter l'intervention du géomètre et les frais de transport prévisionnels).	
Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 500 € HT 50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 500 € HT	
Indicateurs de suivi / réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - Repères de crue posés et leur inventaire intégré au DICRIM - Couverture médiatique - Photographie des repères de crues posés envoyée au SMBVAR, pour assurer le suivi 	

Axe n°1 : Connaissance, Conscience et Culture du risque**Fiche-action n°1.07***Densification des repères de crues et circuit découverte sur Cheffes***Maitre d'ouvrage :** Commune de Cheffes**Partenaires associés :** AITR et Office de tourisme Anjou Loir et Sarthe (OTALS)**Montant estimatif de l'action :** coût 4 500 € HT**Objectifs de l'action :**

- Renforcement de la connaissance du risque d'inondation ;
- Prise de conscience par les visiteurs de l'importance du phénomène des crues, notamment des éventuels nouveaux acquéreurs.

Disposition relative à la SLGRI : C2 – « *Implanter des repères de crue et compléter l'existant.* »**Description de l'action :**

Le projet est de poser 7 repères de crues dont 4 avec panneaux pédagogiques (textes et photos), et d'établir en parallèle un circuit découverte du « village inondable » avec plan et fléchage.

Les étapes seraient les suivantes :

- ✓ Localisation des sites de pose. Achat et pose des repères de crues.
- ✓ Réalisation du contenu des panneaux, commande et pose des panneaux pédagogiques.
- ✓ Edition d'un plan papier pour le circuit découverte.

Territoire concerné : Le bourg de Cheffes et les écarts inondables même éloignés de la rivière (Echilarderie et Hommelais).

Modalités de mise en œuvre :

- Ressources en interne : création d'un groupe de travail regroupant élus et membres d'associations et personnel communal.
- Communication : site internet mairie, affichage mairie, journal communal, OTALS, presse.

Échéancier prévisionnel :

2020-2021 : réalisation et mise en place des repères, panneaux et du plan pour le circuit

Plan de financement :

Total : 4500 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50% soit 2 250 € HT
- Etat (FPRNM) : 50% soit 2 250 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Pose des repères de crues et des panneaux
- Commentaires et retours des habitants (positifs et négatifs)
- Fréquentation du circuit

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.08

Poser des panneaux de sensibilisation et des repères de crues à Écouflant

Maitre d'ouvrage : **Commune d'Écouflant**

Partenaires associés : Angers Loire Métropole

Montant estimatif de l'action : **7 500 € HT**

Objectifs de l'action :

- Rappeler à la population les crues historiques passées (panneau explicatif, photographie ancienne, matérialisation des hauteurs d'eaux, ...).
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

Il existe actuellement 5 repères de crues sur Écouflant : Rue de Sauron, rue du Port, au rond-point de la Croix-Rouge, à la Jonchéhuère et rue de la charpenterie. Ainsi qu'une échelle de crue rue des pecheurs.

Afin de mieux identifier les repères de crue et de développer une culture de prévention auprès des habitants, **il est prévu de remplacer les repères existants** par des repères standard en lave émaillée **et réaliser des panneaux de sensibilisation** sur chaque lieu susdit. Les panneaux seront disposés à des endroits passants, afin que le Grand Public ait rapidement de l'information sur le risque d'inondation. Cela permettra aussi de sensibiliser les nouveaux arrivants. Les étapes seraient les suivantes :

- ✓ Pré-localiser les sites de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Faire un achat repères (5) et de panneaux (5).
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune d'Écouflant (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le pôle technique.
- Opérations de communication : article de presse et communication via les supports de la commune (internet, magazine municipal), intégration des nouveaux repères dans l'inventaire existant.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : année 2020

Plan de financement :

Total : 7 500 € HT (5 panneaux ou 5 repères en lave émaillée avec intervention d'un géomètre)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 3 750 euros HT
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 3 750 euros HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé
- Photographies du matériel posé envoyées au SMBVAR, pour le suivi de l'action

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.09

Poser un repère de crues et un panneau de sensibilisation sur Montreuil-Juigné

Maitre d'ouvrage : **Commune de Montreuil-Juigné**

Partenaires associés : Police municipale, Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

Montant estimatif de l'action : **900 € HT**

Objectifs de l'action :

- Rappeler à la population les crues historiques passées (panneau explicatif, photographies anciennes, matérialisation des hauteurs d'eaux, ...) ;
- Maintenir la mémoire du risque et sensibiliser la population.

Description de l'action :

La commune de Montreuil-Juigné considère la problématique inondation selon deux volets principaux : (1) la gestion de crise (2) la sensibilisation du grand public.

C'est pourquoi, la commune projette de **poser une échelle de crue sur la pile du pont** de Juigné, pour faciliter la surveillance opérationnelle de la montée des niveaux d'eau par la police municipale ([action II.05](#)) ; ainsi qu'**un repère de crue et un panneau de sensibilisation** au droit de l'aire de camping-car ou de l'aire de pic nic du camping, pour informer les riverains et les populations touristiques à l'existence du risque inondation.

Un repère de crue existe déjà mais il n'est pas standardisé ni mis en valeur. La commune souhaite donc poser un repère des plus hautes eaux connues, correspondant à la crue de janvier 1995.

Quant au panneau de communication, il pourrait s'inspirer du modèle développé par la CU d'Angers Loire Métropole en 2019, et comprendre des explications sur les phénomènes de crue de la Mayenne et des consignes de sécurité en cas d'inondation.

Les étapes qui seront suivies seraient :

- ✓ Pré-localiser les sites de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes (pour le repère de crue et l'échelle prévue à [l'action II.05](#)).
- ✓ Acheter un repère des Plus Hautes Connues et réaliser un panneau de sensibilisation.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Montreuil-Juigné (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Inauguration éventuelle du matériel, et intégration du nouveau repère de crues dans l'inventaire existant (à inclure dans le DICRIM).

Échéancier prévisionnel :

2020-2021

Plan de financement :

Total : 900 € HT

- Un macaron des PHEC en lave émaillée coûte environ 110 euros HT à l'unité,
- L'impression du panneau de sensibilisation coûte environ 250 euros HT à l'unité, sans compter la réalisation graphique. Ajouter à cela les frais d'emballage et de transport,
- L'intervention du géomètre est estimée à environ 500 euros HT la demi-journée.

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 500 € HT

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 500 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Matériel posé

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n° I.10***Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments publics sur Angers***Maitre d'ouvrage :** **Ville d'Angers****Partenaires associés :** Bailleurs de la Ville d'Angers**Montant estimatif de l'action :** **coût 5 000 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Maintenir la conscience et la culture du risque inondation en informant les gestionnaires de bâtiments sur le niveau des plus hautes eaux connues atteintes.
- Faire une communication ciblée.
- Intégrer la notion de risque d'inondation dans la gestion des biens patrimoniaux.

Disposition relative à la SLGRI : C5 – « Communiquer auprès des acteurs du logement. » ;
C2 – « Implanter des repères de crue et compléter l'existant. »

Description de l'action :

Implanter des repères de crues à proximité des bâtiments de la collectivité, ainsi qu'à proximité des bâtiments d'habitation des bailleurs principaux.
Les repères de crue permettent de matérialiser le niveau des eaux atteintes lors des crues historiques. Ces repères seront utiles lors de l'implantation hors d'eau des différentes installations techniques (armoires électriques, chaufferie, ...).

Territoire concerné : Ville d'Angers**Modalités de mise en œuvre :**

- Fourniture et pose de repères dans des bâtiments ciblés.
- Suivi de l'action par le Service Environnement et Prévention des Risques (Direction Environnement et Déchets).

Échéancier prévisionnel :

2020 -2026 : Echéancier sur 6 ans

Plan de financement :

Total : 5 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 2 500 € TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 2 500 € TTC

Autre financeur : bailleurs (conventionnement avec la ville d'Angers)

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de repères posés
- Nombre de bailleurs partenaires

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.11

Action de sensibilisation de la population et de formation des agents sur Cantenay-Epinard

Maitre d'ouvrage : Commune de Cantenay-Epinard

Partenaires associés : Elu en charge du PCS, éventuel organisme de formation, DDT 49, Préfecture Maine-et-Loire, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : 5 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Former les agents municipaux afin de leur permettre d'appréhender leurs rôles en cas de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Informer la population et les agents sur les risques cantenaysiens ;
- Maintenir la culture du risque inondation.

Dispositions relatives à la SLGRI : C3 – « Faire de la communication régulière auprès de la population. »
C8 – « Organiser des journées de sensibilisation et de formation aux élus et aux fonctionnaires. »

Description de l'action :

Contexte : Changement presque complet des agents administratifs et techniques depuis 3 ans : les nouveaux doivent découvrir la vie communale lors de ces grandes inondations, et il est nécessaire de faire un rappel pour les plus anciens ; Renouvellement des habitants.

Etapes :

- ✓ Modifier et **mettre à jour le DICRIM** (reprendre la trame proposée par la CU ALM) ;
- ✓ Mettre à jour la version du DICRIM **en ligne** sur le site communal ;
- ✓ **Organiser une réunion publique** (information sur le risque, diffusion du DICRIM, ...) ;
- ✓ **Réunir les agents** pour une première appropriation du dossier (DICRIM, PCS) ;
- ✓ Réunir les agents une seconde fois pour une mise en situation : activation de la cellule de crise municipale, mise en pratique du PCS (voir [action n°III.05](#)).

Territoire concerné : Commune de Cantenay-Epinard (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élue référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables.
 - Eléments de communication : le DICRIM format papier et en ligne sur le site communal (cantenay-epinard.fr) ; le journal « Cantenay-info » ; les réunions publiques ; et les réunions en interne (agents, élus).

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la refonte du PCS (voir [action n°III.05](#))

Réalisation et impression du DICRIM entre juin et aout 2020

Distribution du DICRIM lors de la réunion publique de septembre 2020

Plan de financement :

Total : 5 000 € TTC (coût des impressions, éléments de communication)

Financement : 50 % Maître d'ouvrage, soit 2 500 € TTC
 50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 2 500 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mis à jour et remis en ligne.
- Réunion publique animée. Retour sur cette réunion publique.
- Participation à la formation de l'ensemble des agents ayant un rôle dans le PCS.
- Retour d'expérience sur ces temps de formation.

Axe n°1 : **Connaissance, culture et conscience du risque****Fiche-action n° I.12***Mener une rencontre annuelle avec les référents risques sur les BVA***Maitre d'ouvrage :** **SMBVAR****Partenaires associés :** Communes des BVA, Intercommunalités, Préfecture, DDT49, SDIS49**Montant estimatif de l'action :** **coût 15 500 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Partager sur les bonnes pratiques et permettre aux collectivités de faire des retours d'expérience sur ce qu'ils mettent en œuvre en temps d'inondation ;
- Donner des outils aux référents risque pour qu'ils puissent mettre à jour leur Plan Communal de Sauvegarde (méthodologie, ressources bibliographiques, outils) ;
- Faire venir des intervenants extérieurs pour certains sujets méritant d'être approfondis ;
- Regrouper annuellement les référents risques des Basses Vallées Angevines pour faciliter leur échange en situation d'urgence ;
- Favoriser une culture commune de sécurité civile.

Disposition relative à la SLGRI : G2 – « *Mettre en cohérence l'accès aux moyens des PCS au sein des EPCI.* »

Description de l'action :

Si beaucoup de représentants des collectivités ont l'habitude de travailler ensemble, les élections municipales de 2020 vont ajouter de nouveaux acteurs autour de la table. C'est pourquoi, la première année, l'objectif de cette rencontre sera d'aider les nouveaux élus et nouveaux responsables du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à s'approprier le sujet du risque d'inondation, mais aussi d'informer sur les outils existants pour affiner le contenu du PCS et notamment les cartes des Zones Inondées Potentielles (ZIP) réalisées par les services de l'Etat.

En 2020, il est donc prévu une réunion globale avec les référents risques, suivie de rencontres par intercommunalité pour discuter d'une harmonisation des PCS et d'une mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale (action III.01).

Par la suite, annuellement, les référents risques seront invités à se réunir pour travailler sur un sujet ou deux sujets spécifiques. Pour chaque rencontre, un intervenant extérieur sera convié. Parmi les sujets qui pourront être traités :

- Intégrer les retours d'expérience post-crise dans le Plan Communal de Sauvegarde (organiser la collecte des données pendant l'inondation, suivre une méthode retex, partager le savoir, ...)
- Animer un exercice d'activation de la cellule de crise communale ;
- Organiser un réseau de référents de quartier et/ou monter une réserve communale de sécurité civile ;

- Former et préparer les scolaires à faire face à une évacuation ou un confinement (vérification des PPMS, organisation d'exercice de simulation, méthode IPCS *Information préventive des comportements qui sauvent*, ...)
- Etablir un Plan de Continuité d'Activité au sein de la collectivité pour assurer un fonctionnement des services prioritaires en cas de crise.
- Connaître les outils de suivi météorologiques et d'alerte (Vigicrues, Apic, Vigicruesflash, etc.).

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- La rencontre sera organisée annuellement par le/la Chargé.e de mission inondation du SMBVAR. Les partenaires associés seront impliqués systématiquement à la démarche.
- Un questionnaire de satisfaction pourrait être distribué en fin de rencontre pour évaluer la pertinence du sujet travaillé et de l'animation proposée.
- Après chaque rencontre, un compte-rendu et des documents de connaissance seront envoyés aux référents risque.

Échéancier prévisionnel :

2020 : travail spécifique sur la mise à jour du PCS et l'harmonisation de ces derniers à une échelle intercommunale.

2021-2026 : organisation de cinq réunions thématiques avec intervention d'un intervenant extérieur et des partenaires associés.

Plan de financement :

Total : 15 500 € TTC (il est prévu une enveloppe de 2 500 € TTC par an, sur six ans).

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 7 750 euros TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 7 750 euros TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Taux de participation aux rencontres annuelles (nombre de participants)
- Retour qualitatif à partir de questionnaires distribués
- Nombre d'intervenants extérieurs
- Documents fournis aux participants

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.13

Créer une exposition sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations sur ALM

Maitre d'ouvrage : Angers Loire Métropole

Partenaires associés : Direction Environnement Déchets, Prestataire extérieur

Montant estimatif de l'action : coût 15 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Améliorer la connaissance du risque d'inondation et des crues passées,
- Proposer un outil pédagogique itinérant qui puisse être emprunté par l'ensemble des collectivités du territoire.

Disposition relative à la SLGRI : C3 - « Faire de la communication régulière auprès de la population »

Description de l'action :

Création d'une exposition pour **sensibiliser le grand public sur la compétence GEMAPI** au sens large (protection et prévention contre les inondations, gestion des milieux aquatiques, restauration des cours d'eau...) et sur l'ensemble du territoire d'ALM (BVA, Authion, digues, sans digues...).

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire ;
- Création du contenu en concertation ;
- Réalisation, puis promotion de l'exposition auprès des communes et des partenaires ;
- Suivi de la mise en œuvre par le service GEMAPI d'Angers Loire Métropole.

Échéancier prévisionnel :

2021: Réalisation de l'exposition

Plan de financement :

Total : 15 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : ALM (Direction Environnement Déchets) 20 % soit 3 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 7 500 € TTC
- Europe (FEDER) : 30 % soit 4 500 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Exposition réalisée oui/non

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.14***Créer une exposition et des outils de communication à diffuser sur les BVA***Maitre d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** Groupe de Travail Multi-Partenarial, prestataire extérieur**Montant estimatif de l'action :** coût 20 000 € TTC**Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser sur la thématique des crues sur les Basses Vallées Angevines ;
- Proposer un outil pédagogique itinérant qui puisse être emprunté par l'ensemble des collectivités du territoire (exposition, jeux, quizz, ...).

Disposition relative à la SLGRI : C3 - « Faire de la communication régulière auprès de la population »**Description de l'action :**

Ce projet vise à créer un premier outil « clé en main » constitué d'une exposition itinérante (*roll up*) et d'une « mallette » ludique et pédagogique contenant des jeux et des quizz par exemple. Il permet aux collectivités ou aux partenaires qui souhaitent emprunter l'exposition d'avoir à leur disposition des outils d'animation. L'exposition serait ainsi plus vivante et intégratrice.

Afin de concevoir le contenu des panneaux, le Groupe de Travail (GT) Multi-Partenarial composé, entre autres, d'associations de riverains et d'associations environnementales, ainsi que des référents tourisme des intercommunalités, sera regroupé de nouveau. Seront aussi conviés les Syndicats de rivières limitrophes au SMBVAR, et l'Etablissement public Loire pour avis.

L'objectif est de concevoir le contenu de l'exposition à plusieurs, à partir des connaissances de chacun : le volet gestion de crise pourra être alimenté par les associations de riverains, le volet préservation des milieux et zones d'expansion des crues pourra être introduit par la LPO Anjou ou le service Natura 2000 d'ALM par exemple.

Parmi les panneaux (*roll up*) possibles :

- le phénomène des crues sur les BVA,
- les inondations marquantes sur le territoire,
- la diminution de la vulnérabilité d'une habitation,
- les comportements qui sauvent et les bons réflexes à avoir, etc.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines**Modalités de mise en œuvre :**

- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire ;
- Création du contenu en concertation avec les membres du GT Multi-Partenarial ;
- Réalisation, puis promotion de l'exposition auprès des communes et des partenaires ;
- Suivi de la mise en œuvre par le SMBVAR et son Comité Syndical.

Échéancier prévisionnel :

2021: Réalisation de l'exposition (panneaux et mallette)

Plan de financement :

Total : 20 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 20 % soit 4 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 10 000 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 6 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Exposition réalisée
- Nombre d'emprunts faits sur les six ans
- Nombre de jours où l'exposition était accessible au grand public

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.15

Sensibiliser le public scolaire et le grand public à la problématique des inondations sur le territoire angevin

Maitre d'ouvrage : Angers Loire Métropole - La Maison de l'environnement

Partenaires associés : L'association Loi 1901 « La Maison de Loire en Anjou » (St Mathurin sur Loire)

Montant estimatif de l'action : coût 58 500 € TTC

Objectifs de l'action :

- Permettre au grand public et au public scolaire de mieux comprendre l'interaction des hommes avec leur milieu au cours des âges, pour les éveiller sur les enjeux d'hier et d'aujourd'hui sur un territoire soumis au risque inondation

Disposition relative à la SLGRI : C6 : « Communiquer auprès des établissements scolaires » ;
C7 : « Créer des évènements sur le thème des inondations » ;
C3 : « Faire de la communication régulière auprès de la population ».

Description de l'action :

Le programme de sensibilisation est proposé pour les 13 communes d'Angers Loire Métropole concernées par les inondations.

1 - Grand public :

- Mise en place d'un programme d'animations avec des balades contées « Histoires et témoignages », des randonnées avec stands d'animation associés, des conférences, ...
- 1 temps fort pourrait être prévu chaque année, ce qui représenterait 6 temps forts sur 6 ans.

2 – Public scolaire :

- Mise en œuvre de 10 journées d'animation par an selon le niveau qui sera à définir ultérieurement, mais en ciblant prioritairement les collèges et les lycées, soit 60 journées sur 6 ans
- Création d'outils spécifiques aux inondations, qui viendraient enrichir le contenu de la malle pédagogique existante sur les Basses Vallées angevines
- Mise en place du projet « Art de crue » imaginé pour des lycées dans la même veine qu'Echappées d'Art, parcours artistique urbain développé depuis plusieurs années sur la ville d'Angers.

Territoire concerné : Les 13 communes d'Angers Loire Métropole concernées par les inondations

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de mise en œuvre : Il est proposé qu'une **convention** soit mise en œuvre avec la Maison de Loire/Loire Odysée établie à Saint Mathurin sur Loire, qui a développé depuis 30 ans une expertise en termes d'animations à destination des scolaires et du grand public.

Les thèmes abordés relèvent de l'environnement (l'eau, les crues, les inondations, la biodiversité et les paysages) et la culture (arts, métiers, savoirs faire).

- Pour le **public scolaire**, il faut se mettre en rapport avec l'Inspection Académique et les chefs d'établissement, afin qu'ils s'approprient le sujet et acceptent de mettre au programme des élèves, les animations proposées dans le cadre du PAPI. Une convention pluriannuelle permettra ensuite de pérenniser l'action sur la période du PAPI.
- Pour le **Grand Public**, il est important que les communes concernées et Angers Loire Métropole communiquent bien auprès de leurs administrés sur les animations qui seront mises en place via leurs supports print et web, les réseaux sociaux, etc

Échéancier prévisionnel :

Fin 2020 à Fin 2025

Plan de financement :

Total : 58 500 € TTC

Détail :

1- Grand Public : 20 400 €

- 1 temps fort : 2 400 € par an soit 14 400 € pour 6 ans
- Création d'un stand : 6 000 €

2 – Public scolaire : 38 100€

Animations :

- 10 journées/an sur 6 ans, soit 60 journées sur 6 ans : Conception : 900 € + Animations : 480€ x10 jours = 4 800 € x 6 ans = 28 800 €
- Projet pour les lycées « Arts de Crue » : 6 000 €

Matériel :

- Création d'un volet inondations dans la malle pédagogique BVA : 2 400 €

Financement :

- Maître d'ouvrage : Maison de l'environnement – Angers Loire Métropole 20 % soit 11 700 €
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 29 250 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 17 550 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Tableau de suivi des fréquentations des animations scolaires et grand public
- Questionnaires de satisfaction et jeu de questions réponses pour tester les connaissances en fin d'animation

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n°1.16***Animations grand public dans les villages inondables des Basses Vallées Angevines***Maitre d'ouvrage :** Commune de Cheffes**Partenaires associés :** AITR, Référénts de quartiers**Montant estimatif de l'action :** **3 200 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Entretenir la mémoire et la culture du risque auprès des habitants du territoire inondable ;
- Diffuser les bonnes pratiques (avant, pendant et après l'inondation) pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Provoquer des échanges d'expériences et informer la population nouvelle ;
- Savoir anticiper pour réduire l'impact psychologique du phénomène.

Disposition relative à la SLGRI : C3 - « Faire de la communication régulière auprès de la population. »
C7 - « Créer des événements sur le thème des inondations. »

Description de l'action :

La commune de Cheffes dispose d'une part d'un réseau de référents de quartier et d'autre part, de la mobilisation active de l'Association des Inondables des Trois Rivières (AITR).

La commune et les bénévoles mentionnés susdits souhaiteraient engager plusieurs projets de sensibilisation et d'information dans le cadre du PAPI :

Projet 1)

Une campagne d'information sur les cotes de crues et leur usage par les habitants inondables.

L'objectif principal est de permettre à chaque habitant d'établir son niveau de seuil par rapport aux échelles de crue déjà disposées sur le territoire de Cheffes. Le riverain doit aussi pouvoir être en mesure d'utiliser le site de Vigicrues et d'en avoir la maîtrise (surveillance, connaissance des seuils).

C'est pourquoi le projet viserait à :

- ✓ Reprendre et vérifier les documents de nivellement déjà établis sur la commune ;
- ✓ Mettre à jour les données ;
- ✓ Editer un ruban plastifié afin d'avoir un outil local de référence : « L'inondabilitomètre à ruban »
- ✓ Utiliser ce ruban ainsi qu'un niveau laser dans le cadre de présentations pédagogiques ;
- ✓ Animer une campagne d'information par quartier pour la maîtrise de l'outil de surveillance Vigicrues.

Projet 2)

Les bénévoles de l'Association des inondables des trois rivières (AITR) souhaitent être mobilisés sur des manifestations publiques en tant que prestataire d'animations pour les communes volontaires. Parmi les événements, peuvent être cités les marchés, comices, fêtes locales, rassemblements associatifs. Pour ce faire, des supports matériels seront réalisés pour communiquer sur le risque d'inondation : un stand avec panneaux, des photos, des vidéos et des documents numériques (cf. action I.20).

Les étapes du projet seraient :

- ✓ Acquisition d'un stand léger (parapluie), de grilles et de supports.
- ✓ Réalisation des panneaux et des documents imprimés.
- ✓ Appel à un professionnel pour la mise en forme graphique

Territoire concerné : Commune de Cheffes, Communes des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Le suivi sera assuré par la commune de Cheffes et l'AITR.
- Une couverture médiatique couvrira les événements organisés.
- Mobilisation des habitants et des bénévoles par le journal local et invitations postales.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre :

Projet 1) 2020-2023

Projet 2) 2020-2026 (réalisation technique 2020-2021 et animation 2021-2026)

Plan de financement :

Total : 3 200 € TTC

- **Projet 1** estimé à 600€ pour l'achat de matériel de nivellement et de matériel de marquage temporaire -bombes de peinture effaçable et cordeau maçon-.
- **Projet 2** estimé à 2 600€ pour l'achat d'un stand, de grilles, de supports enrouleurs, et pour la prestation d'un graphiste et l'impression des documents papier.

Financement : Maître d'ouvrage : 50 % soit 1 600 € TTC

Etat (FPRNM) : 50 % soit 1 600 € TTC

Autre co-financier possible sur le projet 2 : Commune de Briollay

Indicateurs de suivi / réussite :

Projet 1)

- Mise à jour des documents de la mairie concernant les nivellements locaux
- Nombre d'habitants et de référents mobilisés

Projet 2)

- Réalisation du document pédagogique
- Nombre de présences sur des événements locaux
- Fréquentation du stand
- Retours visiteurs

Axe n°1 Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n° I.17

Développer un outil de sensibilisation des scolaires d'ALM, de type maquette

Maitre d'ouvrage : Angers Loire Métropole

Partenaires associés : Direction de l'aménagement et du développement du territoire ALM, LPO Anjou, prestataires

Montant estimatif de l'action : coût 15 000 € HT

Objectifs de l'action :

- Permettre au public scolaire de mieux comprendre l'interaction des hommes avec leur milieu, de l'urbanisme et des milieux/risques naturels ;
- Sensibiliser les écoliers au risque inondation et aux bienfaits des crues notamment en termes de biodiversité ;
- Mieux comprendre le phénomène des crues, de manière interactive et ludique.

Disposition relative à la SLGRI : C6 - « Communiquer auprès des établissements scolaires »

Description de l'action :

Créer une **maquette pédagogique de modélisation de crue** par un prestataire puis mise à disposition par ALM aux associations assurant les animations dans le cadre du programme pédagogique des Basses Vallées Angevines (lien inondations, aménagement du territoire, biodiversité).

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Rédaction d'un cahier des charges et consultation
- Réalisation de la maquette par un prestataire
- Mise à disposition de la maquette aux associations assurant la sensibilisation des scolaires
- Mise en place d'animations auprès des scolaires

Échéancier prévisionnel :

2020-2021 : Réalisation de la maquette

Plan de financement :

Total : 15 000 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : ALM (Direction Aménagement du Territoire) 20 % soit 3 000 € HT
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 7 500 € HT
- Europe (FEDER) : 30 % soit 4 500 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Maquette réalisée oui/non

Axe n°1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience

Fiche-action n°1.18

Aménagements pour la mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'Espace Naturel Sensible de la Mayenne par la CC VHA.

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : CD49, DCI Environnement

Montant estimatif de l'action : 7 500 € HT

Objectifs de l'action :

- Mettre en valeur les services rendus par le système alluvial pour la régulation des crues ;
- Rappeler les aléas et les contraintes de la vie au bord de la rivière pour la culture du risque.

Description de l'action :

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est sollicitée par le Conseil départemental de Maine-et-Loire (CD49) pour imaginer une **mise en valeur environnementale du chemin de halage le long de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de la Mayenne**. Le CD49 a missionné la société DCI Environnement pour réaliser cette étude en trois phases :

1. Diagnostic initial,
2. définition du scénario
3. et de l'avant-projet.

Le périmètre de l'étude porte sur un **linéaire de 38 km** de chemin de halage en rive droite de la Mayenne, entre le Pont de Jean-Moulin à Angers et la limite départementale à la Jaille-Yvon. Le diagnostic a été restitué le 06 juin 2019, et la restitution du scénario le 05 août 2019 pour une mise en œuvre en 2020. Lors de la réunion du 06 juin 2019, les membres du COPIL ont souhaité que les initiatives locales soient croisées avec les aménagements proposés.

La définition du PAPI des BVA est concomitante à ce travail de valorisation. La thématique des inondations est prépondérante, et caractérise le fonctionnement de la vallée de la Mayenne, et des Basses vallées angevines à une échelle hydrologique plus vaste. La vallée est caractérisée par une forte inondabilité, et le système alluvial (lit mineur et majeur) participe à la régulation des crues en amont l'agglomération angevine. Certaines communes de la vallée de la Mayenne sont plus ou moins impactés et vulnérables aux inondations. C'est le cas des communes du Lion d'Angers et de Grez-Neuville. La dernière crue centennale de 1995 a profondément marqué les esprits. La culture du risque s'estompe avec le temps mais reste pourtant réelle et constante.

Aussi, la Communauté de communes propose d'articuler les projets de valorisation environnementale de l'ENS avec la problématique « inondation » : services rendus par le système alluvial pour la régulation des crues (bras secondaire, annexes, boires, zones humides, marais, mares, prairies, haies et ripisylves, etc), évènements historiques (cartes postales, photos et récits anciens), etc. Les points d'interprétation qui seront proposés peuvent être l'occasion de rappeler les aléas et les contraintes de la vie au bord de la rivière en fonction des enjeux locaux identifiés.

Territoire concerné : 5 communes des Vallées du Haut-Anjou
(La Jaille-Yvon, Chambellay, Montreuil-sur-Maine, Le Lion d'Angers et Grez-Neuville)

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi assuré par le responsable Environnement / SIG
- Communication : assurée dans le cadre du projet global

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre entre septembre 2020 et septembre 2021

Plan de financement :

Total 7 500 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : CC VHA 50 % soit 3 750 euros HT
- Etat (FPRNM) : 50% soit 3 750 euros HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de points d'interprétation « inondation »
- Localisation de points d'interprétation « inondation »
- Thèmes d'interprétation « inondation » traités

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque

Fiche-action n° I.19

Organiser un évènement pour les 30 ans de la crue de 1995

Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**

Partenaires associés : Groupe de Travail Multi-Partenarial, collectivités, DDT49, SDIS49

Montant estimatif de l'action : **coût 40 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser le Grand Public sur la thématique des inondations ;
- Valoriser tous les outils de sensibilisation développés dans le cadre du PAPI ;
- Maintenir la mémoire de la crue de 1995.

Disposition relative à la SLGRI : C7 – « Créer des évènements sur le thème des inondations. »

Description de l'action :

Ce projet vise à rappeler les évènements de janvier 1995 et des crues antérieures ou postérieures qui ont marqué le paysage des Basses Vallées Angevines, et les mémoires de ses habitants.

Le projet pourrait prendre plusieurs formes, un long travail de préparation est à organiser :

- Ce peut être un évènement sur une journée ou une pluralité de moments forts sur une semaine,
- Ce peut être organisé sur une seule commune, comme réparti sur les territoires des communes volontaires, à commencer par celles du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI),
- L'évènement est à concevoir comme **une « journée rivière »** où seront réunis l'ensemble des acteurs de l'eau et les usagers des rivières : club de sport nautique, fédération de pêche, navigants, gestionnaires de stations d'eau potable, groupe d'intervention nautique du SDIS 49, etc. **Chaque partenaire volontaire proposera un stand** permettant de valoriser l'usage fait de la rivière. En parallèle, des stands sur la crue de 1995 seront tenus : retour d'expérience de communes sur les BVA (photos, cartographies des zones inondables, animation), retour aussi sur les dommages causés par la crue sur les entreprises et valorisation des mesures de diminution de la vulnérabilité du bâtiment (stand tenu par exemple par la CCI).
- Le SMBVAR mettra à disposition les outils numériques et non numériques développés durant les cinq premières années du PAPI : exposition (I.14), jeu vidéo (I.23), courts métrages (I.24).
- La CU d'ALM pourrait en faire de même : exposition (I.13), maquette (I.17), mallette d'animation (I.15), maison inondée (I.22).
- Les autres maîtres d'ouvrage développant des outils de communication seront aussi invités à participer à cet évènement, telle que la ville de Cheffe (action I.16).

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Préparation de l'évènement bien en amont de 2025, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes intéressées ;
- Communication à prévoir autour de l'évènement, couverture médiatique ;
- Suivi de la mise en œuvre par le SMBVAR et son Comité Syndical.

Échéancier prévisionnel :

2023-2024 : Réunions de préparation
2025 janvier : Réalisation de l'évènement
Courant 2025 : bilan de l'action

Plan de financement :

Total : 40 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 20 % soit 8 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 20 000 € TTC
- Europe (FEDER) : 30 % soit 12 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Evènement organisé
- Fréquentation (nombre de visiteurs)
- Nombre de stands
- Retour d'expérience sur l'organisation de l'évènement

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.20

Intégrer des projets innovants sur la thématique inondation dans le programme global de SMART City Angers

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : structures partenaires pour la bonne mise en œuvre de l'action, prestataire smart city, service SIG d'Angers

Montant estimatif de l'action : coût 10 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Prendre en compte le risque inondation dans le projet de ville intelligente (SMART City).

Disposition relative à la SLGRI : C10 – « Développer les outils numériques dans la culture du risque »

Description de l'action :

- Contexte

Depuis les années 1960 la ville d'Angers accueille des entreprises de la filière électronique d'envergure internationale (Bull, Thomson, ...). Depuis, d'autres entreprises leader sur le marché de l'électronique ainsi que des startups ont pris le relais.

Sans jamais s'écarter de cette veine technologique, la métropole angevine qui a été labellisée « écosystème French Tech » en 2015, sous l'impulsion de Christophe Béchu, élu maire et président de la communauté urbaine d'Angers en 2014, s'est intéressée à l'Internet des Objets (IoT) en ouvrant notamment la Cité de l'Objet Connecté. En 2018, elle tient le Word Electronics Forum.

La ville s'était déjà positionnée comme laboratoire de la Smart City en 2015 avec la création de PAVIC (Plateforme d'Aménagement de la Ville Intelligente et Connectée) une structure qui associe la collectivité et ses composantes, les grandes écoles implantées sur le territoire et des entreprises technologiques. Parmi les membres de PAVIC : Vinci Cegelec, Engie, Lacroix City, Veolia, ODO Smart System, Suez, Bouygues Énergie service, ainsi que les écoles de l'ESEO et l'ESAIP. L'objectif était alors d'initier et d'accompagner des projets d'aménagement privilégiant les services aux usagers.

Devenue « Programme Accélérateur de la Ville Intelligente et Citoyenne », l'association PAVIC s'est même rapprochée d'autres structures nationales, à l'exemple de « La Ville Intelligente et Citoyenne (LVIC) », une association qui partage des valeurs équivalentes en matière de prise en compte des citoyens dans l'aménagement de la ville du futur.

Dans ce cadre, Angers s'inscrit dans un projet de territoire intelligent, dans l'objectif de répondre aux défis environnementaux, économiques et démographiques du territoire angevin. Il s'agit d'un marché de 120 millions d'euros sur les 12 prochaines années. La première tranche sera consacrée aux sujets d'infrastructures et la seconde à la mise en place des nouveaux usages que ces infrastructures permettront. Le « territoire intelligent » se déclinera dans tous les domaines et services publics.

- **Projet PAPI**

L'enveloppe prévu dans le PAPI par la ville d'Angers permettra de lancer des projets innovateurs sur la thématique des inondations.

Le premier projet pressenti est le suivant : corréliser la connaissance cartographique du risque d'inondation (données SIG zones inondables) et les données de fermeture des routes du service risque d'ALM, dans le système de gestion de la circulation.

Les étapes suivies pour ce premier projet seraient :

- ✓ Rassemblement des données existantes et vérification (côtes d'inondation des routes, zones inondables...);
- ✓ Informatisation et géo localisation des données ;
- ✓ Intégration dans la base de données smart city et mise en relation avec les divers modes de calcul notamment pour la fluidification du trafic.

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Le suivi de l'action sera assuré par la Direction Environnement et Déchets d'Angers.
- La communication se fera dans le cadre de la promotion du projet Smart City.

Échéancier prévisionnel :

2020-2026

Plan de financement :

Total : 10 000 € TTC (budget prévu pour les six ans)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 5 000 € TTC
- Etat (FPRNM - ETECT) : 50 % soit 5 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Intégration efficace de la problématique « inondation » dans le projet SMART City
- Nombre de projets innovants développés

Axe n°1 : Connaissance, Conscience et Culture du risque**Fiche-action n°1.21***Editer un document numérique sur les crues historiques à Cheffes***Maitre d'ouvrage :** Commune de Cheffes**Partenaires associés :** Association des inondables des trois rivières (AITR)**Montant estimatif de l'action :** 1 200 € HT**Objectifs de l'action :**

- Maintenir et transmettre la connaissance du risque inondations ;
- Archiver des documents de référence (photos et vidéos des grandes crues connues).

Disposition relative à la SLGRI : C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »**Description de l'action :**

Les étapes seraient les suivantes :

- ✓ Collecte des données par les membres de l'AITR ;
- ✓ Sélection et mise en forme des collections de clichés et vidéos recueillis localement ;
- ✓ Edition sur support numérique (clés USB et/ou DVD).

Territoire concerné : Commune de Cheffes**Modalités de mise en œuvre :**

- Intervention d'un professionnel pour la mise en forme sur support numérique diffusable.
- Intégration au site internet de la mairie pour un accès grand public (document téléchargeable en PDF). Le document sera aussi distribué lors d'évènements organisés par la commune (cf. action I.15).

Échéancier prévisionnel :

2020 : collecte des documents et intervention d'un professionnel.

2021 : diffusion et mise en ligne du document

Plan de financement :

Total : 1200 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 600 € HT
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 600 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réalisation du document
- Nombre de documents diffusés lors d'évènements, et téléchargements du document sur le site
- Retours qualitatifs sur le contenu

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n° I.22 :***Développer un outil numérique de visualisation d'une maison inondée***Maitre d'ouvrage :** Angers Loire Métropole**Partenaires associés :** Direction Environnement et déchets ALM, Direction de l'aménagement et du développement du territoire ALM, Prestataires, services de l'Etat, associations, EP Loire...**Montant estimatif de l'action :** coût 25 000 € TTC**Objectifs de l'action :**

- Améliorer la conscience du risque des habitants concernant leur logement,
- Promouvoir la réduction de la vulnérabilité, notamment les mesures préventives,
- Permettre aux collectivités d'avoir un support numérique accessible et ludique, pour expliquer la réduction de la vulnérabilité du bâti aux nouveaux arrivants.

Dispositions relatives à la SLGRI : P8 - « Réduire la vulnérabilité des logements » ;
C10 « Développer les outils numériques dans la culture du risque »

Description de l'action :

Modélisation d'une « maison inondée » pour sensibiliser à la réduction de la vulnérabilité du bâti et aux moyens de la réduire. L'idée est de pouvoir cocher/décocher les types de travaux liés à la réduction de la vulnérabilité et ainsi d'observer les dégâts liés aux inondations avec ou sans travaux (monétiser les dommages si possible).

La fiabilisation des données devra être travaillée avec les partenaires associés.

Territoire concerné : Angers Loire Métropole**Modalités de mise en œuvre :**

- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire
- Mise en place d'un comité technique pour la réalisation du modèle et des données d'entrée
- Réalisation de la modélisation
- Mise en ligne et communication

Échéancier prévisionnel :

2023 : Réalisation de la modélisation d'une maison inondée

Plan de financement :

Total : 25 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : ALM (Direction Environnement Déchets) 20 % soit 5 000€ TTC
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 12 500 € TTC
- Europe (FEDER) : 30 % soit 7 500 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Maquette réalisée oui/non
- Diffusion de l'outil aux partenaires associés, promotion et valorisation

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque

Fiche-action n° I.23

Développer un jeu vidéo sur application pour faire apprendre les bons gestes à adopter en cas d'inondation

Maitre d'ouvrage : SMBVAR

Partenaires associés : Groupe de Travail Multi-Partenarial, collectivités, SDIS, DDT, Préfecture, EpLoire, prestataire extérieur, référents du projet « Saih Fah »

Montant estimatif de l'action : coût 45 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser sur la thématique des inondations ;
- Proposer un outil numérique ludique, accessible par les petits et les grands (supports smartphone et tablette) ;
- Enseigner les gestes et les comportements à adopter en cas d'inondation.

Disposition relative à la SLGRI : C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »

Description de l'action :

Ce projet est considéré comme un projet d'envergure dans ce PAPI. Le concept d'inspiration est le jeu « **Sai Fah - The Flood Fighter** » développé par l'UNESCO Bangkok. C'est un jeu sur application mobile qui développe la conscience des dangers liés aux inondations et aux comportements à adopter dans de telles situations. Ce jeu a été créé suite au déluge de 2011 en Thaïlande. Le jeu suit les aventures d'un petit garçon qui cherche à se réunir avec sa mère pendant une inondation. Les joueurs apprennent des leçons de sécurité face par exemples aux risques d'électrocution et au danger du courant. La version thaïlandaise a été lancée en janvier 2014. Rapidement le jeu est arrivé dans le top 70 des applications téléchargés dans le pays. Le jeu « Sai Fah » est disponible en indonésien, anglais et thaïlandais. En octobre 2015, le jeu a été téléchargé plus de 100 000 fois dans 140 pays. L'expérience va être prolongée, puisque l'UNESCO Bangkok a commencé à développer Saih Fah 2 avec la Croix Rouge sur les aléas séismes et les tsunamis.

Des concepteurs du jeu ont été contactés directement par le SMBVAR pour conseil.

Le SMBVAR souhaiterait partir du concept de ce jeu pour mobile et tablette, dans le but de développer sa version française comprenant le risque de crue lente et éventuellement le risque de ruissellement. Le jeu sera conçu de manière suffisamment « universelle » pour être utilisé autant sur les Basses Vallées Angevines que sur d'autres territoires. Il comprendra trois temps : **avant, pendant et après l'inondation.**

Le contenu du jeu sera largement discuté avec les partenaires associés. Les étapes de conception et de réalisation pourraient être les suivantes :

1. Réfléchir sur les messages clés à transmettre aux utilisateurs du jeu (grand public et scolaire),
2. Dessiner des scènes qui mettraient en lumière ces messages clés,
3. Identifier l'entreprise de réalisation du jeu,
4. Discuter avec le prestataire des scènes identifiées,
5. Faire plusieurs étapes de test pour modifier et peaufiner le contenu,
6. Faire tester par des enfants et analyser leurs retours d'expérience,
7. Lancer la publicité par des communiqués de presse, des articles sur les réseaux sociaux, etc.
8. Rectifier les dernières erreurs techniques.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- Le SMBVAR communiquera largement sur ce jeu par le biais de son site internet, des gazettes locales, des journaux intercommunaux, et en faisant une promotion directement dans les collèges du territoire.
- Une communication plus large sera faite via les partenaires associés.

Échéancier prévisionnel :

Courant 2020 : lancement de la réflexion et choix du prestataire (premiers dessins et conception).

Courant 2021 : réalisation du jeu, y compris phases test. Publicité et communication dans la foulée.

Plan de financement :

Total : 45 000 € TTC (le jeu « Saih Fah » a coûté 50 000 dollars).

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 20 % soit 9 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 22 500 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 13 500 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Jeu réalisé et disponible sur les plateformes IOS et Android
- Nombre de téléchargements et de joueurs actifs. Durée moyenne de temps de jeu.
- Nombre de jeunes ou de classes qui ont sensibilisés à l'utilisation du jeu (promotion dans collèges)

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.24***Produire un ou plusieurs courts métrages sur les inondations dans les BVA***Maitre d'ouvrage :** SMBVAR**Partenaires associés :** Groupe de Travail Multi-Partenarial, collectivités**Montant estimatif de l'action :** coût 10 000 € TTC**Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser sur la thématique des inondations ;
- Proposer des vidéos numériques pédagogiques qui rappellent le contexte des inondations sur les Basses Vallées Angevines ;
- Intégrer ces courts métrages à des programmes pédagogiques scolaires existants (I.15), les réutiliser lors d'évènements (I.19 et I.16), et les inclure sur les sites internet des communes du PAPI.

Disposition relative à la SLGRI : C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »**Description de l'action :**

Une phase projet sera lancée dans un premier temps pour définir le besoin et faire le point sur les différentes vidéos qui existent déjà sur le territoire des BVA, et sur les crues de la Loire de manière plus générale. Après un état des lieux de l'existant et des besoins, une deuxième phase de réflexion va être menée : les établissements universitaires proposant des formations en cinéma seront sollicités afin d'évaluer la possibilité de partenariat, ainsi que d'autres disciplines universitaires. Le budget alloué correspond au coût du tournage et du montage par un prestataire extérieur.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines**Modalités de mise en œuvre :**

- Dans la 1^{ère} phase de définition du besoin, les chambres consulaires et le GT Multi-Partenarial seront sollicités. Les collectivités seront aussi amenées à s'exprimer sur le contenu souhaité.
- La 2^{ème} phase de consultation et de conception sera supervisée par le SMBVAR.
- Les courts métrages une fois produits seront largement diffusés, sur les sites internet et les réseaux sociaux, ainsi que réutilisés lors d'évènements.

Échéancier prévisionnel :

Courant 2021 : lancement de la réflexion, consultation et réunions préparatoires.

Courant 2022 : tournage, montage et finalisation du projet.

Plan de financement :

Total : 10 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 50 % soit 5 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 5 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Courts métrages réalisés et diffusés (nombre de vecteurs)

Axe n°1 : **Connaissance, culture et conscience du risque****Fiche-action n° I.25***Mettre en ligne un Observatoire du SMBVAR***Maitre d'ouvrage :** **SMBVAR****Partenaires associés :** DDT49, DREAL, collectivités, partenaires, service SIG de la CU ALM**Montant estimatif de l'action :** **coût 5 000 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Proposer une plateforme de recueil de témoignages pour l'ensemble des habitants des Basses Vallées Angevines ;
- Faciliter le retour d'expérience (retex) grand public par une plateforme centralisatrice ;
- Proposer une interface cartographique GEMA et PI pour permettre au grand public d'accéder à des données sur l'état d'avancement des travaux ou des actions ayant cours sur le territoire du SMBVAR.

Disposition relative à la SLGRI : C10 - « Développer les outils numériques dans la culture du risque. »
G8 – « Organiser un retour d'expérience systématique après chaque situation de crise. »

Description de l'action :

Le projet est de **rendre accessible certaines informations au grand public** via le site du SMBVAR, tant sur le volet GEMA que le volet PI :

- Qualité de l'eau : état des masses d'eau et points de mesure ;
- Quantité de l'eau : station de mesure des débits et niveau d'eau (piézomètre) ;
- Travaux : localisation des travaux en cours ou réalisés (par un figuré ponctuel) avec le lien vers la « fiche travaux » et stade d'avancement ;
- Inondation : obligations règlementaires (PCS, PPRI, DICRIM), enveloppe des zones inondables et repères de crues, état d'avancement des actions PAPI et stations Vigicrues.

Le projet est en réflexion. Plusieurs interfaces sont possibles (cartographie passive ou interactive, fiches textuelles, renvois sur des sites tels que Vigicrues ou la Plateforme nationale des repères de crue).

L'état d'esprit de cette interface en quelques mots : accessible, instinctif et informatif.

Aussi, **une partie « Témoignages » sera proposée** afin de permettre à l'utilisateur de partager son expérience des inondations passées et des crues à venir, en ajoutant un témoignage écrit, des photos et des vidéos (lien vers les réseaux sociaux).

Territoire concerné : Territoire du SMBVAR**Modalités de mise en œuvre :**

- Un travail bilatéral a été lancé avec le service SIG d'Angers Loire Métropole, afin de réfléchir sur une interface cartographique.
- La partie témoignages pourrait nécessiter l'intervention d'un prestataire extérieur.
- L'action sera suivie par le Comité Syndical du SMBVAR et le Chargé PAPI.

Échéancier prévisionnel :

Courant 2019 : lancement de la réflexion

Courant 2020 : élaboration et finition du projet

Plan de financement :

Total : 5 000 € TTC (coût pour un prestataire extérieur dans le cadre de l'élaboration de la partie témoignages).

Financement :

- Maître d'ouvrage : SMBVAR 50 % soit 2 500€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 2 500 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Communication faite autour de l'espace témoignages de l'Observatoire
- Communication faite auprès des partenaires sur l'utilisation de l'outil de manière générale

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n° I.26 :***Proposer une uniformisation des DICRIM au sein d'ALM***Maitre d'ouvrage :** Angers Loire Métropole**Partenaires associés :** Prestataires, Communes d'ALM**Montant estimatif de l'action :** coût 10 000 € TTC**Objectifs de l'action :**

- Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation ;
- Permettre aux populations concernées de se préparer avant la crue ;
- Proposer une trame DICRIM uniforme aux communes d'ALM.

Disposition relative à la SLGRI : C1- « Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication »**Description de l'action :**

Suite à la trame créée dans le cadre du PAPI Authion Loire (action 1-2), il est proposé de la reprendre, de la compléter et de proposer aux communes des BVA de l'utiliser pour mettre à jour leur DICRIM. Ensuite, les communes seront invitées à mettre en ligne leur DICRIM et de le promouvoir, pour faciliter l'appropriation du document par la population.

Territoire concerné : Angers Loire Métropole**Modalités de mise en œuvre :**

- Concertation auprès des communes pour la définition du besoin
- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire
- Reprise du contenu en concertation et réalisation du contenu et de la trame uniformisée

Échéancier prévisionnel :

2020: concertation des communes et réalisation de la trame uniformisée

Plan de financement :

Total : 10 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : ALM (Direction Environnement Déchets) 20 soit % 2 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 5 000 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 3 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Trame DICRIM réalisée oui/non
- Nombre de communes utilisant la trame

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.27

Concevoir un modèle de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour les communes du territoire de la CC VHA

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : SMBVAR, la CU d'ALM, Communes

Montant estimatif de l'action : Coût en interne

Objectifs de l'action :

- Couvrir toutes les communes (concernées par les PPRI) avec un DICRIM ;
- Harmoniser la trame graphique, thématique et le pré-remplissage des DICRIM ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Le SMBVAR a réalisé un inventaire des DICRIM existants et en cours de conception sur le territoire de la CC VHA. Parmi les 9 communes concernées par le périmètre des PPRI Oudon Mayenne et Sarthe :

- 2 communes disposent d'un DICRIM publié,
- 3 communes réalisent actuellement ce document,
- et 4 communes ne disposent d'aucun document.

Ce document est obligatoire pour les communes concernées par un PPRI. Le DICRIM est **réalisé par le maire et doit être librement consultable en mairie**. Il a pour objectif d'informer tout citoyen sur : (1) les risques naturels et technologiques ; (2) les conséquences sur les personnes et les biens ; (3) les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ; (4) les événements et accidents significatifs survenus dans la commune ; (5) les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou **propose d'adapter en interne la charte graphique qui va être réalisée par Angers Loire Métropole pour ses communes**, et la partager aux communes qui souhaitent engager le travail d'élaboration du DICRIM. La charte adaptée réalisée par la CU d'ALM (action I.25) permettra aux communes des Vallées du Haut-Anjou de poursuivre l'intégration des contenus, l'impression et la communication des DICRIM auprès de leurs administrés. Le SMBVAR pourra accompagner les communes dans l'élaboration des DICRIM.

Territoire concerné : 9 communes des Vallées du Haut-Anjou
(La Jaille-Yvon, Chambellay, Chenillé-Champteussé, Montreuil-sur-Maine, Thorigné d'Anjou, Le Lion d'Angers, Grez-Neuville, Les Hauts d'Anjou, Juvardeil)

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi par le Responsable Communication / Responsable Environnement

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre courant 2020

Plan de financement : Adaptation de la charte graphique en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Charte DICRIM partagée
- Nombre de DICRIM rédigé, imprimé et diffusé
- Taux de couverture du territoire

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n° I.28 :***Assurer une uniformisation des DICRIM à l'échelle intercommunale d'ALS***Maitre d'ouvrage :** Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe**Partenaires associés :** Communes de l'intercommunalité**Montant estimatif de l'action :** Coût en interne**Objectifs de l'action :**

- Réaliser une trame de DICRIM unique pour le territoire et le rendre attractif ;
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation ;
- Permettre aux populations concernées de se préparer avant la crue ;

Description de l'action :

Ce projet est lié aux actions portées par les communes volontaires de l'intercommunalité, prévoyant d'imprimer des DICRIM suite au remplissage de la trame. Les communes concernées sont Huillé-Lézigné (I.36) et Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (I.32).

À ce jour, deux DICRIM ont été réalisés sur le territoire d'ALS (sur Etriché et Durtal). Huit DICRIM sont donc à réaliser pour obtenir une couverture complète du territoire, dans le périmètre PAPI.

Les étapes du projet seraient les suivantes :

- ✓ Récupération de la trame uniformisée numérique d'Angers Loire Métropole (I.26) ;
- ✓ Remaniement et appropriation de la trame par le service communication (ressource en interne pour la reprise des éléments cartographiques) ;
- ✓ Diffusion aux communes du territoire ;
- ✓ Accompagnement de celles-ci pour le remplissage et l'appropriation de la trame.

Territoire concerné : Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe**Modalités de mise en œuvre :**

- Réalisation de la trame par le service communication de la CC ALS ;
- Suivi de la réalisation des DICRIM ;
- Mise en valeur du projet sur le site internet de l'intercommunalité.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020

Diffusion et accompagnement des communes : 2020-2021

Plan de financement :

Coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de DICRIM réalisés et taux de couverture sur le territoire d'ALS

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque	
Fiche-action n° I.29	
<i>Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Bouchemaine</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Bouchemaine
Partenaires associés :	CU Angers Loire Métropole
Montant estimatif de l'action :	1350 € TTC
Objectifs de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) ; • Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible ; • Y intégrer l'inventaire des repères de crue.
Description de l'action :	<p>La Commune de Bouchemaine dispose d'une version 2017-2019 du DICRIM. Le document est en ligne sur le site de la commune dans l'onglet « Environnement > Les risques » (voir URL : http://www.ville-bouchemaine.fr/listes/les-risques/) et est disponible en Mairie (500 exemplaires ont été édités en 2017).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre à jour le document (utiliser ou non la trame harmonisée d'ALM action I.26) ; ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public ; ✓ Actualiser la version en ligne.
Territoire concerné :	Commune de Bouchemaine (ALM)
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par Le Directeur Général des Services • Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document, encart d'information dans le bulletin d'informations municipal « le 49080 », mise à dispositions dans les principaux bâtiments municipaux accueillant le public (Mairie, médiathèque ...).
Échéancier prévisionnel :	<p>Mise à jour et impression du nouveau DICRIM courant 2020. Mise à disposition du document et mise en ligne sur le site internet la même année.</p>
Plan de financement :	<p>Total : 1350 € TTC (<i>Mise à jour du document et intégration de l'inventaire des repères de crues : 600 € TTC ; impression du document en 500 exemplaires : 750 € TTC ; diffusion réalisée en interne</i>)</p> <p>Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 675 € TTC 50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 675 € TTC</p>
Indicateurs de suivi / réussite :	<ul style="list-style-type: none"> - DICRIM mis à jour - Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.30***Mettre à jour et diffuser le DICRIM d'Ecouflant***Maitre d'ouvrage :** **Commune d'Ecouflant****Partenaires associés :** Communauté Urbaine Angers Loire Métropole**Montant estimatif de l'action :** **2 430 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Renouveler le document d'information communale sur les risques majeurs après mise à jour;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Disposition relative à la SLGRI : C1 – « Réaliser les DICRIM, les uniformiser et en faire un outil de communication. »**Description de l'action :**

- ✓ **Mettre à jour** l'ancienne version de 2018.
- ✓ **Y intégrer l'inventaire des repères de crues** directement sur la carte présente au chapitre « inondation » (localisation des repères de crue sous forme de figuré).
- ✓ **Imprimer** suffisamment **d'exemplaires** pour en avoir en mairie à disposition du grand public, pour pouvoir les distribuer une 1^{ère} fois à toute la population, puis au fur et à mesure aux nouveaux arrivants.

Territoire concerné : Commune d'Ecouflant (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Suivi assuré par le responsable de la cellule communication.
- Opérations de communication : impression du DICRIM et mise en ligne du document.

Échéancier prévisionnel :

Mise à jour du document en 2020.

Impression, distribution et mise en ligne du DICRIM en 2021.

Plan de financement :

Total : coût 2 430 € TTC (estimation à 3 000 exemplaires)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 1 215 € TTC

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 1 215 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mise à jour et mis en ligne sur le site municipal
- Carte des repères de crue intégrée
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.31***Rédiger et diffuser le DICRIM de Grez-Neuville***Maitre d'ouvrage :** **Commune de Grez-Neuville****Partenaires associés :** Communauté de communes Vallées du Haut d'Anjou, SMBVAR**Montant estimatif de l'action :** **1 500 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'[action 1.27](#) de la CC Vallées du Haut d'Anjou visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale.

- ✓ Utiliser la trame proposée par la CC VHA pour élaborer le DICRIM de Grez-Neuville.
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune de Grez-Neuville (VHA)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l' élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la réalisation de la [fiche action n°1.27](#)

Réalisation du document en 2020-2021

Distribution et mise en ligne du DICRIM la même année.

Plan de financement :

Total : 1 500 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 750 € TTC

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 750 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM rédigé et mis en ligne sur le site internet
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.32***Élaborer et diffuser le DICRIM de Morannes sur Sarthe Daumeray***Maitre d'ouvrage :** **Commune de Morannes sur Sarthe Daumeray****Partenaires associés :** Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe**Montant estimatif de l'action :** **6 800 € HT****Objectifs de l'action :**

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'élaboration de la trame commune de la CC Anjou Loir et Sarthe visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale ([action I.28](#)).

- ✓ Utiliser la trame proposée par la CC ALS pour élaborer le DICRIM.
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray (ALS)**Modalités de mise en œuvre :**

- Suivi assuré par les élus référents aux inondations
- Pilotage assuré par les adjoints de Morannes sur Sarthe-Daumeray
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document et envoi postal aux habitants de la commune nouvelle

Échéancier prévisionnel :

2020 : Réalisation du document

2021 : Distribution du DICRIM à la population et mise en ligne sur le site internet communal

Plan de financement :

Total : 6 800 € HT (nombre d'impressions 2500)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 3 400 € HT

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 3 400 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM élaboré et mis en ligne sur le site communal

- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque

Fiche-action n°1.33

Mettre à jour le DICRIM de Rives-du-Loir-en-Anjou

Maitre d'ouvrage : **Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou**

Partenaires associés : Communauté urbaine Angers Loire Métropole, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : **1 500 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'[action 1.26](#) de la CU Angers Loire Métropole visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale.

Le projet est de réaliser le DICRIM pour la **commune nouvelle** de Rives-du-Loir-en-Anjou.

- ✓ Utiliser la **trame proposée par la CU ALM** pour élaborer le DICRIM.
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document.

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la réalisation de la [fiche action n° 1.26](#)

Réalisation du document en 2020.

Distribution du DICRIM à la population courant de l'année 2021.

Mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal la même année.

Plan de financement :

Total : 1 500 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 750 € TTC

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 750 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.34***Mettre à jour et diffuser le DICRIM de Verrières-en-Anjou***Maitre d'ouvrage :** **Commune de Verrières-en-Anjou****Partenaires associés :** CU Angers Loire Métropole**Montant estimatif de l'action :** **3 300 TTC****Objectifs de l'action :**

- Mettre à jour le document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- Utiliser éventuellement la trame harmonisée proposée par la CU d'ALM ;
- Distribuer le document à la population, et le rendre disponible en mairie.

Description de l'action :

Le DICRIM de Verrières-en-Anjou est actuellement en ligne sur le site communal, à l'onglet « Vie pratique > Sécurité ». Il est téléchargeable en format PDF tout comme la dernière version du Plan Communal de Sauvegarde (voir URL : <https://www.verrieresenanjou.fr/securite/>).

La version actuelle du DICRIM date de février 2018. Il contient 28 pages dont 4p. sur les inondations.

Le projet est de mettre à jour le DICRIM tous les deux ans pour répondre à la réglementation en vigueur, et d'assurer sa disponibilité en mairie. C'est pourquoi la commune prévoit l'impression de 4000 documents, pour 7 300 habitants. Les documents mis à jour seront actualisés sur le site internet.

Territoire concerné : Commune de Verrières-en-Anjou (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Suivi assuré par le conseil municipal
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM : mise en ligne du document et encart d'information dans la gazette communale.

Échéancier prévisionnel :

Mise à jour du document, impression et distribution en 2021

Mise en ligne du nouveau DICRIM sur le site internet la même année.

Plan de financement :

Total : 3 300 € TTC (4 000 impressions)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 1 650 € TTC

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 1 650 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM mis à jour
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés
- DICRIM mis en ligne sur le site communal

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.36**

Élaborer et diffuser le DICRIM de Huillé-Lézigné

Maitre d'ouvrage : Commune de Huillé Lézigné**Partenaires associés :** Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, SMBVAR**Montant estimatif de l'action :** 500 € HT**Objectifs de l'action :**

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'[action 1.28](#) de la CC Anjou Loir et Sarthe visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale.

Le projet est de réaliser le DICRIM de Huillé-Lézigné qui est une **commune nouvelle** depuis le 01/01/19.

- ✓ Utiliser la trame proposée par la CC ALS pour élaborer le DICRIM de Huillé-Lézigné.
- ✓ Imprimer suffisamment d'exemplaires pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.

Territoire concerné : Commune de Huillé-Lézigné (ALS)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l'élu référent et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la réalisation de la fiche [action n°1.28](#)

Réalisation du document en 2020-2021.

Distribution du DICRIM à la population courant de l'année 2021 et mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal la même année.

Plan de financement :

Total : 500 € HT (270 foyers donc environ 300 impressions en 2020. Dans le budget il est prévu une réimpression à mi-parcours du PAPI)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 250 € HT

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 250 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°1.37 :***Élaborer et diffuser le DICRIM de la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou***Maitre d'ouvrage :** **Commune Les Hauts d'Anjou****Partenaires associés :** CC Vallées du Haut Anjou**Montant estimatif de l'action :** **3 300 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Réaliser un document d'information communale sur les risques majeurs ;
- S'aider de la version harmonisée à l'échelle de l'intercommunalité ;
- Informer la population du risque inondation par un outil clair et accessible.

Description de l'action :

Cette action fera suite à l'[action 1.27](#) de la CC Vallées du Haut Anjou visant à assurer une uniformité des DICRIM à l'échelle intercommunale.

Le projet est de réaliser le DICRIM pour la **commune nouvelle**.

- ✓ **Utiliser la trame** proposée par la CC VHA pour élaborer le DICRIM.
- ✓ **Imprimer suffisamment d'exemplaires** pour en avoir en mairie à disposition du grand public, et pour pouvoir les distribuer à la population riveraine.
- ✓

Territoire concerné : Commune Les Hauts d'Anjou (VHA)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et par le conseil municipal.
- Opérations de communication et diffusion du DICRIM (mise en ligne du document).

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action suite à la réalisation de la fiche [action n°1.27](#)

- ✓ Réalisation du document en 2020-2021.
- ✓ Distribution du DICRIM à la population courant de l'année 2021
- ✓ Mise en ligne du DICRIM sur le site internet communal la même année.

Plan de financement :

Total : 3 300 € TTC (coûts d'impression)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 1 650 € TTC

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 1 650 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- DICRIM rédigé
- Nombre de DICRIM imprimés et diffusés

Axe n°1 : Connaissance, culture et conscience du risque**Fiche-action n° I.38**

Mise à disposition du modèle numérique de terrain et des cartographies associées sur la Mayenne et la Sarthe

Maitre d'ouvrage : Services de l'Etat

Partenaires associés : DREAL Pays de la Loire, SPC Maine-Loire aval, DDT49, SMBVAR

Montant estimatif de l'action : En interne

Objectifs de l'action :

- Amélioration continue de la connaissance du risque d'inondation ;
- Affinage de l'analyse des enjeux exposés aux risques d'inondation en dehors du TRI, de la partie **Diagnostic**.

Description de l'action :

En l'état, certains tronçons du territoire du PAPI des BVA ne disposent pas de **Modèles Numériques de Terrain (MNT)** récents, imposant de facto aux services de l'Etat d'utiliser un ancien fond topographique pour obtenir les enveloppes inondables hors TRI (notamment sur la Sarthe). Sur la Mayenne, aucune topographie existante (outre le PPRi Oudon-Mayenne) ne permet de disposer d'enveloppes de zones inondables pertinentes.

Le projet est de produire de nouvelles cartes sur la base d'un MNT récent et cohérent, afin d'affiner les enveloppes inondables pour les scénarios fréquent, moyen et extrême hors Territoire à Risque Important d'Inondation.

Ces cartes permettront d'affiner la connaissance des risques d'inondation sur les Basses Vallées Angevines, et d'extraire les dernières informations concernant le croisement aléa/enjeux le long de la Mayenne et de la Sarthe.

Territoire concerné : Bassins versants de la Sarthe et de la Mayenne

Modalités de mise en œuvre :

- Le travail sera réalisé par le Service Prévision des Crues de la DREAL Pays de la Loire.
- Le SMBVAR sera tenu au courant de l'avancée du projet et recevra les cartographies à jour ou manquantes d'ici fin 2020.

Échéancier prévisionnel :

Début 2020 : Réception du MNT par le Service Prévision des Crues de la DREAL Pays de la Loire
 Courant 2020 : Conception des cartes et diffusion aux services partenaires.

Plan de financement :

Les coûts seront internalisés. Missions des services de l'Etat.

Indicateurs de suivi / réussite :

- Modélisation des enveloppes inondables réalisée
- Cartographies des crues fréquentes, moyennes et extrêmes produites et diffusées

AXE 2.

Surveillance, prévision des crues et des
inondations

Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues

Fiche-action n°II.01

Poser des échelles de crues sur Bouchemaine

Maitre d'ouvrage : **Commune de Bouchemaine**

Partenaires associés : DDT49

Montant estimatif de l'action : **1 900 € HT**

Objectifs de l'action :

- Installer une ou plusieurs échelle(s) de crue avec des graduations permettant de suivre l'évolution du niveau d'eau ;
- Corréler les hauteurs des échelles de crue avec les données de la station Vigicrues « Bouchemaine La Pointe » afin de faciliter la lecture des hauteurs d'eau.

Description de l'action :

Cette action sera réalisée conjointement à l'[action n°I.04](#) (pose de repères de crue).

- ✓ Pré-localiser les sites de pose (5 secteurs d'intervention identifiés).
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Faire un achat groupé de repères et d'échelles.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Bouchemaine (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par Le Directeur Général des Services
- Opérations de communication : intégration au DICRIM, article dans le bulletin d'information municipal.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : 2020-2021

Plan de financement :

Total : 1 900 € HT (5 échelles limnimétriques à 380 € HT l'unité soit 1900 € HT pour les 5 échelles ; voir autres frais sur [la FA I.04](#))

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 950 € HT
50 % Etat (FPRNM – Étude ETECT), soit 950 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre d'échelles de crue posées
- Une photographie des repères et échelle posés, doit être prise et envoyée au SMBVAR pour suivi

Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues	
Fiche-action n°II.02 <i>Poser une échelle de crues sur Soulaire-et-Bourg</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Soulaire-et-Bourg
Partenaires associés :	DDT49, SMBVAR
Montant estimatif de l'action :	1 500 € HT
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Installer une échelle de crue à un point stratégique de la route de Noyant ; • Surveiller les mouvements de la Sarthe localement ; • Corréler les hauteurs d'eau visibles sur l'échelle avec les cotes de vigilance Vigicrués. 	
Disposition relative à la SLGRI : C2 – « <i>Implanter des repères de crue et compléter l'existant.</i> »	
Description de l'action :	
L'action II.02 se fait en parallèle de l' action I.06 (pose de trois repères de crue).	
L'échelle de crue a deux rôles principaux : d'une part, de rappeler à la population l'existence d'un risque d'inondation (47 habitations dans l'enveloppe du PPRI), d'autre part de surveiller l'évolution des niveaux d'eau de la Sarthe.	
Cette surveillance s'inscrirait dans le cadre d'une reprise du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) . En effet le PCS de Soulaire-et-Bourg ne contient pas de seuils de vigilance associant les cotes Vigicrués avec des consignes d'évacuation, de mise à l'abri ou de fermeture de routes par exemple.	
C'est pourquoi, dans un premier temps, un travail sur table sera fait pour proposer des seuils de vigilance dans le cadre du PCS. Par la suite, une échelle de crue sera posée à un endroit stratégique permettant la lecture rapide du niveau de la Sarthe et la comparaison immédiate avec les crues passées (trois repères seront posés au côté de l'échelle pour les matérialiser). Les graduations de l'échelle de crue seront corrélées avec les niveaux NGF ou avec les cote Vigicrués pour assurer une lecture homogène et claire par les agents municipaux.	
Territoire concerné : Commune de Soulaire-et-Bourg (ALM)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal. • Opérations de communication : inauguration éventuelle, article dans le journal communal. 	
Échéancier prévisionnel :	
Mise en œuvre : 2020-2025	
Plan de financement :	
Total : 1 500 € HT (3m d'échelle en lave émaillée coûte environ 380€*3 soit 1 140€ HT + frais de transport)	
Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 750 € HT	
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 750 € HT	
Indicateurs de suivi / réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - Echelle de crue posée - Plan Communal de Sauvegarde complété par des seuils de vigilance et des consignes de sécurité - Envoi de la photographie de l'échelle posée au SMBVAR, pour assurer le suivi de l'action 	

Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues**Fiche-action n°II.04***Poser une échelle de crues sur Huillé-Lézigné***Maitre d'ouvrage :** Commune de Huillé-Lézigné**Partenaires associés :** DDT49, SMBVAR**Montant estimatif de l'action :** 1 500 € HT**Objectifs de l'action :**

- Installer une échelle de crues sur le pont principal reliant Huillé et Lézigné.
- Surveiller les mouvements du Loir localement.
- Action reliée à l'[action III.08](#) de mise à jour du PCS

Description de l'action :

Les communes d'Huillé et de Lézigné sont connectées par la route départementale 135 qui passe par-dessus le Loir. Afin de rappeler à la population l'existence d'un risque d'inondation (16 habitations dans l'enveloppe du PPRI), et afin de surveiller l'évolution des niveaux d'eau du Loir, une échelle de crue serait installée sur le pont de la RD135.

- ✓ Pré-localiser le site de pose.
- ✓ Faire venir un géomètre pour confirmer les cotes.
- ✓ Acheter l'échelle de crue.
- ✓ Faire poser le matériel.

Territoire concerné : Commune de Huillé-Lézigné (ALS)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : inauguration éventuelle, article dans la gazette communale.

Échéancier prévisionnel :

Réalisation de l'action : année 2021

Plan de financement :

Total : 1 500 € HT (Une échelle en lave émaillée coûte environ 380 euros/le mètre auquel il faut rajouter le coût du géomètre soit environ 400 euros HT)

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 750 € HT

50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 750 € HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Echelle de crue posée
- Localisation de l'échelle ajoutée au PCS
- La photographie de l'échelle posée doit être envoyée au SMBVAR pour le suivi de l'action

Axe n°2 : Surveillance et prévision des crues	
Fiche-action n°II.05 <i>Poser une échelle de crues sur Montreuil-Juigné</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Montreuil-Juigné
Partenaires associés :	DDT49, SMBVAR
Montant estimatif de l'action :	7 100 € HT
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Installer une échelle de crue avec des graduations permettant de suivre l'évolution du niveau de la Mayenne, sur une pile du pont de la commune ; • Faciliter la surveillance du niveau d'eau (intégration dans le PCS). 	
Description de l'action :	
<p>Une échelle est actuellement installée sur la pile du pont de Juigné (RD768). Or cette échelle est rapidement sous les eaux en temps d'inondation. La commune de Montreuil-Juigné souhaite pouvoir suivre l'évolution de la Mayenne localement. Une échelle supplémentaire sera posée sur une colonne (totem).</p> <p>La surveillance est assurée par la Police Municipale.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Localiser le site de pose. ✓ Faire venir éventuellement un géomètre pour confirmer les cotes. ✓ Acheter une échelle de crue. ✓ Faire poser le matériel. 	
Territoire concerné : Commune de Montreuil-Juigné (ALM)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal. • Opérations de communication : information sur le site internet communal. 	
Échéancier prévisionnel :	
Réalisation : année 2021	
Plan de financement :	
Total : 7 100 € HT	
Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 3 550 € HT	
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 3 550 € HT	
Indicateurs de suivi / réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - Echelle de crue posée - Photographie prise et envoyée pour confirmation au porteur du PAPI, le SMBVAR 	

AXE 3.

Alerte et gestion de crise

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise	
Fiche-action n° III.01 <i>Accompagner les communes dans la mise à jour de leur PCS</i>	
Maitre d'ouvrage :	SMBVAR
Partenaires associés :	Communes des BVA, services de l'Etat, SDIS 49
Montant estimatif de l'action :	coût en interne
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les communes volontaires dans la mise à jour de leur PCS ; • Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise à l'échelle des BVA ; • Apporter une méthodologie et un accompagnement direct dans la préparation et l'animation d'exercices d'activation de la cellule de crise municipale (CCM). 	
Disposition relative à la SLGRI : G1 – « Assurer une uniformité opérationnelle de la gestion de crise » G2 – « Mettre en cohérence l'accès aux moyens des PCS au sein des EPCI »	
Description de l'action (*complétée suite à la levée de réserves – juillet 2020) :	
<p>Cette action rejoint les objectifs de l'action I.12 visant à regrouper annuellement les référents risques pour les former et les informer sur des thématiques autour de la gestion des inondations.</p> <p>À partir de méthodologies existantes sur l'amélioration de l'opérationnalité d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le SMBVAR souhaite accompagner les communes volontaires à reprendre le contenu de leur PCS pour tendre vers plus d'opérationnalité et d'efficacité, et en particulier les communes de Baracé et Corzé qui ne disposent pas actuellement d'un PCS.</p> <p>Le travail d'accompagnement du SMBVAR ne se substitue pas au travail d'analyse des PCS réalisé par les services de l'Etat, telle que la Préfecture. Il s'inscrit comme un appui local et ciblé en direction de communes qui en font la demande.</p> <p>Plusieurs collectivités ont manifesté leur intérêt à reprendre leur PCS et à demander dans une certaine mesure le soutien du SMBVAR : Briollay, Cheffes, Angers, Cantenay-Epinard, Rives-du-Loir-en-Anjou, ...</p>	
Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • L'action sera suivie par le Comité syndical du SMBVAR. • Le SMBVAR communiquera sur cette action via sa <i>mailing</i> avec les référents risques communaux et son site internet. 	
Échéancier prévisionnel : Mise en œuvre : 2020-2026	
Plan de financement : Coût en interne	
Indicateurs de suivi / réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PCS mis à jour - Nombre d'exercices de simulation réalisés par les communes et suivis par le SMBVAR 	

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n° III.02

Mettre en place des exercices du Plan Communal de Sauvegarde d'Angers

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : l'ensemble des référents des Directions de la ville d'Angers ainsi que leurs partenaires Police nationale ou gendarmerie, SDIS49, associations de sécurité civile, Préfecture de Maine-et-Loire, et les réserves communales de sécurité civile.

Montant estimatif de l'action : coût en interne

Objectifs de l'action :

- Maintenir une culture communale de sécurité civile ;
- Tester l'opérationnalité et enrichir le Plan communal de Sauvegarde (PCS) ;
- Faciliter le retour d'expérience entre partenaires gestionnaires de crise.

Disposition relative à la SLGRI : G3 – « Mettre en place des exercices PCS réguliers. »

Description de l'action :

L'objectif d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) est de permettre à l'ensemble des partenaires qui vont prendre part à la gestion d'un événement de réagir de manière adaptée. L'organisation et les processus de mise en œuvre prévus dans les PCS, doivent donc être testés pour évaluer leur pertinence et leur mise en œuvre.

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Organisation annuelle par le Service Environnement et Prévention des Risques (Direction Environnement et Déchets) ;
- Couverture médiatique interne et/ou externe des événements organisés.

Échéancier prévisionnel :

De 2020 à 2026. Objectif d'une journée d'exercice par an

Plan de financement :

Total : coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombres d'exercices réalisés, dont « exercice inondation »
- Nombre de partenaires participants
- Retour d'expérience sur les exercices grandeur nature

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise**Fiche-action n° III.03***Impliquer la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) d'Angers sur la thématique inondation***Maitre d'ouvrage :** Ville d'Angers**Partenaires associés :** Réserve communale de sécurité civile d'Angers, SMBVAR**Montant estimatif de l'action :** coût en interne**Objectifs de l'action :**

- Sensibiliser les bénévoles de la réserve communale de sécurité civile au risque inondation ;
- Définir le cadre de leurs missions lors d'une inondation ;
- Les impliquer dans des projets éventuels de sensibilisation au risque d'inondation.

Disposition relative à la SLGRI : G4 – « Favoriser les réserves communales de sécurité civile. »**Description de l'action :**

Organiser des séances d'information et de formation auprès des bénévoles, sur les risques inondations et sur les impacts potentiels des crues sur les populations. Ces séances d'information et de formation s'inscrivent dans un cadre plus général de formations « premiers secours » et « gestion des crises », et d'entraînements (exercices grandeur nature - [action III.02](#)).

Participer à des projets éventuels de sensibilisation du grand public.

Territoire concerné : Ville d'Angers**Modalités de mise en œuvre :**

- Les séances d'information prendront la forme d'une demi-journée ou d'une journée complète, espacées de deux mois, à destination de groupes d'une dizaine de personnes.
- Le suivi de l'action sera assuré par le Service Environnement et Prévention des Risques (Direction Environnement et Déchets).

Échéancier prévisionnel :

De 2020 à 2026

Plan de financement :

Total : coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de séances organisées
- Nombre de participants
- Retour qualitatif sur ces séances

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise	
Fiche-action n°III.04 <i>Mener un exercice « inondation » sur Verrières-en-Anjou</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune de Verrières-en-Anjou
Partenaires associés :	Le SMBVAR, la DDT 49, la Préfecture du Maine-et-Loire, le SDIS 49, la RCSC de Verrières-en-Anjou, et les communes partenaires
Montant estimatif de l'action :	Coût en interne
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Mener un exercice de sécurité civile à une échelle communale ou intercommunale sur un scénario « inondation » ; • Impliquer la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) de Verrières-en-Anjou. 	
Description de l'action :	
<p>La Commune de Verrières-en-Anjou est très active en terme de sécurité civile. Une réserve communale de sécurité civile a été montée en novembre 2016. Elle est constituée de citoyens volontaires et bénévoles, dont la plupart sont membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS). Leur statut leur confère un titre de collaborateur occasionnel du service public. Ils reçoivent une formation théorique et pratique, notamment en participant à des exercices de sécurité.</p> <p>Chaque année, depuis 2011, des exercices « terrain » sont effectués : évacuation du centre de loisirs « 3A », de l'ESAT Gérard Corre, de l'école Jeanne d'Arc, de la résidence autonomie « les Blés d'or », de l'école élémentaire « Le Clos de la Motte ».</p> <p>Le dernier exercice date du 19 juin 2019 co-animé avec la ville d'Angers, dont l'objet était la prise en charge des sinistrés de l'autoroute A11 suite à un accident impliquant un camion de transport de matière dangereuse. L'objectif a été de déclencher l'installation d'un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) avec couchage au parc expo d'Angers.</p> <p>Le projet est de monter un scénario « inondation » et réaliser l'exercice à une échelle communale ou intercommunale (impliquant au minimum 2 communes), et faire participer la RCSC.</p>	
Territoire concerné : Commune de Verrières-en-Anjou (ALM)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de suivi : Suivi par l' élu référent et le Conseiller sécurité de la commune. • Éléments de communication : Évènement communiqué aux médias locaux. 	
Échéancier prévisionnel : Exercice réalisé fin 2020	
Plan de financement : Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.	
Indicateurs de suivi / réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - Exercice de sécurité civile réalisé. - Nombre de participants et de communes impliquées. 	

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n°III.05

Remettre à jour le PCS de Cantenay-Epinard

Maitre d'ouvrage : **Commune de Cantenay-Epinard**

Partenaires associés : SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49

Montant estimatif de l'action : **Coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Remettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) après les élections municipales de 2020 (mise à jour de l'annuaire, appropriation du dossier par l'équipe municipale) ;
- Acquérir le matériel adéquat pour le mettre en œuvre (lits de camp, chasubles, ...) ;
- Tester l'opérationnalité du PCS.

Dispositions relatives à la SLGRI : G1 - « Assurer une uniformité opérationnelle de la gestion de crise. »
G3 - « Mettre en place des exercices PCS réguliers. »

Description de l'action :

Contexte :

- Mouvement important dans le personnel municipal ;
- Changement des élus ;
- Oublis des contraintes des grandes crues ;
- Renouvellement des habitants.

Etapas :

- ✓ Préparer le dossier technique, mener une enquête auprès des propriétaires des maisons en zone inondable et auprès des professionnels de la sécurité et de la santé.
- ✓ Désigner un référent PCS et permettre à la nouvelle équipe municipale de s'approprier le dossier.
- ✓ Communiquer sur le PCS, ainsi que sur le DICRIM remis à jour ([action n°I.11](#)).
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale.

Territoire concerné : Commune de Cantenay-Epinard (ALM)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SMBVAR.
- Éléments de communication : détaillés dans la fiche [action n°I.11](#)

Échéancier prévisionnel :

Fin 2019 : préparation du dossier technique, enquête populations et professionnels de santé

Elections municipales de mars 2020 : désignation du référent PC

3 mois d'appropriation du dossier et répartition/définition des rôles (mars à mai)

Entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS (juin à août)

Réalisation du DICRIM et des éléments de communication (juin à août) – voir [action n°1.11](#)

Réunion publique en septembre 2020 (communication sur le DICRIM, le PCS, ...)

Bilan de l'action : Fin 2020

Plan de financement :

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCS révisé
- Exercice de simulation réalisé
- Retour d'expérience sur l'exercice

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise

Fiche-action n°III.06

Garantir l'opérationnalité du PCS d'Ecouflant

Maitre d'ouvrage : Commune d'Ecouflant**Partenaires associés :** SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49**Montant estimatif de l'action :** Coût en interne**Objectifs de l'action :**

- Remettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) après les élections municipales de 2020 (mise à jour de l'annuaire, appropriation du dossier par l'équipe municipale) ;
- Tester l'opérationnalité du PCS.

Disposition relative à la SLGRI : G1- « Assurer une uniformité opérationnelle de gestion de crise. »
G3 – « Mettre en place des exercices PCS réguliers. »

Description de l'action :

Action qui vient compléter la pose de repères de crues (I.08), la mise à jour du DICRIM (I.30) et la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (V.01).

Etapes :

- ✓ Mettre à jour le dossier.
- ✓ Désigner un référent PCS.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Réunir dans un deuxième temps les référents de quartier volontaires afin de leur expliquer leurs missions et les secteurs qui les concernent ;
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale. La commune sera accompagnée par le SMBVAR. Intégrer les référents de quartier à l'exercice organisé.

Territoire concerné : Commune d'Ecouflant (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalités de suivi : Suivi assuré par le Directeur Général des Services et les responsables des cellules.
- Éléments de communication : Publication dans le journal local

Échéancier prévisionnel :

Courant 2020 : Actualisation du dossier

Courant 2021 : Entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS ;

Retour d'expérience « à froid » deux mois après l'exercice de crise.

Plan de financement :

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCS révisé
- Exercice de simulation réalisé
- Retour d'expérience sur l'exercice

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise**Fiche-action n°III.07***Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou***Maitre d'ouvrage :** **Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou****Partenaires associés :** SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49**Montant estimatif de l'action :** **Coût en interne****Objectifs de l'action :**

- Rédiger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune nouvelle ;
- Permettre l'appropriation du dossier par la nouvelle équipe municipale ;
- Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Description de l'action :

Le PCS de Soucelles date de juillet 2007, avec une mise à jour en 2011. Celui de Villeveque avait aussi été réalisé (date non connu). Depuis la fusion des deux communes en janvier 2019, la commune nouvelle souhaite formuler un nouveau PCS.

Etapas :

- ✓ Désigner un ou des référents PCS.
- ✓ Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale.

Territoire concerné : Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SMBVAR.

Échéancier prévisionnel :Elections municipales de mars 2020 : désignation du/des référents PCS ;

Courant 2020 : actualisation du dossier ;

Courant 2021 : Entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS ;

Retour d'expérience « à froid » idéalement deux mois après l'exercice de crise.

Plan de financement :

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCS rédigé.
- Exercice de simulation réalisé. Retour d'expérience sur l'exercice.

Axe n°3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Fiche-action n°III.08

Rédiger le PCS de la commune nouvelle de Huillé-Lézigné

Maitre d'ouvrage : **Commune de Huillé-Lézigné**

Partenaires associés : SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49

Montant estimatif de l'action : **Coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Rédiger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune nouvelle ;
- Permettre l'appropriation du dossier par la nouvelle équipe municipale ;
- Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table.

Description de l'action :

Le PCS de Lézigné date de septembre 2007. Huillé n'avait jusqu'à ce jour aucun PCS. Depuis la fusion des deux communes en janvier 2019, la commune nouvelle souhaite formuler un nouveau PCS. Cette rédaction du PCS prendra en compte la pose de l'échelle de crue de l'[action II.04](#)

Etapas :

- ✓ Désigner un ou des **référénts PCS**.
- ✓ **Travailler sur le contenu du dossier**. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés.
- ✓ Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier).
- ✓ Entreprendre un **exercice de simulation** afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale.

Territoire concerné : Commune de Huillé-Lézigné (ALS)

Modalités de mise en œuvre :

- Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SMBVAR.

Échéancier prévisionnel :

Elections municipales de mars 2020 : désignation du/des référents PCS ;

Courant 2020 : actualisation du dossier ;

Courant 2021 : Entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS ;

Retour d'expérience « à froid » idéalement deux mois après l'exercice de crise.

Plan de financement :

Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.

Indicateurs de suivi / réussite :

- PCS rédigé.
- Exercice de simulation réalisé. Retour d'expérience sur l'exercice.

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise	
Fiche-action n° III.09 : <i>Rédiger le PCS de la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou</i>	
Maitre d'ouvrage :	Commune Les Hauts d'Anjou
Partenaires associés :	SMBVAR, DDT 49, Préfecture du Maine-et-Loire, SDIS 49
Montant estimatif de l'action :	Coût en interne
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune nouvelle ; • Permettre l'appropriation du dossier par la nouvelle équipe municipale ; • Tester l'opérationnalité du PCS par un éventuel exercice sur table. 	
Description de l'action :	
<p>Le PCS de Brissarthe date d'août 2010. Celui de Châteauneuf sur Sarthe date de décembre 2011. Les PCS de Contigné et Marigné sont en cours. Les communes de Champigné, Cherré, Querré et Soeudres sont hors PCS.</p> <p>Depuis la fusion des communes, avec la dernière arrivée soit Châteauneuf sur Sarthe le 1^{er} janvier 2019, la commune nouvelle souhaite formuler un nouveau PCS.</p> <p>Etapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Désigner un ou des référénts PCS. 2. Travailler sur le contenu du dossier. S'appuyer sur l'expérience des partenaires associés. 3. Réunir les agents municipaux en vue d'un exercice d'activation de la cellule de crise municipale (appropriation du dossier). 4. Entreprendre un exercice de simulation afin de tester l'opérationnalité du PCS et entraîner l'équipe municipale. 	
Territoire concerné : Commune Les Hauts d'Anjou (VHA)	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de pilotage et de suivi : Assurées par l'élu référent au Plan Communal de Sauvegarde et les agents responsables. Accompagnement par les services de l'Etat et le SMBVAR. 	
Échéancier prévisionnel :	
2020-2021 : actualisation du dossier ; entraînement de l'équipe municipale et exercice de simulation PCS ; retour d'expérience « à froid » idéalement deux mois après l'exercice de crise.	
Plan de financement :	
Action non finançable par le FPRNM ou le Programme 181.	
Indicateurs de suivi / réussite :	
<ul style="list-style-type: none"> - PCS rédigé. - Exercice de simulation réalisé. Retour d'expérience sur l'exercice. 	

Axe n°1 : Connaissance, conscience et culture du risque**Fiche-action n°III.10***Développer des outils pour garantir l'opérationnalité des Plans Bleus et Plans Blancs***Maitre d'ouvrage :** Agence Régionale de Santé Pays-de-la-Loire**Partenaires associés :** SMBVAR, Ep Loire, SDIS 49, Préfecture Maine-et-Loire, DDT49, établissements médico-sociaux et de santé**Montant estimatif de l'action :** Coût en interne**Objectifs de l'action :**

- Développer des outils de sensibilisation et de formation spécifiques au risque d'inondation destinés aux chefs d'établissements médico-sociaux et de santé.
- Développer des outils d'aide à la gestion d'une évacuation.

Description de l'action :

Action corrélée aux démarches de l'Etablissement Public Loire dans le cadre du PAPI Authion Loire. Action qui répond à l'objectif G5 de la SLGRI Angers-Authion-Saumur « *Mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particuliers de Mise en Sécurité.* » Le contexte est la suivant :

- Les établissements concernés par le PAPI des Basses Vallées Angevines sont : l'EHPAD Les Bords de Sarthe à Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (92 lits), la résidence Grégoire Bordillon à Angers (70 lits) et le CHU d'Angers.

- La thématique du risque inondation et de ses impacts sur le fonctionnement des structures n'est pas prise en compte de manière prioritaire dans les établissements médico-sociaux et de santé, qui doivent traiter de nombreux risques liés à leurs domaines d'activité (risque sanitaire, ...) et liés aux événements extérieurs (canicule, épidémie, incendie, ...).

- Les équipes (para-)médicales ne savent pas nécessairement comment réagir en cas d'évènements majeurs, malgré l'existence des plans de gestion spécifiques que sont les Plans Blancs et Bleus.

L'objectif principal est de sensibiliser les chefs d'établissement à cette problématique en leur fournissant deux types d'outils :

1. Des outils de sensibilisation et de formation. Des demi-journées de formation seraient organisées par l'ARS et les structures partenaires ;
2. Un outil d'aide à la gestion d'une évacuation, pour permettre d'améliorer l'opérationnalité des Plans Bleus et Blancs. Par exemple, en développant, avec la participation des établissements, des fiches réflexes ou des tableaux de recensement des personnes vulnérables (typologie des résidents, degré de dépendance, type de structure d'évacuation, moyens de locomotion, traitement, ...).

Territoire concerné : L'ensemble du périmètre PAPI des Basses Vallées Angevines**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalités de pilotage et de suivi : Pilotage ARS DT49 - référent planification/ gestion de crise. Suivi en lien avec la Direction Santé Publique et Environnementale de l'ARS - Cellule Préparation Gestion de Crise
- Eléments de communication : Valorisation et diffusion des livrables et outils élaborés à d'autres établissements du département concernés par le risque inondation (par exemple, les établissements médico-sociaux et de santé du Val d'Authion).

Capitalisation de ce travail sur le risque inondation (outils de sensibilisation et opérationnels) avec la Cellule Préparation Gestion de Crise pour l'élaboration d'outils à destination des établissements de la région

Échéancier prévisionnel :

Début de l'action : année 2020

Objectif 2020 : 1 demi-journée de présentation de la démarche et des objectifs, recueil des attentes des établissements / 2021-2022 : 2 demi-journées par an de travail sur les outils avec les établissements (1 demi-journée pour les établissements médico-sociaux + 1 demi-journée pour le CHU) / 2023-2026 : mise en œuvre opérationnelle des outils et tests par des exercices ?

Bilan de l'action : Bilan intermédiaire en 2023

Plan de financement :

Coût en interne. Missions de l'Agence Régionale de Santé Pays-de-la-Loire.

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de demi-journées de formation organisées
- Nombre de participants
- Retour d'expérience sur ces formations

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise	
Fiche-action n°III.11	
<i>Garantir l'opérationnalité des Plans Particuliers de Mise en Sécurité et des Plans de Maîtrise Sanitaire</i>	
Maitre d'ouvrage :	SMBVAR
Partenaires associés :	Direction des services départementaux de l'éducation nationale, Établissements scolaires, collectivités
Montant estimatif de l'action :	Coût en interne
Objectifs de l'action :	
<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le volet « inondation » des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) et permettre aux chefs d'établissements de le compléter pour une meilleure gestion de l'urgence. • De même avec les Plans de Maîtrise Sanitaire (PMS). 	
Disposition relative à la SLGRI : G5 - « Mise à jour des Plans bleus, Plans Blancs et Plans Particuliers de Mise en Sécurité. »	
Description de l'action :	
<p>Plusieurs établissements scolaires ont été recensés sur le Périmètre du PAPI des BVA comme étant sensibles au risque d'inondation : l'école du Château (Bouchemaine), l'école primaire de Bellebranche (Ecouflant), l'école primaire Camille Fasilieu (Cheffes), l'école Georges Hubert (Briollay), l'école primaire privée Julie Bodinier (Soucelles), le Lycée Joachim du Bellay et le Lycée Sacré-Coeur à Angers. Plusieurs crèches, foyers petite enfance ou maternelles sont aussi exposés aux inondations.</p> <p>Les étapes seraient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contacter les chefs d'établissements et leur expliquer le sens de la démarche ; ✓ Prendre connaissance des PPMS pour les établissements scolaires et des PMS pour les établissements petite enfance (plan décrivant les mesures prises afin de garantir la salubrité et la sécurité des aliments produits et servis), dans la mesure du possible. ✓ Vérifier le volet inondation des PPMS (protocole suivi). <p>Par exemple, dans un PPMS, on trouve les modalités d'évacuation ou de fermeture de l'établissement en cas de crue lente, les modalités de protection du matériel, gestion du stress post-traumatique, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Partager des éléments d'information aux chefs d'établissements en vue d'une amélioration de la gestion de l'urgence en cas d'inondation. <p>Par exemple en apportant des éléments de cartographie avec plusieurs scénarios de crue, des éléments de connaissance des aléas, des comportements à suivre en cas d'évacuation, ...</p>	
Territoire concerné : Le territoire des Basses Vallées Angevines	
Modalités de mise en œuvre :	
<ul style="list-style-type: none"> • L'action sera suivie par le Conseil Syndical du SMBVAR • Les partenaires associés seront largement sollicités pour avis technique. 	
Échéancier prévisionnel :	
Mise en œuvre : 2020-2026	
Plan de financement :	
Coût en interne	
Indicateurs de suivi / réussite :	
- Nombre de PPMS et PMS relus et complétés	

Axe n°3 : Alerte et gestion de crise**Fiche-action n° III.12***Diffusion des cartes ZIP-ZICH en vue d'améliorer la gestion de crise***Maitre d'ouvrage :** Services de l'Etat**Partenaires associés :** DREAL Pays de la Loire, SPC Maine-Loire aval, DDT49, SMBVAR, SDIS 49**Montant estimatif de l'action :** En interne**Objectifs de l'action :**

- Accompagner les collectivités dans la mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde ;
- Apporter un élément cartographique facilitant l'anticipation de la montée des eaux et l'organisation des modes opératoires à suivre en temps d'inondation.

Description de l'action :

L'objectif est de fournir aux collectivités **les cartes de Zones Inondées Potentielles (ZIP) et les Zones Iso Classes de Hauteurs (ZICH)** afin d'améliorer la gestion de crise. En effet ces cartes permettent d'associer des enveloppes de zones inondables avec des seuils de vigilance Vigicrues. Pour un certain niveau d'eau, tels bâtiments seront les pieds dans l'eau et telles routes seront coupées. Ces enveloppes illustrent et permettent ainsi de voir par seuils, l'enveloppe d'inondabilité évoluer.

Le modèle est calé sur les crues antérieures (1995 notamment). Il indique donc des enveloppes potentielles d'inondabilité. Néanmoins, ces enveloppes sont cohérentes et ajustées à une échelle répondant à la demande locale. Les cartes ZICH quant à elles apportent des éléments sur les hauteurs d'eau atteintes dans les bâtiments exposés.

Cette action sera conduite à travers une réunion organisée par le SMBVAR, conviant les référents risques de chaque collectivité, dans le cadre de l'action I.11 (« mener une rencontre annuelle avec les référents risques sur les BVA »). Une première réunion se tiendra en 2020. Les services de l'Etat seront invités comme intervenants afin qu'ils puissent expliquer l'utilisation de telles cartographies.

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines**Modalités de mise en œuvre :**

- L'action sera menée par le biais de la réunion annuelle (action I.II) animée par le SMBVAR. Les services de l'Etat y interviendront pour expliquer les modalités d'utilisation des cartes ZIP-ZICH.
- Les différents partenaires associés accompagneront les collectivités dans l'utilisation de ces cartes, dans le cadre de la mise à jour de leur Plan communal de sauvegarde.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020

Plan de financement :

Coût en interne. Missions des services de l'Etat

Indicateurs de suivi / réussite :

- Journée d'information et de formation organisée. Accompagnement assuré.

AXE 4.

Prise en compte du risque d'inondation dans
l'urbanisme

Axe n°4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme**Fiche-action n° IV.01***Informé sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme sur la CC ALS***Maitre d'ouvrage :** **Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe****Partenaires associés :** Service instructeur, Agence d'urbanisme, maîtres d'œuvre, SMBVAR, architectes, aménageurs, collectivités, Services de l'Etat, entreprises**Montant estimatif de l'action :** **1 000 € TTC****Objectifs de l'action :**

- Aboutir à une information partagée sur le risque d'inondation ;
- Diffuser une plaquette sur la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement.

Description de l'action :

L'objectif principal est de créer une plaquette d'informations dédiée à la thématique de la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme. La finalité est de permettre d'améliorer la résilience du territoire.

La plaquette est à destination des aménageurs, des entreprises du bâtiment et des pétitionnaires (permis de construire). Les partenaires associés seront consultés pour sa conception.

Puis la réalisation sera faite par la CC ALS.

Les étapes suivies seront :

- ✓ Reprise et simplification des documents existants par le service urbanisme ;
- ✓ Création du document par le service communication ;
- ✓ Impression des documents pour transmission avec les arrêtés « droit du sol ».

Territoire concerné : Territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe**Modalités de mise en œuvre :**

- Le service urbanisme et le service communication seront chargés du projet ;
- La plaquette sera mise en ligne sur le site internet de l'intercommunalité et largement diffusée aux partenaires associés.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre et diffusion 2020-2021

Plan de financement :

Total : 1 000 € TTC (Création : coût en interne + Impression)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50% soit 500 euros
- Etat (FPRNM) : 50% soit 500 euros

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de documents distribués et téléchargés /an

Axe n°4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme**Fiche-action n° IV.02 :**

Former les agents de la DADT d'ALM sur la bonne prise en compte du risque dans l'urbanisme.

Maître d'ouvrage : Angers Loire Métropole

Partenaires associés : Direction de l'aménagement et du développement du territoire

Montant estimatif de l'action : coût 10 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Améliorer la connaissance des agents de la Direction de l'aménagement et du développement du Territoire sur la thématique du risque inondation ;
- Approfondir leur connaissance du règlement et de la cartographie des PPRi ;
- Les former pour qu'ils puissent à leur tour accompagner les élus dans leur prise de décision.

Disposition relative à la SLGRI : P13 - « Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque inondation ».

Description de l'action :

Organiser une journée de formation auprès des agents de la Direction de l'aménagement et du développement du Territoire sur le risque inondation. Suite à quoi, les agents seraient en mesure d'informer les élus des collectivités, lors des commissions aménagement et développement durable des territoires.

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Identification et contractualisation avec les intervenants
- Organisation de la journée
- Réalisation de la formation
- Partage de cette journée auprès des élus

Échéancier prévisionnel :

2021-2022 : Organisation et réalisation de la formation

Plan de financement :

Total : 10 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : ALM (Direction aménagement du territoire) 20 % soit 2 000 €
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 5 000 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 3 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre d'agents formés
- Retour d'expérience sur la formation

Axe n°4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Fiche-action n° IV.03

Valoriser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et d'urbanisme (SMBVAR)

Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**

Partenaires associés : Intercommunalités, Communes des BVA, Porteurs SCoT, Services de l'Etat

Montant estimatif de l'action : **coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Participer à l'amélioration de la prise en compte du risque d'inondation dans le développement et l'aménagement du territoire ;
- Partager des connaissances, des documents bibliographiques et favoriser le retour d'expérience ;
- Accompagner l'ensemble des collectivités à cette réflexion tant sur un aléa « débordement de cours d'eau » qu'un aléa « ruissellement ».

Disposition relative à la SLGRI :

P12 – « Mener une réflexion commune autour des projets d'aménagements, de construction ou de réhabilitation dans les zones inondables constructibles. »

P13 - « Former les acteurs de l'urbanisme et de la construction au risque inondation ».

Description de l'action :

Le SMBVAR souhaite s'impliquer à l'échelle des Basses Vallées Angevines, pour faciliter la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme.

L'objectif est de **réunir au moins à deux reprises**, sur la durée du PAPI, **les acteurs** de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, **c'est-à-dire les agents des collectivités, les porteurs SCoT et les services de l'Etat** responsables du suivi des PPRi, afin d'informer et de former sur les bonnes pratiques.

En effet, il est apparu dans le cadre de la concertation que certains services pouvaient manquer d'information concernant les **préconisations sur les constructions en zone inondable** (outre la réglementation des PPRi), ou encore concernant les **bonnes pratiques face au phénomène de ruissellement** (évolutions climatiques potentielles).

Aussi, la note de prise en compte du risque dans l'urbanisme a soulevé des manques de **références** au risque d'inondation et **aux zones d'expansion des crues/ zones humides** dans certains documents d'urbanisme (PLU, POS, CC, ...).

Le projet est donc de solliciter les agents responsables de la mise à jour et mise en œuvre de ces documents pour les sensibiliser au risque d'inondation, éveiller leur conscience sur les bonnes pratiques, et mener une réflexion globale à l'échelle des BVA.

Le projet est donc composé de 2 réunions :

- **La 1^{ère}** aurait lieu après la mise en œuvre des **actions IV.01** (ALS – plaquette) **et IV.02** (ALM – formation agents) afin de bénéficier de retours d'expérience et d'adapter le contenu des réunions aux cibles invitées. Mise en œuvre prévisionnelle : 2022

- **La 2^{ème}** aurait lieu à la fin du programme PAPI pour faire un bilan de cette réflexion et refaire un point d'avancement sur les documents d'urbanisme en vigueur (PPRi révisé -> approuvé ; construction de PLUi ; application des objectifs des SCoT). Mise en œuvre prévisionnelle : 2025

Territoire concerné : Territoire des Basses Vallées Angevines

Modalités de mise en œuvre :

- L'action sera suivie par le Comité syndical du SMBVAR.
- Le SMBVAR se charge de l'organisation et de l'animation des réunions.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2022-2025

Plan de financement :

Cette action n'engage aucun frais. L'animation sera assurée par le.la Chargé.e de mission PAPI.

Indicateurs de suivi / réussite :

- Réunions tenues
- Nombre de participants
- Retour d'expérience
- Bilan de cette prise en compte dans les documents d'urbanisme (cf. bilan initial dans *la note de prise en compte du risque dans l'urbanisme*)

AXE 5.

Réduction de la vulnérabilité des biens et des
personnes

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**Fiche-action n°V.01***Réaliser des diagnostics sur les habitations à Ecoouflant***Maitre d'ouvrage :** **Commune d'Ecouflant****Partenaires associés :** CU Angers Loire Métropole, DDT49, SMBVAR, prestataire extérieur**Montant estimatif de l'action :** **10 000€ TTC****Objectifs de l'action :**

- Faire une étude de la vulnérabilité des habitations en zone inondable ;
- Permettre aux propriétaires de ces habitations d'adapter leur bâtiment à l'inondation ;
- Faciliter le retour à la normale suite aux crues.

Disposition relative à la SLGRI : P8 – « Réduire la vulnérabilité des logements. »**Description de l'action :**

- ✓ Recensement des propriétaires concernés
- ✓ Réunir les propriétaires des 60 habitations recensées en zone à risque. Leur expliquer l'objectif d'une telle action (analyse des vulnérabilités, possibilité de financement pour des travaux).
- ✓ Passer par un prestataire extérieur pour mener les diagnostics prévus (objectif d'environ **20 diagnostics** soit un tiers des maisons exposées).
- ✓ Accompagner les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux, notamment dans la démarche de demande de subvention auprès de la DDT49 ([action V.08](#)).

Territoire concerné : Commune d'Ecouflant (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pôle Technique de la Commune d'Ecouflant
- Opérations de communication : Invitations personnalisées des propriétaires des habitations concernées, retour sur l'action par les journaux et le magazine municipal

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre de l'action : 2022-2023

Plan de financement :

Total : coût 10 000 TTC (un diagnostic de vulnérabilité avec animation est évalué à 500 € HT).

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 5 000 € TTC
 50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 5 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de diagnostics réalisés.
- Suivi des demandes de subvention pour la réalisation des travaux.

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**Fiche-action n°V.02***Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur Verrières-en-Anjou***Maitre d'ouvrage :** **Commune de Verrières-en-Anjou****Partenaires associés :** CU Angers Loire Métropole, DDT49, SMBVAR**Montant estimatif de l'action :** **3 000 TTC****Objectifs de l'action :**

- Faire une étude de la vulnérabilité des habitations en zone inondable ;
- Permettre aux propriétaires de ces habitations de réduire la vulnérabilité de leur bâtiment ;
- Réaliser un diagnostic sur le restaurant en zone inondable et lui faciliter le retour à la normale suite aux crues (retour rapide de l'activité économique).

Description de l'action :

La Commune de Verrières-en-Anjou compte quatre foyers impactés par la crue de 1995 au lieudit « Le Pont des Filles » et un restaurant « Chez Mimi » au croisement de la RD94 et la RD50. L'objectif serait d'analyser les éléments de vulnérabilité de ces différents bâtiments pour leur permettre de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux (le restaurant comprend moins de 20 salariés).

- ✓ Passer par un prestataire extérieur pour **mener les quatre diagnostics prévus**.
- ✓ Accompagner les particuliers et le propriétaire du restaurant, qui souhaiteraient réaliser des travaux, notamment dans la démarche de demande de subvention auprès de la DDT49.

Territoire concerné : Commune de Verrières-en-Anjou (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Suivi par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Communication assurée par la commune.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020

Plan de financement :

Total : 3 000 TTC (un diagnostic de vulnérabilité, avec animation de la démarche par le prestataire, est évalué à environ 500 euros HT).

Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 1 500 € TTC
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 1 500 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de diagnostics réalisés
- Suivi des demandes de subvention pour la réalisation des travaux

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**Fiche-action n°V.03***Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations à Soulaire-et-Bourg***Maitre d'ouvrage :** **Commune Soulaire-et-Bourg****Partenaires associés :** Prestataire, CU Angers Loire Métropole, DDT49**Montant estimatif de l'action :** **5 000 € HT****Objectifs de l'action :**

- Faire une étude de la vulnérabilité des habitations les plus sensibles aux inondations ;
- Permettre aux propriétaires de ces habitations d'adapter leur bâtiment à l'inondation ;
- Faciliter le retour à la normale suite aux crues.

Disposition relative à la SLGRI : P8 – « Réduire la vulnérabilité des logements »**Description de l'action :**

- ✓ Réunir les propriétaires des habitations les plus exposées au risque (maximum une quarantaine de maisons). Leur expliquer l'objectif d'une telle action (analyse des vulnérabilités, possibilité de financement pour des travaux de réduction de la vulnérabilité).
- ✓ Passer par un prestataire extérieur pour mener les diagnostics prévus.
- ✓ Accompagner les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux, notamment dans la démarche de demande de subvention auprès de la DDT49 ([action V.08](#)).

Territoire concerné : Commune de Soulaire-et-Bourg (ALM)**Modalités de mise en œuvre :**

- Modalité de pilotage et de suivi : Pilotage et suivi assurés par le conseil municipal.
- Opérations de communication : Projet à valoriser dans le journal municipal.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre de l'action : 2020-2021

Plan de financement :Total : 5 000 € HT (coût estimatif entre 300 et 500 € le diagnostic. **Objectif ≈10 maisons**)Financement : 50 % Maitre d'ouvrage, soit 2 500 € HT
50 % Etat (FPRNM – Etude ETECT), soit 2 500 € HT**Indicateurs de suivi / réussite :**

- Nombre de diagnostics réalisés.
- Suivi des demandes de subvention pour la réalisation des travaux.

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.04

Réaliser des diagnostics sur trois bâtiments publics de la ville d'Angers

Maitre d'ouvrage : **Ville d'Angers**

Partenaires associés : Direction des bâtiments de la ville d'Angers, gestionnaires des bâtiments concernés, prestataires

Montant estimatif de l'action : **coût 6 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Diagnostiquer la vulnérabilité de trois bâtiments publics sensibles ;
- Préconiser des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Disposition relative à la SLGRI : P11 – « Réduire la vulnérabilité dans les bâtiments, services publics et utiles à la gestion de crise ».

Description de l'action :

Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur trois bâtiments publics : **la Maison de l'Environnement, le Foyer Logement Bordillon, et le Musée Jean Lurçat.**

Le diagnostic aura deux parties :

- un volet technique (impact de la crue sur l'ouvrage, préconisation, conformité réglementaire)
- et un volet exploitation du site.

Les étapes qui seront suivies sont :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges
- ✓ Consultation d'entreprises
- ✓ Réalisation des diagnostics
- ✓ Suivi et études des possibilités d'aménagement le cas échéant

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- La mise en œuvre de l'action sera assurée par la Direction des Bâtiments d'Angers.
- Une communication en interne fera la promotion de l'action auprès des services angevins.

Échéancier prévisionnel :

2020 : début de l'action (cahier des charges et consultation, voire réalisation des diagnostics)

2021 : fin de l'action (si non fait en 2020 : réalisation des diagnostics et suivi).

Plan de financement :

Total : 6 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 3 000 € TTC
- Etat (FPRNM - ETECT) : 50 % soit 3 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de bâtiments diagnostiqués

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**Fiche-action n°V.05 :***Réaliser des diagnostics sur des bâtiments publics de la CC ALS***Maitre d'ouvrage :** Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe**Partenaires associés :** Communes, gestionnaires des bâtiments publics concernés**Montant estimatif de l'action :** coût 5 000 € HT**Objectifs de l'action :**

- Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics à l'inondation ;
- Promouvoir la réduction de la vulnérabilité ;
- Mettre en œuvre des Plans de Continuité d'Activité (PCA).

Description de l'action :

Ce projet vise plusieurs bâtiments publics appartenant à l'intercommunalité d'Anjou Loir et Sarthe :

- Le centre de loisir des Trinottières, Montreuil sur Loir ;
- La micro-crèche de Cheffes ;
- Accueil de loisir de Morannes.

L'objectif est de faire réaliser des diagnostics de vulnérabilité qui permettront de mettre en lumière les points de vulnérabilité des bâtiments ciblés, mais aussi de relever les difficultés rencontrées par les services pour maintenir l'activité lors de périodes d'inondation.

Suite à ces diagnostics, les préconisations proposées pourraient être suivies, et un Plan de Continuité d'Activité devrait être rédigé pour chaque bâtiment concerné.

Territoire concerné : Montreuil-sur-Loir, Cheffes, Morannes**Modalités de mise en œuvre :**

- Réalisation des diagnostics de vulnérabilité par un prestataire extérieur (un groupement de commandes est prévu) ;
- Elaboration des PCA en interne.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2021-2022

Plan de financement :

Total : 5 000 € HT (frais pour la réalisation des diagnostics ; Plan de continuité d'activité : en interne)

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50% soit 2 500 euros HT
- Etat (FPRNM) : 50% soit 2 500 euros HT

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de bâtiments diagnostiqués
- Plans de Continuité d'Activités réalisés

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**Fiche-action n° V.06 :**

Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur habitations sur ALM

Maître d'ouvrage : Angers Loire Métropole**Partenaires associés :** Direction de l'aménagement et du développement du territoire, DDT49, Prestataires, Habitants, Conseil départemental 49**Montant estimatif de l'action :** coût 225 000 € TTC**Objectifs de l'action :**

- Réduire la vulnérabilité de l'habitat à l'inondation ;
- Améliorer la conscience du risque des habitants et la connaissance des possibilités de réduction de la vulnérabilité (subventions, type de travaux) ;
- Déclencher des opérations (travaux) de réduction de la vulnérabilité.

Disposition relative à la SLGRI : P8 - « Réduire la vulnérabilité des logements ».**Description de l'action :**

Réaliser des diagnostics pour 450 logements (soit 10% des 4500 logements en zone inondable PPRI), pour permettre aux particuliers de réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité en bénéficiant d'une subvention de 80% sur les travaux (à hauteur de 10% de la valeur vénale du bien). Une étude permettra de prioriser les secteurs sur lesquels intervenir.

Pour une meilleure efficacité et lisibilité de l'action, la réalisation des diagnostics sera intégrée dans **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH), nommée localement « Mieux chez soi » menée par Angers Loire Métropole, intégrant un volet " Prévention des risques d'inondation ».

Territoire concerné : Angers Loire Métropole**Modalités de mise en œuvre :**

- Etudes des logements en zone inondable et évaluation de leur vulnérabilité en fonction de l'état de connaissance (enjeux, aléa) - priorisation des secteurs à diagnostiquer.
- Réalisation d'un cahier des charges, contractualisation avec un prestataire pour l'animation et les diagnostics.
- Réalisation des diagnostics et animation, notamment sensibilisation aux aides existantes pour les travaux.

Échéancier prévisionnel (*modifié suite à la levée de réserves – juillet 2020) :

2020 : Réunion à l'automne 2020 entre les trois communes de l'agglomération portant une action « diagnostics de vulnérabilité » (Soulaire-et-Bourg, Ecoflant, Verrières-en-Anjou), ALM et le SMBVAR, pour mettre en œuvre ces actions de manière coordonnée

2021 : Engagement de la réflexion en établissant des secteurs prioritaires

2021-2025 : Calendrier envisagé pour la réalisation des diagnostics

Plan de financement :

Total : 225 000 € TTC (objectif : 450 logements * 500 € le diagnostic et animation du programme = 225 K€ sur 3 ans soit 75 K€/an subventionné).

Financement :

- Maître d'ouvrage : ALM (Direction aménagement du territoire) 20 % soit 45 000 €
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 112 500 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 67 500 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de logements diagnostiqués

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.07

Mettre en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et de soutien pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat face aux inondations sur la CC VHA

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : Opérateur suivi et animation (SOLIHA, CITEMETRIE, etc)

Montant estimatif de l'action : 20 000 € HT

Objectifs de l'action :

- Réduire la vulnérabilité des biens à usage d'habitation et professionnel (<20 salariés) ;
- Mettre en conformité les biens selon les mesures rendues obligatoires dans les PPRI approuvés, et la liste des travaux étendus par l'arrêté du 11 février 2019.

Description de l'action :

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est compétente en matière de « politique du logement et cadre de vie ». A ce titre, la Communautés de communes coordonne une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH généraliste) qui a débuté en avril 2019 et s'achèvera en 2024. Le coût des aides aux travaux est estimé 2 060 650 € HT financé à 77% par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), 18% par la Communauté de communes et 5% par le Conseil départemental de Maine-et-Loire. L'opérateur SOLIHA est missionné pour l'accompagnement des particuliers au montage des 255 dossiers.

Les objectifs actuels de l'OPAH sont : l'amélioration de la qualité thermique des logements pour lutter contre la précarité énergétique, la résorption de l'habitat dégradé et potentiellement indigne, l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées et développer une offre de logements à loyer modéré, charges maîtrisées et adapté aux ressources de ménages.

Le pré-diagnostic du PAPI des BVA fait état de 407 logements, 11 entreprises, 14 commerces alimentaires, 11 bâtiments publics, 11 Etablissements recevant du public et 5 services d'accès au soin à l'intérieur des périmètres de prévention des risques d'inondations (PPRI) de la Sarthe et Oudon Mayenne. **A ce jour, les objectifs de l'OPAH n'intègrent pas la problématique de la réduction de la vulnérabilité de l'habitat face aux risques d'inondations.**

Plusieurs OPAH historiques intégraient cet objectif : CCHA (12 logements, de 2013 à 2016) et CCRLA (18 logements, de 2011 à 2014).

Aujourd'hui, l'ANAH ne finance plus de volet « inondation ». En revanche, le Fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) finance toutes les études et travaux imposés par un plan de prévention des risques naturels approuvés. Les conditions de subventionnement sont simples : (1) être situé dans le périmètre du PPRI, (2) disposer d'un logement à usage d'habitation (ou bâtiment professionnel de moins de 20 salariés) existant avant la date d'approbation du PPRI, (3) être couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles. Le taux de financement du diagnostic réalisé par la collectivité est de 50% plafonné à 105 K €HT. Le taux de financement des travaux est de 80% pour les biens à usage d'habitation et 20% pour les biens à usages professionnels de moins de 20 salariés (dans la limite d'un plafond de 10% de la valeur vénale des biens).

La Communauté de communes propose de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement et de soutien pour réduire la vulnérabilité de l'habitat selon les mesures rendus obligatoires et recommandées dans les règlements des PPRI Sarthe (21 mars 2006) et Oudon Mayenne (17 mai 2005). La liste des travaux éligibles est étendue depuis l'arrêté du 11 février 2019. **Le dispositif est hors OPAH.** Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pourrait être :

- ✓ Diagnostiquer les biens concernés par les mesures obligatoires du PPRI ;
- ✓ Identifier le taux de conformité actuel aux mesures obligatoires du PPRI ;
- ✓ Fixer des objectifs d'accompagnement et de soutien en conséquence ;
- ✓ Accompagner les particuliers pour le montage des dossiers « Barnier » ;
- ✓ Soutenir financièrement les particuliers.

Les prochaines étapes de ce projet pourraient être :

1. Positionnement sur l'opportunité de ce dispositif (en commission du 5 septembre) ;
2. Définition d'un objectif quantitatif : (Ex Base historique de 30 logements) ;
3. Définition des modalités de soutien financier (Ex : 25% du reste à charge jusqu'à 1500 € HT) ;
4. Consultation pour le suivi et l'animation de ce dispositif.

Territoire concerné : Les communes du territoire des Vallées du Haut-Anjou appartenant au PAPI

Modalités de mise en œuvre :

- Chargée de mission habitat, et responsable Environnement / SIG

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020-2023

Plan de financement :

Total : 20 000 € HT (Diagnostic, suivi, animation et communication) Soit 30 logements x 500 € de prestation forfaitaire pour le diagnostic, suivi et animation ; et 5000 € de communication.

Financement : Maître d'ouvrage : 50% soit 10 000 € HT;
Etat (FPRNM) : 50% soit 10 000 € HT.

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de logement diagnostiqués
- Nombres de projets abandonnés et identification des causes
- Montant et type de travaux réalisés
- Nombre de logements/bâtiments subventionnés
- Montant de subventions attribués et % d'aide
- Localisation des logements réhabilités
- Nombre de logement en conformité (taux de conformité)

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.08

Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité sur habitations

Maître d'ouvrage : **Les particuliers**

Partenaires associés : La collectivité associée ayant réalisé les diagnostics de vulnérabilité

Montant estimatif de l'action : **860 000 € TTC**

Objectifs de l'action :

- Diminuer la vulnérabilité des habitations face aux inondations ;
- Réaliser des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Disposition relative à la SLGRI : P08 – « Réduire la vulnérabilité des logements ».

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI des BVA, sept collectivités ont le projet de réaliser des diagnostics de vulnérabilité afin de permettre l'analyse des vulnérabilités d'habitations ou de bâtiments publics. Parmi ces sept collectivités, **cinq souhaitent se focaliser sur les habitations**. Il appartient à ces collectivités de définir leurs priorités d'actions.

Le diagnostic suppose une connaissance fine de l'aléa auquel est soumis le bien considéré, et une visite, par le prestataire chargé de la réalisation du diagnostic, permettant de connaître précisément les caractéristiques des biens et les conditions d'occupation des lieux.

Le but est de **proposer aux propriétaires des travaux de réduction de la vulnérabilité** adaptés aux biens considérés. Le diagnostic, pourra également proposer des mesures d'organisation permettant d'anticiper la survenue d'une crise ou de faciliter le retour à la normale.

Seuls les travaux appartenant à l'une des catégories fixées par l'arrêté du 11 février 2019 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'actions de prévention des inondations (NOR : TREP1900471A) et identifiés par le diagnostic sont éligibles au FPRNM (subvention « RVPAPI »).

Ce montant est plafonné à 80 % des 10 % de la valeur vénale ou estimée du bien d'habitation. Le bien doit être couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles. Les affectataires des crédits sont les « personnes physiques ou morales propriétaires ».

L'enveloppe moyenne de travaux par habitation est estimée à 5 000 euros. Une analyse précise des besoins des particuliers sera faite à partir du *Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant* (réalisé par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement). À l'heure actuelle, le ressenti local est le suivant : considérant les crues lentes du territoire des Basses Vallées Angevines, les particuliers seront probablement plus amenés à poser des clapets anti-retours, de surélever le système électrique ou de refaire le revêtement du sol, plutôt qu'à construire un étage refuge. La problématique du retour à la normale pose plus de problèmes, que le sujet de la réactivité en temps d'inondation.

Le tableau suivant récapitule les différents projets prévus dans le cadre du PAPI :

COMMUNE (n°action)	NBR DIAG.	COUT DIAG.	NBR PROJETS TRAVAUX	COUT TRAVAUX
Ecouflant (V.01)	20	10 000 €	7	35 000 €
Verrières-en-Anjou (V.02)	4	3 000 €	1	5 000 €
Soulaire-et-Bourg (V.03)	10	5 000 €	4	20 000 €
ALM (V.06)	450	225 000 €	150	750 000 €
VHA (V.07)	30	20 000 €	10	50 000 €
TOTAL	514	257 000 €	172	860 000 €

Le nombre de projets de travaux correspond au tiers du nombre de diagnostics prévus.

Territoire concerné : Ecoouflant, Verrières-en-Anjou, Soulaire-et-Bourg, communes d'Angers Loire Métropole, communes des Vallées du Haut Anjou

Modalités de mise en œuvre :

- Les collectivités qui auront à charge de réaliser les diagnostics, accompagneront les particuliers qui souhaiteront mettre en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité.
- Le SMBVAR supervisera les différentes démarches et viendra en support aux collectivités porteuses.

Échéancier prévisionnel :

2020 : début de l'action suite aux diagnostics de vulnérabilité réalisés

2026 : fin de l'action

Plan de financement :

Total : 860 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage (propriétaires) : 20% soit 172 000 € TTC
- Etat (FPRNM - ETECT) : 80 % soit 688 000 € TTC

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de demandes de subvention effectuées
- Nombre de travaux réalisés
- Retour d'expérience sur les différentes démarches

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n° V.09

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du patrimoine culturel sur Angers

Maitre d'ouvrage : Ville d'Angers

Partenaires associés : Direction des Bâtiments de la Ville d'Angers, Direction Environnement et Déchets, Cultures Patrimoines Musées, Services de l'Etat, SDIS 49.

Montant estimatif de l'action : coût en interne

Objectifs de l'action :

- Sensibiliser les gestionnaires à la vulnérabilité du patrimoine culturel en zone inondable ;
- Faire émerger des diagnostics de la vulnérabilité pour mieux connaître et réduire leur vulnérabilité.
- Proposer des mesures de préservation dans le cadre de la gestion de crise.

Disposition relative à la SLGRI : P3 – « Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité du patrimoine culturel »

Description de l'action :

- Réaliser un inventaire du patrimoine culturel à préserver (bâtiment, collections, œuvres) ;
- Réaliser des diagnostics (s'aider de la méthodologie d'**auto-diagnostic** sur le patrimoine culturel réalisée par l'Etablissement public Loire) ;
- Préconiser des actions de réduction de la vulnérabilité ;
- Rédiger des protocoles afin d'en améliorer la gestion en temps de crise.

Territoire concerné : Ville d'Angers

Modalités de mise en œuvre :

- Pour chaque bâtiment inventorié : des points réguliers seront faits à chaque étape du projet jusqu'à la rédaction des protocoles, qui seront définitivement validés après un exercice de mise en situation.
- L'action serait suivie par le Service Environnement et Prévention des Risques (Direction Environnement et Déchets)

Échéancier prévisionnel :

De 2020 à 2026 avec pour objectif de travailler sur un bâtiment par semestre.

Plan de financement :

Total : coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés
- Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés
- Evaluation du suivi des prescriptions par les gestionnaires des biens patrimoniaux

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.10

Etude de réduction de la vulnérabilité des réseaux et des équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales intégrée à l'élaboration du Schéma Directeur de la CC VHA

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : IRH Ingénieur Conseil

Montant estimatif de l'action : en interne

Objectifs de l'action :

- Inventorier les réseaux et des équipements situés en zone inondable ;
- Identifier les points de vulnérabilité des réseaux et des équipements ;
- Etablir les procédures de remise en service, et préconiser les travaux.

Description de l'action (*complétée suite à la levée de réserves – juillet 2020) :

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CC VHA) est **compétente en matière d'assainissement des eaux usées (EU) et pluviales (EP)** depuis le 1^{er} janvier 2018. À ce titre, la Communauté de communes vient de notifier l'élaboration de son schéma directeur au bureau d'étude IRH ingénieur conseil.

L'élaboration du schéma directeur débute en Juillet 2019, et s'étalera sur 1 an et demi.

Les thématiques traitées porteront sur l'assainissement collectif : la collecte et le traitement des eaux usées, et l'assainissement des eaux pluviales (la collecte, la régulation et le traitement des eaux pluviales). Il s'agit d'une étude du petit cycle de l'eau sur les secteurs urbains du territoire. Le bureau d'étude veillera à bien distinguer les inondations par ruissellement liées à des pluviométries exceptionnelles, et les inondations par ruissellement liées à un sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement urbains.

La problématique de la vulnérabilité des réseaux et équipements aux inondations sera traitée en trois points :

1. Inventaire des réseaux et des équipements situés en zone inondable selon plusieurs fréquences de retour de crues (10 à 30ans, 100ans, 500ans)

Le schéma directeur intègre un levé topographique des réseaux et ouvrages EU et EP. Ces levés seront superposés aux périmètres des zones inondables selon les crues pour connaître les ouvrages impactés. Les ouvrages les plus sensibles à la problématique « inondation-crue » sont des ouvrages de traitement des eaux usées. Cette problématique sera donc particulièrement étudiée (dans le cadre des études de défaillance ou dossiers loi sur l'eau).

2. Identifier les points de vulnérabilité des réseaux et des équipements, et enquêter sur les problématiques connues en fonction des fréquences de retour de crues.

Le schéma directeur ne prévoit pas d'identifier les points de vulnérabilité aux crues, mais uniquement les points de vulnérabilité aux inondations liées aux dysfonctionnement des réseaux d'eaux pluviales. Néanmoins, la problématique « inondation-crue » peut-être une contrainte supplémentaire pour la bonne évacuation des eaux pluviales. Cette variable d'entrée sera prise en compte dans la modélisation hydraulique.

3. Etablir les procédures de remise en service, et préconiser les travaux de réduction de la vulnérabilité des réseaux et équipements.

Le schéma directeur prévoit d'élaborer un programme de travaux. Les contraintes « inondation-crue » seront prises en compte notamment pour les stations d'épuration. A noter que pour les eaux pluviales, il sera recherché en priorité une gestion des eaux pluviales à la source en cohérence avec les actions menées dans le PAPI.

Territoire concerné : 16 communes des Vallées du Haut-Anjou

Modalités de mise en œuvre :

- Responsable Assainissement et Responsable Environnement

Échéancier prévisionnel :

Réalisation du schéma directeur entre 2019 et 2021

Plan de financement :

La réalisation du schéma directeur sera assurée et prise à charge par la CC VHA.

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre d'équipements vulnérables aux inondations
- Montant de travaux de réduction de vulnérabilité

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes**Fiche-action n° V.11***Portage d'une étude sur le réseau d'assainissement par la CC ALS***Maitre d'ouvrage :** Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe**Partenaires associés :** Commune, EPCI, Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), autres syndicats**Montant estimatif de l'action :** coût 15 000 € HT**Objectifs de l'action :**

- Améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales en période d'inondations (origine précipitations et débordement de cours d'eau) ;
- Identifier les points de vulnérabilité des réseaux et des équipements ;
- Etablir les procédures de remise en service, et préconiser des travaux.

Description de l'action (*complétée suite à la levée de réserves – juillet 2020) :

La CC Anjou Loir et Sarthe dispose de la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. Un schéma directeur, à l'échelle intercommunale, est en cours, mais la mission du bureau d'études n'intègre pas un volet sur la vulnérabilité du réseau au risque inondation. Le bureau d'étude veillera à bien distinguer les inondations par ruissellement liées à des pluviométries exceptionnelles, et les inondations par ruissellement liées à un sous-dimensionnement des réseaux d'assainissement urbains.

L'objectif principal de cette étude est de mettre en place un plan d'actions de réduction de la vulnérabilité du réseau d'assainissement et de favoriser le retour à la normale. C'est pourquoi une priorisation des secteurs vulnérables sera faite suite au diagnostic selon les impacts sur les réseaux et les scénarios définis.

L'étude serait localisée sur les secteurs des communes couvertes par un PPRI.

Territoire concerné : Secteurs en zone PPRI des différentes communes de la CC Anjou Loir et Sarthe**Modalités de mise en œuvre :**

- Recrutement d'un bureau d'études, suivi en interne par le service assainissement
- Un groupement de commandes peut être envisagé avec les autres collectivités ou avec les syndicats compétents sur les autres réseaux (eau potable, eau pluviale).
- La réalisation d'éventuels travaux sera étudiée dans un deuxième temps, hors PAPI.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2022-2023

Plan de financement :

Total : 15 000 € HT

Financement :

- Maître d'ouvrage : 50 % soit 7 500 euros
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 7 500 euros

Indicateurs de suivi / réussite :

- Etude menée
- Plan d'actions et priorisation des actions réalisés

Axe n°5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Fiche-action n°V.12

Réunir régulièrement le groupe de travail « réseaux et activités économiques »

Maître d'ouvrage : **SMBVAR**

Partenaires associés : Etablissement public Loire, gestionnaires de réseaux, chambres consulaires (chambres des métiers et de l'artisanat, CCI), Nantes Métropole

Montant estimatif de l'action : **coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Maintenir le lien crée entre les gestionnaires de réseaux, les collectivités et les structures de bassin ;
- Réfléchir à une échelle plus large que les BVA pour la réduction de la vulnérabilité des réseaux ;
- Cibler les besoins prioritaires et accompagner les partenaires dans la réduction de la vulnérabilité de leurs services ou infrastructures ;
- Porter une réflexion sur la réduction de la vulnérabilité des activités économiques.

Disposition relative à la SLGRI : R1 – « Améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux existants. »
 P7 – « Promouvoir la réduction de la vulnérabilité »
 P9 – « Réduire la vulnérabilité des activités économiques »

Description de l'action (*complétée suite à la levée des réserves – juillet 2020) :

Cette action maintient une démarche qui a déjà été initiée dans le cadre du PAPI Authion Loire c'est-à-dire organiser des temps d'échange entre les gestionnaires de réseaux et les collectivités (FA3-8). Ce groupe travaille sur deux sujets essentiels : 1) la vulnérabilité des réseaux ; 2) la vulnérabilité des activités économiques L'objectif est de poursuivre la réflexion déjà lancée, **en partenariat avec Nantes Métropole pour la vulnérabilité des réseaux, et en partenariat avec les chambres consulaires** pour la diffusion de l'information sur la réduction de la vulnérabilité des activités économiques (bonnes pratiques). Afin d'accompagner les activités économiques, les ERP et les établissements utiles à la gestion de crise, à la reprise des activités, et la réduction de la vulnérabilité, ces thématiques seront approfondies dans le cadre des ateliers regroupant annuellement les « référents risques » (action I.12).

Territoire concerné : territoires des PAPI des BVA et PAPI Authion Loire

Modalités de mise en œuvre :

- L'action sera animée par le SMBVAR **au côté de l'Ep Loire** (promotion de l'auto-diagnostic).
- La finalité est de communiquer auprès des gestionnaires de réseaux par le biais de réunions régulières, et avec les entreprises exposées au risque d'inondation par le biais de la diffusion de brochures existantes ou par la participation à des journées de séminaires.
- Un stagiaire sera missionné en 2021 pour travailler sur ces questions.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020-2026

Plan de financement :

Coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Retour qualitatif sur les rencontres organisées et retour quantitatif (nombre d'entreprises ciblées)

AXE 6.

Ralentissement des écoulements

Axe n°6 : Ralentissement des écoulements

Fiche-action n°VI.01

Organiser des réunions avec l'InterClé du Bassin de la Maine

Maitre d'ouvrage : **SMBVAR**

Partenaires associés : Porteurs de SAGE, Commissions locales de l'eau

Montant estimatif de l'action : **coût en interne**

Objectifs de l'action :

- Maintenir le lien entre les porteurs de SAGE et de PAPI sur le bassin de la Maine ;
- Promouvoir la solidarité amont-aval.

Disposition relative à la SLGRI : P1 – « Création d'une InterCLE à l'échelle du bassin versant de la Maine »

Description de l'action :

Ce comité regroupe tous les porteurs de SAGE qui couvrent ou non des parties des Basses Vallées Angevines : le SAGE Mayenne, le SAGE Oudon, le SAGE Sarthe Aval, le SAGE Sarthe Amont et le SAGE Loir.

Ce comité a été réuni le 06 juillet 2019 et sera de nouveau réuni à mi-parcours du PAPI (2022) puis en fin de parcours (2025) afin de faire un point d'avancement sur les différentes démarches organisées autour de la thématique des inondations, à travers des SAGE comme des PAPI.

Territoire concerné : Territoire du SMBVAR et territoires des CLE associées

Modalités de mise en œuvre :

- L'action sera animée par le SMBVAR. Un compte-rendu est fait après chaque réunion.
- Les échanges sont faits par mail ou par téléphone entre structures partenaires.

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre : 2020-2025 (réunions en 2019, 2022 et 2025)

Plan de financement :

Coût en interne

Indicateurs de suivi / réussite :

- Nombre de structures représentées
- Retour sur les réunions

Axe n°6 : Ralentissement des écoulements

Fiche-action n°VI.02

Etude cartographique du ruissellement rural pour la plantation prioritaire de haies bocagères sur la CC VHA

Maitre d'ouvrage : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Partenaires associés : IRSTEA, SMBVAR, CCALS, ALM

Montant estimatif de l'action : 3 500 € TTC

Objectifs de l'action :

- Contribuer à la réduction du ruissellement rural ;
- Prioriser les secteurs de plantation de haies bocagères.

Description de l'action :

La CC VHA est compétente en matière de protection et mise en valeur de l'environnement. L'intérêt communautaire de cette compétence a été redéfini autour de plusieurs axes stratégiques, notamment la préservation, gestion et restauration de l'environnement. A ce titre, la Communauté de communes **coordonne un programme d'aides financières et techniques pour la plantation de haies bocagères** sur son territoire, et participe à l'effort de replantation sur ces parcelles.

Considérant les services rendus par le bocage pour **réduire les phénomènes de ruissellement** dans l'espace rural, et donc la contribution aux inondations, il est proposé de porter une étude cartographique pour caractériser le ruissellement (production, transfert, accumulation et inondation) sur le territoire. Des zones de plantations prioritaires pourront ensuite être ciblées par le dispositif d'aides à la plantation plus incitatif (CD49 et FPRNM). La méthode IRIP (Indicateur du Ruissellement Intense Pluvial) de l'IRSTEA est pressentie pour diagnostiquer les inondations par ruissellement. La Communauté de communes dispose des données d'entrée pour la modélisation IRIP, notamment un Modèle Numérique de Terrain (MNT, 20cm) très précis acquis pour la production de Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

La Communauté de communes propose de **recruter un stagiaire en partenariat avec l'IRSTEA**, entre mars et août 2020, d'entraîner le modèle sur son territoire. La généralisation du modèle sur l'ensemble du territoire du PAPI est envisagée.

Territoire concerné : 16 communes des Vallées du Haut-Anjou

Modalités de mise en œuvre :

- Suivi par le Responsable Environnement
- Publication d'une offre de stage

Échéancier prévisionnel :

Mise en œuvre entre mars et août 2020

Plan de financement :

Total : 3 500 € TTC pour la gratification de stage donc 100 % pris en charge par le Maitre d'ouvrage

Indicateurs de suivi / réussite :

- Cartographie des zones inondables par ruissellement

Axe n°6 : Ralentissement des écoulements**Fiche-action n° VI.03 :**

Analyse de la sensibilité du territoire à la problématique de ruissellement en lien avec le changement climatique par ALM

Maitre d'ouvrage : Angers Loire Métropole

Partenaires associés : Direction Environnement Déchets, Direction aménagement du territoire ALM, Prestataires, services de l'Etat, associations, EP Loire...

Montant estimatif de l'action : coût 30 000 € TTC

Objectifs de l'action :

- Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire au risque inondations par ruissellement dans la perspective du changement climatique.

Disposition relative à la SLGRI : P6 – « Amélioration de la connaissance du fonctionnement des bassins versants ».

Description de l'action :

Etude permettant de définir les zones sensibles à l'érosion des sols et au ruissellement en prenant en compte le changement climatique. Croisement avec la trame verte et bleue, la ressource en eau (favoriser l'infiltration) et les enjeux du changement climatique. Définition des zones prioritaires aux actions de prévention.

Territoire concerné : Angers Loire Métropole

Modalités de mise en œuvre :

- Réalisation d'un cahier des charges, marchés publics, identification du prestataire
- Mise en place d'un comité technique et de pilotage pour le suivi et le retour de terrain
- Réalisation de l'étude
- Suivi et suite à donner suivant les résultats

Échéancier prévisionnel :

2022 : Réalisation de l'étude

Plan de financement :

Total : 30 000 € TTC

Financement :

- Maître d'ouvrage : ALM (Direction Environnement Déchets) 20 % soit 6 000€
- Etat (FPRNM) : 50 % soit 15 000 €
- Europe (FEDER) : 30 % soit 9 000 €

Indicateurs de suivi / réussite :

- Etude réalisée oui/non